



PIZZORNO
ENVIRONNEMENT



Crédits photos : S. Rambaud, J. Kelagopian

RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2012



Crédits photos : S. Rambaud, J. Kelagopian



SOMMAIRE

1. Rapport de gestion
2. Rapport du Président du conseil d'administration rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration
4. Comptes consolidés 2012
5. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2012
6. Comptes sociaux 2012
7. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux 2012
8. Attestation des Commissaires aux comptes relative au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées
9. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
10. Attestation des responsables du rapport financier annuel 2012

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

G. P. E.

**Société Anonyme au capital de 21.416.000 €
Siège social : DRAGUIGNAN (Var) – 109 rue Jean AICARD
429 574 395 R.C.S. DRAGUIGNAN**

<p>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 25 JUIN 2013</p>

Chers Actionnaires,

Conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, vous êtes réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, pour prendre connaissance du rapport d'activité de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

(la "**Société**") au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir, pour que soient soumis à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice, et enfin que vous soit présenté le présent rapport du conseil d'administration sur l'activité et la situation du Groupe (le "**Groupe**").

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, qui vous sont présentés, ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

SOMMAIRE

1. Activités du groupe	6
1.1. Situation, évolution et activités du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012	7
A - Activité Propreté (Collecte / Transport / Nettoyement / Valorisation / DIB / Divers)	7
B - Activité Traitement	7
C - Sur l'ensemble de nos activités	8
D - Evènements importants survenus au cours de l'exercice écoulé. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	8
1.2. Perspectives d'avenir et évolution prévisible de la situation du Groupe	10
1.3. Les activités du Groupe en matière de recherche et de développement	11
1.4. Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	11
Sauf le démarrage des deux contrats importants signalés au 1.1 ci-dessus (UVE du SITTOMAT et Centre de tri d'Athador), qui se sont bien déroulés, aucun évènement important n'est à préciser dans la présente rubrique	11
1.5. Indicateurs clés en matière d'environnement	11
1.6. Indicateurs clés en matière sociale	11
1.7. Analyse objective et exhaustive, description des risques principaux, utilisation d'instruments financiers (article L.225-100 du Code de commerce)	11
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires	11
Principaux risques et incertitudes auxquels est confronté le Groupe	12
Risques divers	12
Risques de crédit	12
Risques environnementaux	12
Risques juridiques	12
Risque de liquidité	12
Risque de change	13
Risque de taux d'intérêts	13
Risque sur actions	13
Indications sur l'utilisation des instruments financiers par le Groupe	14
1.8. Présentation des comptes consolidés	14
Rapport des commissaires aux comptes (Article L.225-100 du Code de commerce)	14
2. Activité de la société	15
2.1. Situation, évolution et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	16
Activités de la Société	16
Evènements importants survenus au cours de l'exercice écoulé	16
Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	16

2.2. Analyse objective et exhaustive, description des risques principaux, utilisation d'instruments financiers (article L.225-100 du Code de commerce).....	16
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires.....	16
Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	16
Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société.....	16
2.3. Examen des comptes annuels de la Société (articles L.225-100, L.232-1 et R.225-102 du Code de commerce).....	16
Les modifications apportées aux modes de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes (article L.236-6 du Code de commerce).....	16
Bilan	16
Compte de résultat.....	17
Proposition d'affectation du résultat de l'exercice écoulé et fixation du dividende.....	17
Dépenses de nature somptuaire (article 223 quater du Code général des Impôts).....	18
Rapport des commissaires aux comptes (Article L.225-100 du Code de commerce)	18
Tableau des résultats des cinq derniers exercices (Article R.225-102 du Code de commerce).....	18
Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs.	18
2.4. Perspectives d'avenir et évolution prévisible de la situation de la Société (articles L.232-1 et R.225-102 du Code de commerce).....	18
2.5. Les activités de la Société en matière de recherche et de développement.....	18
2.6. Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	18
2.7. Conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce.....	19
2.8. Conseil d'administration et Commissariat aux comptes	19
Quitus	19
Direction générale de la Société (article R.225-102 du Code de commerce)	19
Termes des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes	19
Rémunération et avantages perçus de la Société exprimés en brut.....	21
Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs (article L.225-45 du Code de commerce).....	21
Rémunération et avantages perçus des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce	22
Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2012....	22
2.9. Activité des filiales de la Société et des sociétés contrôlées par elle.....	22
2.10. État et évolution des participations et contrôles de la Société sur d'autres sociétés.....	22
Tableau des filiales consolidées	22
Filiales non consolidées	23

2.11. Avis donné à une autre société par actions que la Société détient plus de 10% de son capital	23
2.12. Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	23
2.13. Renseignements relatifs à la répartition du capital social et aux actions d'autocontrôle	23
2.14. Informations environnementales.....	24
2.15. Informations sociales	26
2.16. Les dividendes versés au titre des trois exercices précédents et divers renseignements d'ordre fiscaux	26
Dividendes.....	26
2.17. Etat de la participation des salariés au capital social	26
2.18. Délégations au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital (article L.225- 100 du Code de commerce).....	26
2.19. Eléments de calculs et résultats de l'ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital (article R.228-90 du Code de commerce).....	26
2.20. Opérations d'achat d'actions autorisées par la Société (article L.225-211 Code de commerce)	26
Bilan des opérations effectuées dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 27 juin 2011	26
Programme de rachat d'actions propres proposé à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 25 juin 2013.....	27
2.21. Principaux éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.....	28
Structure du capital de la Société	28
Les restrictions statutaires	28
Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce	29
Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux	29
Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.....	29
Accords entre les actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	29
Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société.....	29
Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'actions.....	29
Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.....	29

2.22. Etat récapitulatif des opérations supérieures à 5.000 euros	29
2.23 Décisions à prendre	29
3. Rapport responsabilité sociale de l'ENTREPRISE (RSE) DU GROUPE.....	33
4. Annexes	59
4.1 Activité des filiales du Groupe (en K€).....	60
SA DRAGUI TRANSPORTS	60
Le bilan arrêté le 31 décembre 2012 fait apparaître un chiffre d'affaires hors taxes de 80 159 992 € soit une augmentation de 7,03% par rapport à l'exercice 2011. Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 4 553 991 €.	60
SAS SGEA	60
SAS SOVATRAM	60
En 2012, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 33 995 201€ (taxe TGAP comprise) soit une augmentation de 24,35 % à l'exercice. Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 4 156 968 €.	60
SAS ROGER GOSSELIN	60
En 2012, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 2 869 463 € et a ainsi diminué de	60
- 43,6 % par rapport à l'exercice 2011. Cet exercice s'est traduit par une perte de (1 237 841) €.	60
SAS SMA	60
En 2012, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 15 164 225 € et a ainsi diminué de	60
SAS TRANSPORTS PIZZORNO	60
SAS PIZZORNO VALORISATION	60
En 2012, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 2 125 751 € et a ainsi diminué de	60
La SA de droit marocain TEODEM	35
En 2012, la société a dégagé un chiffre d'affaires de 5 284 089 € et une perte de (485 672) €.	60
La SA de droit marocain TEORIF	60
Tableau des filiales et participations 2012	61
4.2 TABLEAU DES RESULTATS SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	63
4.3 TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX	64

1. ACTIVITES DU GROUPE

1.1. Situation, évolution et activités du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Durant l'exercice 2012, le chiffre d'affaires du Groupe a atteint 212,26 M€, (196,31 M€ en 2011), en croissance de 8,1 %, incluant une augmentation de 13,8% pour les activités internationales dont le chiffre d'affaires passe de 40,6 M€ en 2011 à 46,2 M€ en 2012, en incluant 3,8 M€ d'éléments liés à un changement du mode de facturation de certaines prestations au Maroc en lien avec une préconisation fiscale du dernier trimestre 2012 (sans impact sur les résultats).

Chacune des activités du Groupe a participé à cette évolution, dans les conditions décrites ci-dessous.

A - Activité Propreté (Collecte / Transport / Nettoyement / Valorisation / DIB / Divers)

En 2012, le chiffre d'affaires de cette activité dans son ensemble a progressé de 8,1 % passant de 153,29 M€ à 165,7 M€.

Cette progression est, notamment due :

1) Aux principaux nouveaux contrats suivants :

- Contrat de collecte par le SIVOM DU GOLFE (commune de Grimaud, Sainte-Maxime, La Garde Freinet), pour 2,2 M€ par an durant 7 ans
- et le contrat de collecte des déchets ménagers recyclables de 3 arrondissements de la ville de LYON (35 M€ sur 5 ans).

2) Aux révisions de prix appliquées aux différents contrats du Groupe,

3) Et aux avenants sur les contrats existant intervenus au cours de l'exercice, et ceci en tenant compte d'une baisse constatée des tonnages collectés consécutivement au ralentissement de l'activité économique.

Par ailleurs, nous signalons que la société Groupe Pizzorno Environnement a participé en aout 2012, à la constitution de la SAS SPANC SUD SAINTE BAUME à hauteur de 30 %. Cette société a été créée dans le but d'exécuter la convention de délégation de service public de l'assainissement non collectif de la communauté de communes Sud sainte Baume, notifié le 18/05/2012 à un groupement d'entreprise formé par GPE et d'un partenaire disposant de 70 % du capital de la société SPANC SUD SAINTE BAUME.

B - Activité Traitement

Le chiffre d'affaires de cette activité est en hausse de 8,21 % à 46,6 M€ (43,02 M€ sur l'exercice 2011).

Cette progression d'activité est notamment due :

- au nouveau contrat obtenu du SYDELON pour le traitement de ses déchets sur l'installation de stockage de déchets non dangereux d'Aboncourt ;
- de la facturation de l'investissement pour la station de traitement des lixiviats de notre installation de stockage du Grand Tunis.

Suite à l'acquisition de plusieurs maîtrises foncières en 2007, le Groupe a rendu public en 2008 deux projets de création d'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux dans les départements de Haute Loire et du Puy de Dôme.

Pour le projet de la Haute Loire, l'enquête publique s'est déroulée du 14 février 2012 au 30 mars 2012.

Pour le projet du Puy de Dôme, le dossier, déposé en décembre 2011, a fait l'objet d'une enquête publique du 24 septembre 2012 au 25 octobre 2012.

Des avis défavorables des commissions d'enquête ont été émis. Cependant, ces avis ne préjugent pas des avis qui seront émis par les CODERST, ni de la décision des Préfets.

Comme c'est le cas presque systématiquement les décisions administratives déjà intervenues dans le cadre de la procédure d'obtention des autorisations (permis de construire, autorisation de défrichement...) font l'objet de recours judiciaire par les opposants type associations d'usagers ou par les associations pour la protection de l'environnement.

En ce qui concerne le sécheur de boue situé sur l'installation de stockage de déchets non dangereux du Balançan, sa mise en service a effectivement eu lieu au second semestre 2012. Cependant, pour atteindre sa capacité optimale, des aménagements sont encore nécessaires.

C - Sur l'ensemble de nos activités

Notre résultat net consolidé (part du Groupe) s'établit, pour l'exercice 2012, à 3,9 M€ contre 1,9 M€ en 2011 soit une croissance de 102,5%.

Notre résultat opérationnel passe de 8,3 M€ en 2011 à 12,63 M€ en 2012.

Le Groupe a poursuivi son effort d'amélioration de sa productivité qui se traduit par une nouvelle croissance de l'excédent brut d'exploitation¹ (+ 23,7 %).

Notre capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt, progresse de 21,6 % pour passer de 27,7 M€ à 33,6M€.

Notre carnet de commandes cumulées est porté à 969 M€, incluant 51 % de l'activité de la société ZEPHIRE, correspondant à plus de 4,5 années de chiffre d'affaires.

Les investissements nets réalisés en 2012 sont de 21,1 M€ contre 33,2 M€ en 2011 et se répartissent principalement comme suit :

- les investissements consacrés au développement (nouveaux marchés, nouvelles installations...) pour 9,8 M€ (dont 2,2 M€ pour la modernisation du centre de tri) ;
- les investissements de renouvellements pour 11,3 M€ ;

Au 31 décembre 2012, les dettes financières nettes, en forte diminution de 27,1 % s'élèvent à 46,4 M€ et les fonds propres du Groupe (incluant la part des intérêts minoritaires) à 55,6 M€ (pour 51,7 M€ sur l'exercice 2011), soit un ratio dettes nettes sur fonds propres de 83,5 % contre 123 % en 2011.

D - Evènements importants survenus au cours de l'exercice écoulé. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Le litige concernant le centre d'exploitation de Bagnols-en-Forêt est toujours en cours.

Le centre est divisé en trois sites, gérés par le SMIDDEV. Ce dernier ne dispose pas de la propriété foncière.

C'est par contrat avec la commune de Bagnols-en-Forêt que cette dernière met à disposition les terrains nécessaires au SMIDDEV. Les sites n° 1 et n° 2 sont totalement exploités. Le site n° 3, suivant les termes d'un contrat d'exploitation se terminant fin 2011, s'est arrêté fin septembre 2011, arrivant à saturation, en conformité avec le terme de l'exploitation prévu par l'arrêté préfectoral d'autorisation. Quant au site n° 4, la commune de Bagnols-en-Forêt refuse de mettre à disposition les terrains.

La préfecture, à la demande du SMIDDEV, a lancé une procédure d'expropriation de la commune de Bagnols-en-Forêt au profit de ce dernier afin de récupérer la propriété foncière. A l'issue de cette action, qui prendrait à minima deux ans, le SMIDDEV pourrait demander une autorisation d'extension pour le site n° 4 et lancer un appel d'offre pour l'exploitation du site.

¹ E.B.E. = Résultat opérationnel courant + Dotation aux amortissements et provisions

La commune de Bagnols-en-Forêt intente contre, notamment la Société, une procédure devant le Tribunal Correctionnel de Draguignan, pour dépôts des mâchefers non valorisables et source potentielle de pollution.

Le jugement a été rendu par le Tribunal de Grande Instance de Draguignan le 15 décembre 2011 et condamne certaines sociétés du Groupe sur les thèmes suivants :

- Contravention pour importation de mâchefers, de boues et de déchets non conformes (GPE 411 K€ - SMA 411 K€).
- Amende pour délit de pollution (GPE 100 K€ - SMA 100 K€).
- Indemnités à verser à la commune de Bagnols-en-Forêt principalement au titre de préjudice moral et matériel (Condamnation in solidum entre GPE, SMA et Mr Patrier 101 K€).
- Indemnités à verser aux associations ABI et France Nature Environnement au titre du préjudice moral et matériel (Condamnation in solidum entre GPE, SMA et Mr Patrier 4 K€).

Le Groupe a fait appel de cette décision en date du 22 décembre 2011.

Après une analyse approfondie des termes du jugement avec ses conseils juridiques, le Groupe a considéré qu'il possède, pour différents motifs, les meilleures chances d'obtenir en appel la décharge de la plupart des condamnations de première instance. En conséquence, seule la société SMA a constitué une provision pour un montant de 100 K€ au 31 décembre 2011 (correspondant au risque estimé). Le jugement en appel n'étant pas encore intervenu, l'appréciation du risque reste identique par rapport au 31 décembre 2011, ainsi le groupe n'a pas constitué de nouvelle provision pour risque au titre de cette affaire au 31 décembre 2012.

Au cours du premier semestre 2012 un litige a vu le jour, concernant la gestion de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Bagnols en forêt.

Cette gestion fait l'objet d'un contrat de délégation de service public (DSP) entre le Groupe et le SMIDDEV depuis le 1^{er} janvier 2003.

En avril 2012, le SMIDDEV a fait part d'une réclamation fondée sur un retraitement financier des comptes annuels du délégataire et une différence d'interprétation d'un article de la DSP. Cette réclamation porte sur un montant de 6.80M€ concernant toute la durée de la DSP, soit depuis le 1^{er} janvier 2003.

Le Groupe conteste l'analyse du SMIDDEV sur tous les points de la réclamation, ce qui a conduit à mettre en œuvre une commission de conciliation, prévue au contrat de la DSP.

Les travaux de la commission de conciliation étant actuellement en cours, une provision a été constatée en fonction de l'état d'avancement des travaux de cette dernière.

Concernant notre installation de stockage de déchets non dangereux du Balançon, suite à une procédure contentieuse menée par une association de l'environnement, le Tribunal administratif de Toulon, a annulé notre autorisation préfectorale en date du 12 juin 2009 avec un effet différé d'un an pour permettre la régularisation du dossier d'autorisation. Cette procédure d'autorisation est en cours, l'enquête publique s'étant déroulée du 29 février 2013 au 29 mars 2013.

Le collectif des salariés de l'établissement mauritanien Dragui-Transports a engagé une procédure devant l'inspection du travail. Le litige porte sur des interprétations de salaires de base, salaires bruts, salaires nets et différentes autres primes.

Suite à une première expertise et une contre expertise, le Conseil d'arbitrage a, par sa sentence en date du 17 janvier 2012, décidé d'accorder certains droits et s'est déclaré incompétent sur d'autres points.

La Société et ses conseils ont formulé un pourvoi en cassation partiel. Le jugement en cassation devant la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême mis en délibéré au 18 décembre 2012, a rejeté le pourvoi en dépit de la consistance et du bien fondé des moyens exposés à la demande. Actuellement les conseils de la Société sont dans l'attente de la copie de l'arrêt pour comprendre les motifs de ce rejet.

Début 2013, une réunion avec le Ministre de la Justice s'est tenue. Ce dernier a donné son accord et des instructions, après introduction d'un pourvoi dans l'intérêt de la loi, visant à casser la décision du 7 décembre 2012 rendue par la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême. Dans le même temps, le Tribunal du Travail a rejeté la demande d'exécution forcée contre l'établissement mauritanien Dragui-Transports.

Après une analyse approfondie des termes de la procédure, avec ses conseils juridiques, la Société a considéré qu'elle possède, pour différents motifs, les meilleures chances d'obtenir gain de cause. La Société n'a donc pas constitué de provision pour risque au titre de cette affaire au 31 décembre 2012.

Il est à signaler qu'en fin d'exercice 2012, le Groupe a remporté deux contrats importants prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2013.

C'est ainsi que :

- d'une part, le Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise (SITTOMAT) a attribué, dans le cadre d'une convention de délégation de service public, au groupement constitué de la Société et de la société IDEX Environnement, l'exploitation et la gestion de son Unité de Valorisation Energétique (UVE), consistant à la production et à la distribution d'énergie par incinération des déchets ménagers et assimilés de l'Aire Toulonnaise. Cette UVE permet de valoriser sous forme énergétique les déchets des 26 communes adhérentes au SITTOMAT, soit actuellement 245 000 tonnes par an de déchets pour un territoire regroupant près de 523 000 habitants.

Ce contrat est exécuté dans le cadre d'une filiale dédiée (dénommée ZEPHIRE) commune à notre Société (51%) et notre partenaire IDEX Environnement (49%).

L'exécution de cette convention va engendrer un investissement à hauteur d'environ 80 M€ permettant la modernisation de l'installation et l'extension de son réseau de chaleur. Cet investissement permettra d'augmenter le volume de déchets traités à 285 000 tonnes par an et la production d'énergie électrique à 27 388 Mwh/an. Le chiffre d'affaires annuel de cette installation est de 26 M€ par an sur 18 ans.

- d'autre part, la Communauté d'Agglomérations Grenoble Alpes Métropole a attribué à notre Société l'exploitation et la gestion du centre de tri et de la déchetterie du site d'Athonor. Cet équipement traite en priorité les déchets des 28 communes de l'agglomération. Le contrat, d'un montant global de 52,5 M€ pour une durée de 7 ans, porte sur trois activités essentielles :
 - le tri des déchets recyclables issu des collectes sélectives (32 000 tonnes/an) ;
 - le tri mécano biologique des ordures ménagères pour un volume de 82 000 t/an ;
 - une déchetterie.

Notre Société, qui exécutera cette convention de service public dans le cadre d'une société dédiée (dénommée STAR), va réaliser un investissement de 6 M€ pour améliorer de façon très conséquente l'ensemble des performances de l'installation.

1.2. Perspectives d'avenir et évolution prévisible de la situation du Groupe

Dans un contexte économique encore difficile et marqué par une forte tension concurrentielle sur les marchés des collectivités sur lesquels nous sommes présents, le Groupe poursuit sa politique de développement en France et à l'international. Notre Société porte une véritable offre alternative dans un marché largement dominé par deux entreprises de très grande taille, qui mettent leur puissance et tous leurs réseaux au service d'une politique concurrentielle particulièrement agressive envers des entreprises indépendantes.

Dans le cadre de notre politique de développement, nous souhaitons pouvoir satisfaire les demandes de nos clients et anticiper les évolutions technologiques et réglementaires importantes dans nos domaines d'activités.

Ainsi, tout en poursuivant nos projets de création et d'amélioration permanente de centres de stockage, nous :

- modernisons nos capacités de tri pour permettre l'extension des consignes de tri au « tous plastiques » ;

- développons le recyclage de l'aluminium ;
- proposons des solutions technologiques alternatives dans le cadre d'appels d'offres combinant centre de tri / valorisation énergie comme par exemple :
 - un centre de valorisation organique (méthanisation, compostage, production de CSR¹)
 - une unité thermique pour la transformation des CSR en énergie
 - modernisation et exploitation d'une unité de valorisation énergétique
- innovons au profit des préoccupations environnementales par exemple, en nous investissant :
 - dans un partenariat pour diversifier les filières de valorisation du bois : en complément du compostage et des plaquettes, le chauffage de serres,
 - dans des solutions innovantes de dépollution et de valorisation des sites et des sédiments,
 - dans un contrat de partenariat avec la communauté de communes de l'Arc Mosellan et la société Gaseo permettant à notre installation de stockage de déchets non dangereux d'Aboncourt (57) d'être équipé d'une installation de cogénération qui permettra de produire à la fois de la chaleur et de l'électricité (1,2 MW).

Nous rappelons ici les deux conventions de délégation de service public cité au point 1.1 D ci-dessus (UVE SITTOMAT et Centre de tri d'Athador) dont l'exploitation a débuté au 1^{er} janvier 2013 pour une durée respectivement de 18 ans et 7 ans.

Durant l'exercice 2013, les investissements devraient se situer à environ 35 M€ contre 21,1 M€ en 2012.

1.3. Les activités du Groupe en matière de recherche et de développement

Le Groupe étudie la possibilité de valoriser les granulés de boues séchées selon les principes de gazéification. A cette fin, il est prévu la construction d'un prototype.

Le Groupe s'est engagé dans la recherche en matière de gestion à terre de déchets marins et notamment de sédiments portuaires.

1.4. Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Sauf le démarrage des deux contrats importants signalés au 1.1 ci-dessus (UVE du SITTOMAT et Centre de tri d'Athador), qui se sont bien déroulés, aucun événement important n'est à préciser dans la présente rubrique.

1.5. Indicateurs clés en matière d'environnement

Nous invitons le lecteur à se reporter au 3.RAPPORT RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE (RSE) DU GROUPE.

1.6. Indicateurs clés en matière sociale

Nous invitons le lecteur à se reporter au 3.RAPPORT RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE (RSE) DU GROUPE.

1.7. Analyse objective et exhaustive, description des risques principaux, utilisation d'instruments financiers (article L.225-100 du Code de commerce)

Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Nous invitons le lecteur à se reporter au paragraphe 1.1.

Principaux risques et incertitudes auxquels est confronté le Groupe

De façon générale, les risques et incertitudes auxquels peuvent être confrontées les différentes sociétés composant le Groupe ne sont pas différents de ceux qui ont été présentés en détail dans le document de base émis en juillet 2005 lors de l'introduction en bourse. Bien que nous en reprenions les motifs principaux ci-dessous, nous vous invitons à vous y reporter.

Risques divers

Compte tenu de la qualité de nos clients (collectivités publiques) et de la pérennité de nos contrats conclus généralement pour plusieurs années, le risque marché est relativement faible. De plus, nos marchés comportent tous une formule contractuelle de révision de prix automatique généralement deux fois par an qui permet de mettre à l'abri l'entreprise des risques de variation de différents facteurs tels que, notamment, l'énergie (carburant).

En matière de risque industriel, nous n'avons aucune installation de type SEVESO.

Les risques sur la détention d'actions sont nuls puisque le Groupe ne détient pas d'autres actions que celles des filiales.

Risques de crédit

Les usages au Maroc concernant les créances sur révision de prix sur les marchés réalisés avec les collectivités publiques conduisent à constater dans les comptes font apparaître d'importants retards de règlement.

Le management déploie des efforts permanents afin de recouvrer ces sommes et de faire valoir les droits du Groupe. Il travaille activement afin de réduire progressivement la durée de ces traditionnels retards de paiement.

Risques environnementaux

Les principaux risques environnementaux du Groupe sont ceux liés à la gestion des CSDU (centre de stockage de déchets ultimes). Les effluents produits peuvent être à l'origine de pollutions de l'air, des eaux superficielles et du sol, le stockage des déchets peut également générer une nuisance visuelle et des risques d'incendie. La constitution de garanties financières permet d'assurer la surveillance des sites, le maintien en sécurité des installations et les interventions éventuelles en cas d'accident ou de pollution. Le montant de ces garanties est établi compte tenu du coût des opérations et de la dimension des sites.

Risques juridiques

Les deux principales réglementations régissant la gestion des déchets sont (i) la loi du 15 juillet 1975 liée directement aux déchets et (ii) la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Chaque producteur de déchets est responsable devant la loi de ses déchets et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou recyclés.

Risque de liquidité

En ce qui concerne le risque de liquidité, la gestion est centralisée au niveau du siège. La gestion de trésorerie globale au niveau du Groupe permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

Le Groupe négocie en début d'année des enveloppes de trésorerie qu'il mobilise au fur et à mesure de ses besoins de financement et qu'il n'emploie généralement pas en totalité.

Le groupe dispose également de placements de trésorerie d'un montant de 27 163 K€ au 31/12/2012 de type OPCVM monétaires euro, et de disponibilités (cash) d'un montant de 17 202 K€.

Risque de change

En ce qui concerne le risque de change, le Groupe réalise des opérations en devises étrangères de par son implantation au Maroc, en Tunisie et en Mauritanie.

De manière générale, le financement des actifs et des besoins opérationnels est réalisé dans la devise du pays concerné, ce qui crée une couverture naturelle sur le risque de change.

Par ailleurs, la majorité de l'activité étrangère est réalisée au Maroc, dont la monnaie (Dirham) est partiellement adossée à l'euro, ce qui limite les fluctuations de change.

Le montant cumulé des dettes et créances des structures étrangères dans leur bilan est le suivant (en euros) :

	K €	
	DEBIT	CREDIT
Emprunts	50	18 553
Comptes de tiers	211	39 752
Trésorerie		603
Total	211	58 908
Solde global		8 697

Une variation de 1% du taux de change aurait un impact de 87 K€.

Risque de taux d'intérêts

L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêts résulte des données suivantes :

La majorité des emprunts est à taux fixe compris entre 3% et 6% pour les emprunts auprès d'établissements de crédit et entre 2,7% et 7% pour les contrats de location financement.

Les emprunts à taux variable en France sont principalement basés sur l'indice EURIBOR à trois mois auquel s'ajoute une majoration comprise entre 1,35% et 1,80%. L'actualisation de l'indice est effectuée chaque trimestre par les banques.

Les emprunts au Maroc sont principalement basés sur le taux moyen pondéré des bons du trésor auquel s'ajoute une majoration comprise entre 2,5% et 3,12%. L'actualisation de l'indice est effectuée chaque année par les banques.

Le solde des emprunts à taux variable et l'impact d'une fluctuation de 1% du taux de ces emprunts est le suivant :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Solde des emprunts à taux variable (K€)	5 251	8 300
Solde des emprunts à taux variable (% de l'ensemble des dettes financières)	7,71	11,47
Impact d'une variation de 1 % du taux d'intérêt des emprunts à taux variable sur le résultat (K€)	58	93

Risque sur actions

Hors actions des filiales et participations, nos risques sur actions sont nuls puisque le Groupe ne détient pas d'autres actions ou participations que celles des filiales.

Indications sur l'utilisation des instruments financiers par le Groupe

Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier.

1.8. Présentation des comptes consolidés.

Rapport des commissaires aux comptes (Article L.225-100 du Code de commerce)

Vos commissaires aux comptes vous feront part dans leur rapport sur les comptes consolidés dont lecture va vous être donnée en suite du présent rapport, du résultat de leurs investigations sur les comptes qui vous sont présentés.

<i>(données consolidées en K€)</i>	31 12 2012 aux normes IFRS	31 12 2011 aux normes IFRS
Chiffres d'affaires	212 261	196 315
Résultat opérationnel	12 632	8 299
Coût de l'endettement financier net	- 3 906	-3 803
Résultat net des sociétés intégrées	4 200	2 053
Intérêts minoritaires	261	108
Résultat net consolidé (part du Groupe)	3 939	1 945
<i>Endettement net/Fonds propres+provisions (en %)</i>	66,7	<i>105</i>
<i>Capacité d'autofinancement (en K euros)</i>	33 633	<i>27 663</i>

2. ACTIVITE DE LA SOCIETE

2.1. Situation, évolution et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

Activités de la Société

En 2012, le chiffre d'affaire de la Société est de 45,46 M€ contre 35,99 M€ en 2011.

Evènements importants survenus au cours de l'exercice écoulé

En ce qui concerne le litige de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Bagnols-en-Forêt : voir ci-dessus 1.1 D

Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Notre Société n'a pas d'élément particulier à signaler au titre de la présente rubrique qui soit différent de ceux relatés pour l'ensemble du Groupe. Nous vous invitons en conséquence à vous reporter au paragraphe 1.1. D ci-dessus.

2.2. Analyse objective et exhaustive, description des risques principaux, utilisation d'instruments financiers (article L.225-100 du Code de commerce)

Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Compte tenu de l'objet de la Société, l'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires est indirectement la même que celle de l'ensemble du Groupe. Nous vous invitons en conséquence à vous reporter au paragraphe 1.7 ci-dessus.

Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Compte tenu de l'objet de la Société, les risques et incertitudes auxquels elle est confrontée sont de mêmes natures que ceux de ses filiales constituant le Groupe. Nous vous invitons en conséquence à vous reporter au paragraphe 1.7 ci-dessus.

Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société

Compte tenu de l'objet de la Société, les indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société sont les mêmes que ceux de ses filiales constituant le Groupe. Nous vous invitons en conséquence à vous reporter au paragraphe 1.7 ci-dessus.

2.3. Examen des comptes annuels de la Société (articles L.225-100, L.232-1 et R.225-102 du Code de commerce)

Les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont présentés dans les documents mis à votre disposition, et notamment dans l'annexe et dans le rapport de vos commissaires aux comptes.

Ces comptes présentent certains points intéressants qui sont décrits plus en détail ci-après.

Les modifications apportées aux modes de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes (article L.236-6 du Code de commerce)

Nous vous indiquons qu'il n'y a pas eu de modification dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation.

Bilan

Le total des capitaux propres de la Société s'élève à 26.031.315 € pour un capital social d'un montant de 21.416.000 euros.

Le total du bilan de la Société s'élève à 95.206.073 € en 2012 contre 76.821.534 € au titre de l'exercice précédent.

Compte de résultat

Le chiffre d'affaires de la Société est passé de 35.994.791 € en 2011 à 45.456.130 € en 2012.

Le résultat de l'exercice montre une perte nette comptable de (3.220.748 €) en 2012 contre une perte de (1.423.686 €) au titre de l'exercice précédent.

- Charges d'exploitation : 51.150.861 € contre 44.759.234 € au titre de l'exercice précédent
 - traitements et salaires : 16.266.236 € contre 15.249.527 € au titre de l'exercice précédent,
 - charges sociales : 6.729.821 € contre 6.237.666 € au titre de l'exercice précédent.
- produits d'exploitation : 50.254.919 € contre 41.021.093 € au titre de l'exercice précédent.
- charges financières : 5.273.185 € contre 1.280.695 € au titre de l'exercice précédent.
- produits financiers : 2.899.855 € contre 2.596.138 € au titre de l'exercice précédent.
- charges exceptionnelles : 1.555.423 € contre 1.231.544 € au titre de l'exercice précédent.
- produits exceptionnels : 381.247 € contre 66.533 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation se traduit par une perte de (895.942 €) contre une perte de (3.738.141 €) au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier se traduit par une perte de (2.373.329 €) contre un bénéfice de 1.315.443 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de ce résultat financier, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à (3.269.271 €) contre (2.422.698 €) au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel se traduit par une perte de (1.174.177 €) contre une perte de (1.165.011 €) au titre de l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice écoulé et fixation du dividende

Le résultat de l'exercice est une perte d'un montant de (3.220.748 €) contre (1.423.686 €) pour l'exercice précédent.

Nous vous proposons :

- (i) d'affecter la perte de l'exercice intégralement au compte "*report à nouveau*", lequel sera porté à un nouveau solde de 1.402.087 euros ;
- (ii) de décider également de procéder à une distribution de dividendes d'un montant de 700.000 euros prélevé sur le compte "*report à nouveau*".

Ainsi, chacune des 4.000.000 actions au nominal de 5,354 euros recevrait un dividende de 0,175 euro par action. Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux à compter de la date de votre assemblée.

La somme répartie entre les actionnaires, personnes physiques, serait éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% prévue à l'article 158-3.2° du Code général des impôts, pour les actionnaires qui peuvent en bénéficier et assujetti obligatoirement au barème progressif de l'impôt sur le revenu (sans abattement fixe annuel). Dans tous les cas, le

dividende serait versé sous déduction des prélèvements sociaux et soumis au prélèvement à la source obligatoire de 21% édicté à l'article 117 quater du Code Général des Impôts dans sa rédaction nouvelle, telle qu'issue de l'article 9-I B du projet de loi de finances pour 2013.

Cette distribution donnerait par ailleurs lieu au paiement par la Société de la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés visée au nouvel article 235 ter ZCA du Code Général de Impôts.

Dépenses de nature somptuaire (article 223 quater du Code général des Impôts)

Au titre des charges non déductibles visées aux articles 39-4, 39-5 et 54 quater du C.G.I., la Société a dépensé une somme de 19.532 €.

Rapport des commissaires aux comptes (Article L.225-100 du Code de commerce)

Vos commissaires aux comptes vous feront part dans leur rapport sur les comptes annuels dont lecture va vous être donnée en suite du présent rapport, du résultat de leurs investigations sur les comptes qui vous sont présentés.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices (Article R.225-102 du Code de commerce)

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices clos (Annexe 4.2).

Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs.

Conformément aux articles L.441-6-4 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition à la clôture des deux derniers exercices écoulés du solde des dettes, par date d'échéance, à l'égard des fournisseurs.

- au 31 décembre 2011 :

	- de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	Plus de 60 jours	Total TTC
Dettes à échoir	1 528 972	1 020 550	3 060 504	5 610 026
Dettes échues	533 303	514 795	167 940	1 216 038
Montant total TTC	2 062 275	1 535 345	3 228 444	6 826 064

- au 31 décembre 2012 :

	- de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	Plus de 60 jours	Total TTC
Dettes à échoir	1 403 285	1 654 813	738 140	3 796 238
Dettes échues	1 581 864	207 190	-38 019	1 751 035
Montant total TTC	2 985 149	1 862 003	700 121	5 547 273

2.4. Perspectives d'avenir et évolution prévisible de la situation de la Société (articles L.232-1 et R.225-102 du Code de commerce)

Compte tenu de l'objet de la Société, ses perspectives et son évolution sont directement liées à celles du Groupe décrites dans la première partie du présent rapport. Nous vous invitons en conséquence à vous reporter au paragraphe 1.2 ci-dessus.

2.5. Les activités de la Société en matière de recherche et de développement

Conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous confirmons que, compte tenu de son objet, la Société n'a pas de budget particulier en matière de recherche et développement. Cette activité est réalisée par les filiales opérationnelles du Groupe.

2.6. Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Notre Société n'a pas d'élément particulier à signaler au titre de la présente rubrique autre que celui signalé au paragraphe 1.4 ci-dessus.

2.7. Conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce

Vos commissaires aux comptes examinent, dans leur rapport sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce qui ont été passées par notre Société ou exécutées par elle au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous indiquons que la convention nouvelle suivante a été conclue au cours de l'exercice écoulé :

Contrat de bail avec la SCI François Charles en date du 27 septembre 2012 pour des locaux situés 11 avenue Pierre Sémard, 69200 Vénissieux.

Cette convention a été préalablement approuvée lors de la réunion du conseil d'administration en date du 26 septembre 2012.

La location s'est élevée à un montant de 70.000 euros hors taxes pour la période du 15 septembre au 31 décembre 2012.

Nous vous rappelons que, ladite convention nouvelle, en sa qualité de "convention réglementée" tel que ce terme est défini par l'article L.225-38 du Code de commerce, sera soumise à un vote auquel ne prendront pas part les actionnaires directement intéressés ou par personne interposée, à savoir Monsieur Francis PIZZORNO et Madame Magali DEVALLE.

2.8. Conseil d'administration et Commissariat aux comptes

Quitus

Nous vous demandons de bien vouloir donner quitus aux administrateurs de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Direction générale de la Société (article R.225-102 du Code de commerce)

Monsieur Francis PIZZORNO assume la direction générale de la Société en qualité de Président Directeur Général, assisté d'un Directeur Général Délégué en la personne de Monsieur Frédéric DEVALLE depuis le 2 avril 2010.

Termes des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que les mandats de :

- Messieurs Francis PIZZORNO, Jean HOUDOUIN, Bruno ROHMER, Frédéric DEVALLE et de Madame Magali DEVALLE, en qualité d'administrateurs de la Société, ont été renouvelés par l'assemblée générale mixte du 27 juin 2011, pour une durée de six (6) exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Monsieur François LEOTARD, en qualité d'administrateur de la Société, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- la société DELOITTE ET ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire, et de la société BEAS SARL, commissaire aux comptes suppléant, prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, et
- la société NOVANCES - DAVID ET ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire, et de la société NOVANCES – DECHANT ET ASSOCIES, commissaire aux comptes suppléant, prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Mandats et fonctions des mandataires sociaux exercées au cours de l'exercice clos (L.225-102-1 du Code de commerce)

M Francis PIZZORNO

Président Directeur Général

Autres mandats et fonctions :

Dragui-Transport SA.....	Président Directeur Général
SAMNET SARL.....	Gérant
Sud Invest Environnement SARL.....	Gérant
SCI de la Nartuby.....	Gérant
SCI de Trans.....	Gérant

M Jean HOUDOUIN

Administrateur

Autres mandats et fonctions :

HIFIC SAS.....	Président
Magelio Capital.....	Président

M Bruno ROHMER

Administrateur

Autres mandats et fonctions :

Edipro-PrintReference SA.....	Administrateur
NAOS SARL.....	Gérant

Mme Magali DEVALLE

Administrateur

Autres mandats et fonctions :

SEGEDEMA (filiale Maroc).....	Gérante
Dragui-Transport SA.....	Représentant permanent de GPE
SCI François Charles Investissement.....	Gérante
SCI La Bergerie.....	Co-gérante

M Frédéric DEVALLE

Administrateur

Autres mandats et fonctions :

Groupe Pizzorno Environnement.....	Directeur Général Délégué / Administrateur
Dragui-Transport SA.....	Directeur Général Délégué / Représentant permanent de SOVATRAM
Société Générale Environnement et Assainissement (SGEA) SAS..	Directeur Général Délégué
Société Varoise de Traitement (SOVATRAM) SAS.....	Directeur Général Délégué
Société Moderne d'Assainissement (SMA) SAS.....	Directeur Général Délégué
Pizzorno Environnement Eau et Assainissement SAS (PEEA).....	Directeur Général Délégué
SEM Porte du Var Environnement.....	Représentant permanent de P.E.E.A
TEODEM.....	Président
Pizzorno Environnement Tunisie.....	co-Gérant

SCI Foncière de La Môle	Gérant		
SCI La Camargue	Gérant		
SMSEE SARL.....	Gérant		
SCI La Bergerie.....	Co-gérant		
Société de Tri d'Athamor	Représentant	permanent	de GPE
	Présidente		

M François LEOTARD

Administrateur (à compter du 10 juin 2008)

Rémunération et avantages perçus de la Société exprimés en brut

Identité	Année	Éléments fixes	Éléments variables	Éléments exceptionnels	Total de la rémunération brute globale
M. Francis PIZZORNO	2012	462 599 €		0 €	462 599 €
	2011	444 807 €	0 €	0€	444 807 €
M. Jean HOUDOUIN	2012	0 €	0 €	0 €	0 €
	2011	0 €	0 €	0 €	0 €
M. Bruno ROHMER	2012	0 €	0 €	0 €	0 €
	2011	0 €	0 €	0 €	0 €
M. François LEOTARD	2012	120 000 €	0 €	0 €	120 000 €
	2011	120 000 €	0 €	0 €	120 000 €
M. Frédéric DEVALLE	2012	109 623 €	11 375 €		120 998 €
	2011	83 185 €	13 195 €	12 966 €	109 347 €
Mme Magali DEVALLE	2012	65 196 €	4 611 €		69 807 €
	2011	53 154 €	5 763 €	4 880 €	63 797 €

En ce qui concerne M. Francis PIZZORNO, les éléments fixes sont entièrement constitués de salaires versés en rémunération de l'activité au sein de la Société. Ils comprennent les avantages en nature.

La rémunération de M. Francis PIZZORNO est approuvée par le conseil d'administration.

Pour les accessoires à sa rémunération, le Président Directeur Général est assimilé à un salarié et bénéficie notamment des régimes retraite et prévoyance des cadres dirigeants de la Société.

En ce qui concerne M Frédéric DEVALLE et Mme Magali DEVALLE, les éléments variables correspondent aux primes d'objectifs versées aux cadres suivant avenants aux contrats de travail « parts variables » signés en 2008 pour prise d'effet en 2009.

Il est précisé que la société a passé les provisions suivantes, au titre des indemnités de fin de carrière en exécution de leur contrat de travail pour :

- Monsieur Frédéric DEVALLE : 42 219 €
- Madame Magali DEVALLE : 22 393 €

Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs (article L.225-45 du Code de commerce)

Les administrateurs ont bénéficiés de jetons de présence sur l'exercice 2012 de 76 500 € répartis de la façon suivante :

1. M. Bruno ROHMER : 33 181,52 € au titre de l'exercice écoulé,
2. M. Jean HOUDOUIN : 33 181,52 € au titre de l'exercice écoulé,
3. M. François LEOTARD : 10 136,96 € au titre de l'exercice écoulé.

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle, nous vous proposerons de fixer à la somme de 90.000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au conseil d'administration, allocation qui sera applicable à l'exercice en cours et maintenue jusqu'à décision contraire.

Les mandataires sociaux n'ont bénéficié, durant l'exercice, d'aucune attribution de titres de capital ou de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou droit à des titres de créances de la Société ou des sociétés mentionnées aux articles L.228-13 et L.228-93 du Code de commerce.

La Société n'a pris aucun engagement (éléments de rémunérations, indemnités de cessation ou de changements de fonctions,...) au bénéfice de ses mandataires sociaux pouvant correspondre à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Rémunération et avantages perçus des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce

Identité	Année	Éléments fixes	Éléments variables	Éléments exceptionnels	Total de la rémunération brute globale
M. Francis Pizzorno	2012	109 270 €			109 270 €
	2011	105 776 €	0 €	0 €	105 776 €
M. Jean Houdouin	2012	0 €	0 €	0 €	0 €
	2011	0 €	0 €	0 €	0 €
M. Bruno Rohmer	2012	0 €	0 €	0 €	0 €
	2011	0 €	0 €	0 €	0 €
M. Frédéric Devalle	2012	0 €	0 €	0 €	0 €
	2011	15 237 €	0 €	4 861 €	20 097 €
Mme Magali Devalle	2012	0 €	0 €	0 €	0 €
	2011	9 711 €	0 €	0 €	9 711 €
M. François Léotard	2012				
	2011	0 €	0 €	0 €	0 €

Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2012

	Deloitte		Novances		Audit et Contrôle	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Honoraires d'audit légal						
Emetteur	73 750	75 250	23 500	24 300		
Filiales intégrées globalement	108 307	108 085	13 260	14 916	71 100	72 421
Autres diligences liées						
Emetteur			300			
Filiales intégrées globalement			600			
Sous-total	182 057	183 335	37 600	39 216	71 100	72 421
Autres prestations aux filiales intégrées globalement						
Total	182 057	183 335	37 600	39 216	71 100	72 421

2.9. Activité des filiales de la Société et des sociétés contrôlées par elle

L'activité de chaque société composant le Groupe fait l'objet de l'Annexe 4.

2.10. État et évolution des participations et contrôles de la Société sur d'autres sociétés

Tableau des filiales consolidées

Le tableau des filiales et participations se présente comme suit :

Dénomination		N° Siren	% Intérêt	% Contrôle	Mode d'intégration
Dragui-Transports (Dt)	Draguignan	722 850 070	95.65 %	100 %	IG
Roger Gosselin	Mannevillette	424 656 502	100 %	100 %	IG
Sci foncière de la Mole	Draguignan	490 920 634	47.82%	50%	IG
Pizzorno AMSE	Tunis (Tunisie)		59.03%	60%	IG
Pizzorno Environnement Tunisie	Tunis (Tunisie)		98.45 %	100 %	IG
Pizzorno Valorisation	Draguignan	525 089 371	100 %	100 %	IG
Transports Pizzorno	Mannevillette	525 244 190	100 %	100 %	IG
Samnet	Saint-Ambroix	302 221 403	78.90 %	81,96 %	IG
Segedema	Rabat (Maroc)		96.44 %	99,96 %	IG
Pizzorno Environnement Eau et Assainissement	Draguignan	323 592 295	96.14 %	99,96 %	IG
Nicollin SEP GPE	Draguignan	751 422 312	50 %	50 %	IP
Nicollin Sgea Sep	Draguignan	484 415 385	48.45 %	50%	IP
Sgea	Draguignan	324 667 211	96.89 %	100 %	IG
Sma	Draguignan	683 780 186	91.30 %	94,29 %	IG
Sovatram	Draguignan	739 502 797	96.27 %	99,85 %	IG
Sud Invest. Environnement	Draguignan	418 742 086	96.40 %	100 %	IG
Teodem	Rabat (Maroc)		98,16 %	99,99 %	IG
Teomara	Rabat (Maroc)		96.60%	100 %	IG
Teorif	Rabat (Maroc)		98.15 %	99,98 %	IG

Filiales non consolidées

Certaines participations ont été exclues du périmètre de consolidation parce qu'il s'agit d'entreprises en sommeil ou sur lesquelles le Groupe n'exerce aucune influence notable.

Sociétés	% capital détenu
SCI du Balançan	16,67
SA Scann	7,69
Tanger Med	8
GIE varois d'assainissement	5,17
IRFEDD	5,35
Z ET P à Abu Dhabi	49
SAS SPANC SUD STE	30
BAUME	

2.11. Avis donné à une autre société par actions que la Société détient plus de 10% de son capital

Néant.

2.12. Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées

Néant.

2.13. Renseignements relatifs à la répartition du capital social et aux actions d'autocontrôle

Le 21 juin 2012, l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société a autorisé le conseil d'administration à procéder à l'achat d'actions de la Société afin, notamment d'assurer la liquidité et/ou l'animation du marché dans la limite de 4,5% de nombre d'actions sur une durée maximum de douze (12) mois.

À ce titre, au 31 décembre 2012, la Société possède 143.098 de ses propres actions acquises pour une valeur de 2.141.526,58 €, soit une valeur d'acquisition moyenne de 14,97 € représentant 3,577 % du capital social.

Le programme de rachat est détaillé au paragraphe 2.20.

Les mouvements de titres d'autocontrôle ont été les suivants :

	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
Nombre de titres	149.584	6.396	12.882	143.098

Au 31 décembre 2012, les actionnaires personnes morales ou physiques détenant directement ou indirectement une part des actions de la Société supérieure aux seuils prévus à l'article L.233-13 du Code de Commerce sont les suivantes :

Pour l'exercice 2011 :

Identité	Part du capital social nb de titres / nb total %	Part des droits de votes Nb de droits / nb total %	Date de validité
M. Francis Pizzorno	71,80 % 2.872.993	83,6 % 5.745.986	31.12.2011
Groupe ICM SA	10,39% 415.443*	6,04% 415.443*	31.12.2011

Pour l'exercice 2012 :

Identité	Part du capital social nb de titres / nb total %	Part des droits de votes Nb de droits / nb total %	Date de validité
M. Francis Pizzorno	71,80 % 2.872.993	83,6 % 5 745 986	31.12.2012
Groupe ICM SA	10,39% 415.443*	6,04% 415.443*	31.12.2012

(*) Selon l'information reçue le 12 septembre 2011, la société ICM SA possédait 415.443 actions soit 10,39 % du capital social et 6,04 % des droits de vote.

Nous précisons que conformément à l'article 12 des statuts de notre Société, les actions inscrites nominativement au nom d'un même actionnaire pendant plus de quatre ans donnent droit de vote double. Ainsi, le nombre total d'actions à droit de vote double est au 31 décembre 2012 de 2.872.999.

2.14. Informations environnementales

Consommation de ressources eau, matières premières, énergie et production déchets :

POSTE ENERGIE

Consommation carburant : 782 883 litres

Consommation d'électricité : 517 342 Kwh

Consommation de gaz naturel : n.c

POSTE INTRANT :

Consommation d'eau : 8025 m³

La Société est engagée dans une démarche environnementale respectant les exigences de la norme ISO 14001 : 2004, et certifié sur ses activités de traitement, de tri, de propreté urbaine, de transport, déchetterie et quai de transfert.

La politique environnementale de la Société est basée sur quatre engagements fondamentaux :

- La conformité aux prescriptions réglementaires et autres en matière d'environnement
- L'excellence au travers de l'organisation du système de management environnemental

- L'amélioration de la prévention des pollutions par des solutions innovantes afin de limiter nos impacts sur l'environnement
- L'amélioration continue des performances environnementales à travers des objectifs pertinents et révisables

Ces différents engagements sont déclinés en indicateurs environnementaux au sein de programmes de management propres à chaque exploitation.

Analyse des aspects et impacts environnementaux significatifs

Afin de cibler les actions de réduction et de prévention des impacts environnementaux, la Société utilise la méthode de l'analyse environnementale. L'analyse environnementale est la base de la mise en place d'un système de management de l'environnement, elle permet d'identifier les impacts environnementaux significatifs (IES) générés par une activité et de bâtir les actions par priorité (importance de l'impact). Les IES sont cotés selon la gravité et la fréquence de l'impact, ajustée selon la sensibilité du milieu (comme facteur de variation) et appréhendés selon que la situation soit normale (activité courante), dégradée (activité en marche temporairement anormale) ou accidentelle.

Sur chaque exploitation, une analyse environnementale est menée afin d'identifier les impacts environnementaux significatifs générés par nos activités. L'objectif étant de bâtir un plan d'actions permettant de réduire ces impacts.

Mesures prises pour assurer la conformité aux dispositions législatives et réglementaires applicables

Un fond réglementaire reprenant l'ensemble des exigences applicables à chaque exploitation a été créé en 2011 et adapté par activité. Il recense l'ensemble des dispositions sur les thématiques Sol/sous-sol, Air, Bruit, Eaux, Déchets et exigences locales (plan d'urbanisme, règles d'assainissement,...).

Celui-ci a été déployé sur l'ensemble des sites certifiés ISO 14001 ou en cours de certification. Cette évaluation, réalisée conjointement avec le manager opérationnel du site, donne lieu à un programme de mise en conformité. Ce plan est piloté par le manager opérationnel et revu chaque trimestre.

Mesures prises pour la prévention et la réduction des impacts environnementaux

Afin de prévenir et réduire les impacts environnementaux, diverses actions sont mises en place :

- les effluents issus de nos activités sont captés, traités et valorisés
- les consommations énergétiques sont suivies et analysées, et des actions de réduction sont mises en place : formation à l'éco-conduite, amélioration technique...
- les salariés sont régulièrement sensibilisés à la notion d'environnement et aux impacts potentiels générés par leurs activités
- la traçabilité des déchets produits est assurée par la mise en place de registre conformément à l'arrêté du 29 février 2012
- en cas de dysfonctionnement, une analyse des causes est systématiquement menée et un plan d'actions est mis en place
- un bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre a été réalisé en 2010 selon la méthodologie Bilan Carbone® de l'ADEME

Organisation interne, formation et sensibilisation

L'environnement au sein de la Société bénéficie de ressources humaines dédiées, combinant centre d'expertise et de pilotage et centre opérationnel.

- L'expertise et le pilotage sont assurés au niveau central. Au sein du Groupe, le pôle Sécurité, Qualité et Environnement compte un Responsable Environnement, homologue d'un Responsable Sécurité et d'un Responsable Qualité. La mission principale sur les sujets liés à l'environnement est de promouvoir la politique environnementale sur l'ensemble des activités, apporter une expertise en termes d'analyse environnementale et de constituer des actions de prévention et réduction des risques. Il a un rôle de conseil sur les questions d'application des exigences réglementaires et normatives.

- L'opérationnalité est assurée par la fonction de coordinateur SQE, en charge d'un ensemble d'exploitations et ayant pour principale mission la mise en œuvre et le suivi des pratiques déterminées dans le programme de management environnemental ainsi que la mise en œuvre et le suivi des actions de conformité réglementaire. Le suivi des exigences dans les prestations est réalisé par l'encadrement intermédiaire et par le coordinateur SQE. Les suivis de prestations sont basés sur une procédure interne intégrant une check-list de point à surveiller en

Sécurité, Qualité et Environnement. Les résultats sont consignés et analysés mensuellement pour action le cas échéant, l'ensemble est consolidé et reporté au niveau du Comité de Direction.

Tout salarié entrant dans l'entreprise reçoit une sensibilisation interne à ses rôles, responsabilités et les impacts de son activité sur l'environnement. Sont explicités les moyens de maîtrise et les bonnes pratiques à tenir selon le poste ; en cas de suivi d'activités détectant un point à améliorer, des sensibilisations en groupe sont organisées, permettant la progression constante et durable pour la performance environnementale.

2.15. Informations sociales

Compte tenu de l'appartenance de la Société à l'U.E.S. du Groupe, il n'existe pas d'institution représentative du personnel ni en conséquence d'accord collectif spécifique à la Société. Outre les conventions collectives applicables, elle applique les accords d'entreprise négociés et conclus dans le cadre de l'unité économique et sociale du Groupe.

Les informations clés, concernant exclusivement notre société, se trouvent en Annexe 4.3 : Tableau des indicateurs sociaux.

2.16. Les dividendes versés au titre des trois exercices précédents et divers renseignements d'ordre fiscaux

Dividendes

Exercice clos le	Dividende brut	Dividende net
31.12.2011	0 €	0 €
31.12.2010	800 000 €	800 000 €
31.12.2009	600 000 €	600 000 €

2.17. Etat de la participation des salariés au capital social

Au dernier jour de l'exercice, il n'existe aucun mécanisme de participation des salariés au capital social de la Société ou des sociétés qui lui sont liées.

2.18. Délégations au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital (article L.225-100 du Code de commerce)

Conformément à l'article L.225-100 al.4 du Code de commerce, nous vous précisons que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires n'a pas conféré au conseil d'administration des délégations de compétence ou de pouvoirs en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

2.19. Eléments de calculs et résultats de l'ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital (article R.228-90 du Code de commerce)

Néant.

2.20. Opérations d'achat d'actions autorisées par la Société (article L.225-211 Code de commerce)

Bilan des opérations effectuées dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 27 juin 2011

Dans le cadre du dispositif prévu par l'article L.225-209 du Code de commerce, l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires en date du 21 juin 2012 (l'"Assemblée") a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 4,5% du capital social, soit sur la base d'un capital social, 180.000 actions, pour une durée de douze (12) mois à compter de ladite assemblée générale, soit expirant le

20 juin 2013.

L'Assemblée a décidé que le montant total des sommes que la Société pourrait consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période sera de 5.000.000 euros. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à soixante (60) euros, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, et étant toutefois précisé que ces actions pourront être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Il est ainsi indiqué que compte tenu du nombre d'actions propres détenues par la Société au 31 décembre 2012, le nombre d'actions que la Société demeure autorisée à acquérir est de 36 902, soit 0,92 % du capital. Le prix d'achat unitaire maximum (hors frais) est de soixante (60) euros.

Dans le cadre de la délégation donnée au conseil d'administration d'acheter des actions conformément aux modalités décrites dans le descriptif du programme de rachat d'actions, la Société a racheté 6.396 actions pour un montant de 65.937 euros, a vendu 12.882 actions pour un montant de 136.918 euros. Par ailleurs, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, la Société n'a procédé à aucune annulation de ses propres actions.

La Société a conclu un contrat de liquidité avec Arkéon Finance le 7 avril 2005. Les opérations réalisées par la Société au titre des autorisations susmentionnées, y compris dans le cadre de ce contrat de liquidité, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

	Nombre d'actions achetées au cours de la période	Prix moyen par action (en euros)	Nombre d'actions détenues dans le cadre des programmes de rachat en fin de période
Janvier	196	10.899	18.892
Février	254	11.316	18.911
Mars	459	11.354	18.749
Avril	1021	10.085	19.190
Mai	327	9.458	19.333
Juin	1052	8.229	20.135
Juillet	119	8.348	18.812
Août	577	9.286	18.330
Septembre	336	9.380	17.996
Octobre	1.446	11.760	12.664
Novembre	95	11.977	12.660
Décembre	514	11.718	13.098
Total	6.396		

Au 31 décembre 2012, la Société n'a pas utilisé de produits dérivés à terme dans le cadre des programmes de rachat d'actions.

Programme de rachat d'actions propres proposé à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 25 juin 2013

Toujours dans le cadre du dispositif prévu par l'article L.225-209 du Code de commerce, nous souhaitons vous soumettre une résolution visant à renouveler le programme de rachat d'actions.

Les principales dispositions de ce programme proposées lors de l'assemblée générale sont résumées ci-après.

Cette nouvelle autorisation aurait une durée de douze (12) mois à compter de la date de l'assemblée générale et les termes et conditions seraient identiques à ceux conférés par l'assemblée générale annuelle ordinaire du 21 juin 2012 (4,5% des titres au maximum et pour une valeur unitaire de 60 euros maximum).

L'objectif de cette autorisation consisterait à procéder à des opérations en fonction des situations de marché, et à régulariser le cours par intervention systématique en contre tendance sur le marché.

Le montant total des sommes que la Société pourrait consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période est de 5.000.000 euros. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à soixante (60) euros, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, et étant toutefois précisé que ces actions pourraient être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Les actions pourraient être achetées par tous moyens, y compris par voie d'achat de blocs de titres, dans les conditions et limites fixées par les autorités de marché.

Cette autorisation serait destinée à permettre à la Société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur.

En particulier, la Société pourra utiliser la présente autorisation en vue de :

- consentir, dans les conditions définies par les dispositions des articles L.225-208 et L.225-177 et s. du Code de commerce, des options d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont ou lui seront liés en application de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
- attribuer des actions de la Société aux salariés visé à l'alinéa précédent, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société ou d'un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'au titre des opérations visées aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce ;
- conserver les actions de la Société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport dans la limite de 5% du nombre d'actions composant le capital social ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ;
- assurer l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- procéder à l'annulation des actions acquises, dans le cadre d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire en vigueur.

Si vous décidiez de voter en faveur de cette autorisation, il conviendrait de déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration pour décide la mise en œuvre de ladite autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

2.21. Principaux éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Conformément à l'article L.225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

Structure du capital de la Société

Sachant que le capital est composé de 4.000.000 de titres dont 1.000.000 font l'objet de la cotation, la structure du capital est décrite au paragraphe 2.13 du présent rapport.

Les restrictions statutaires

Les statuts ne comportent aucune restriction particulière à l'exercice des droits de vote ou à la cession des titres.

Cependant, l'article 12 des statuts prévoit l'exercice d'un droit de vote double attaché à tous les titres pour lesquels il pourra être justifié une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Aucune convention n'a été transmise à la Société au titre de l'article L233-11 du Code de commerce.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce

Voir paragraphe 2.13

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Néant sauf droit de vote double décrit ci-dessus.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

Accords entre les actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Les statuts reprennent les dispositions légales applicables en la matière. Voir article 14 et suivants des statuts.

Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'actions

Voir paragraphes 2.13, 2.18 et 2.20 ci-dessus.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

2.22. Etat récapitulatif des opérations supérieures à 5.000 euros

Conformément à l'article L.621-18-2 et R.621-43-1 du Code monétaire et financier, nous vous précisons qu'aucune opération supérieure à 5.000 euros n'a été réalisée sur les titres de la Société par les dirigeants, les hauts responsables et les personnes qui leur sont liées.

2.23 Décisions à prendre

La réunion triennale de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prévue à l'article par les dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, s'est tenue le 27 juin 2011 et devra en conséquence à nouveau se prononcer sur ce même objet au plus tard le 26 juin 2014.

Le projet de texte des résolutions soumis à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires est le suivant :

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 25 JUIN 2013

PREMIERE RESOLUTION

*(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012
et quitus aux administrateurs)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et sur les comptes dudit exercice, du rapport joint du Président du conseil d'administration prévu par l'article L.225-37 du Code de commerce et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, approuve lesdits rapports, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant ressortir une perte nette comptable de (3.220.748) euros.

En conséquence de cette approbation, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours dudit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et sur les comptes consolidés dudit exercice, et des rapports des commissaires aux comptes sur lesdits comptes, approuve lesdits rapports, les comptes consolidés, tels qu'ils ont été présentés, établis conformément aux dispositions des articles L.233-16 et suivants du Code de commerce, faisant ressortir un bénéfice net comptable consolidé de 4.199.715 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et fixation du dividende)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration, constatant que la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élève à la somme de (3.220.748) euros, décide de l'affecter en totalité au compte "*report à nouveau*", lequel sera porté à un nouveau solde de 1.402.088 euros.

L'assemblée générale décide également de procéder à une distribution de dividendes d'un montant de 700.000 euros prélevé sur le compte "*report à nouveau*".

Ainsi, chacune des 4.000.000 actions au nominal de 5,354 euros recevra un dividende de 0,175 euro par action. Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

La somme répartie entre les actionnaires, personnes physiques, sera éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% prévue à l'article 158-3.2° du Code général des impôts, pour les actionnaires qui peuvent en bénéficier et assujetti obligatoirement au barème progressif de l'impôt sur le revenu (sans abattement fixe annuel). Dans tous les cas, le dividende sera versé sous déduction des prélèvements sociaux et soumis au prélèvement à la source obligatoire de 21% édicté à l'article 117 quater du Code Général des Impôts dans sa rédaction nouvelle, telle qu'issue de l'article 9-I B du projet de loi de finances pour 2013.

Cette distribution donnera par ailleurs lieu au paiement par la Société de la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés visée au nouvel article 235 ter ZCA du Code Général de Impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Exercices	Dividende brut	Dividende par action	Dividende net
31.12.2011	0 €	0 €	0 €
31.12.2010	800.000 €	0,20 €	800.000 €
31.12.2009	600.000 €	0,15 €	600.000 €

QUATRIEME RESOLUTION

(Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve expressément ledit rapport, en chacun de ses termes et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION

(Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration et en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, prend acte du fait que la Société a pris en charge au titre de l'exercice écoulé des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code pour un montant de 19.532 euros.

SIXIEME RESOLUTION

(Fixation des jetons de présence)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration, décide de fixer à la somme de 90.000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au conseil d'administration.

L'assemblée générale décide que cette allocation sera applicable à l'exercice en cours et maintenue jusqu'à décision contraire.

SEPTIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration à opérer en bourse sur ses propres actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration, décide d'autoriser le conseil d'administration, pour une période de douze (12) mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat d'actions de la Société, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 4,5% du nombre d'actions composant le capital social, soit sur la base du capital actuel 180.000 actions.

L'objectif de cette autorisation consiste à procéder à des opérations en fonction des situations de marché, et à régulariser le cours par intervention systématique en contre tendance sur le marché.

L'assemblée générale décide que le montant total des sommes que la Société pourra consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période sera de 5.000.000 d'euros. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à soixante (60) euros, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, et étant toutefois précisé que ces actions pourront être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Les actions pourront être achetées par tous moyens, y compris par voie d'achat de blocs de titres, dans les conditions et limites fixées par les autorités de marché.

L'assemblée générale prend acte que cette autorisation permettra à la Société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Société pourra utiliser la présente autorisation en vue de :

- consentir, dans les conditions définies par les dispositions des articles L.225-208 et L.225-177 et s. du Code de commerce, des options d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont ou lui seront liés en application de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
- attribuer des actions de la Société aux salariés visé à l'alinéa précédent, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société ou d'un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'au titre des opérations visées aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce ;
- conserver les actions de la Société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport dans la limite de 5% du nombre d'actions composant le capital social ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ;
- assurer l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- procéder à l'annulation des actions acquises, dans le cadre d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire en vigueur.

L'assemblée générale décide de déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de ladite autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

L'assemblée générale prend acte que cette délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

HUITIEME RESOLUTION
(Pouvoirs en vue des formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou à "*Annonces et Formalités*", à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce de Draguignan.

3. RAPPORT RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE
(RSE) DU GROUPE

Rapport RSE - Pizzorno Environnement

Introduction - Un métier engagé par nature	36
1. Notre approche de la RSE	37
1.1 S'engager dans nos métiers.....	37
1.2 Adapter la gouvernance	37
1.2.1 Application des réglementations et conventions.....	37
1.2.2 Formalisation des engagements.....	37
1.2.3 Certification des sites et des processus.....	38
1.3 Organiser le reporting	38
1.3.1 Contexte et objectifs du rapport	38
1.3.2 Périmètre et règles d'intégration	38
1.3.3 Procédures et mesures de calcul.....	38
2. Nos engagements pour l'environnement	39
2.1 Tableau de bord des indicateurs.....	40
2.2 Réduire les impacts sur l'environnement	40
2.2.1 Gestion des déchets.....	41
2.2.2 Prévention des pollutions.....	41
2.2.3 Réduction des émissions atmosphériques	42
2.2.4 Préservation de la biodiversité	43
2.3 Gérer durablement les ressources	43
2.3.1 Valorisation des matières premières.....	43
2.3.2 Utilisation des énergies renouvelables.....	44
2.3.3 Utilisation des sols	44
3. Nos engagements pour les collaborateurs	45
3.1 Tableau de bord des indicateurs.....	45
3.2 Améliorer l'organisation et les conditions de travail	46
3.2.1 Organisation du temps de travail	46
3.2.2 Conditions du dialogue social	46
3.2.3 Santé, sécurité et bien-être des salariés.....	47
3.3 Garantir l'égalité de traitement.....	48
3.3.1 Promotion de la parité.....	48
3.3.2 Prise en compte du handicap	49
3.3.3 Lutte contre les discriminations	49
3.3.4 Insertion de personnes en difficulté.....	50
3.4 Développer la formation	50
3.4.1 Politique de formation.....	50
3.4.2 EPAME.....	51
3.4.3 Sensibilisation et formation à l'environnement	51
4. Nos engagements pour la société	52
4.1 Quelles sont nos parties prenantes ?	52
4.2 Améliorer la relation client.....	52
4.3 Coopérer avec les fournisseurs	53
4.3.1 Gestion de la relation fournisseurs.....	53
4.3.2 Intégration de la RSE dans la politique d'achat	53
4.4 Optimiser nos impacts sur le territoire	53
4.4.1 Relations avec les riverains.....	53
4.4.2 Soutien de l'emploi local	54

4.4.3 Amélioration du cadre de vie	54
4.4.4 Actions de bénévolat	54
4.5 Dialoguer avec les pouvoirs publics	55
4.6 Soutenir le secteur éducatif et associatif	55
4.6.1 Partenariat universitaire	55
4.6.2 Sponsoring et mécénat	55
5. Traitement des indicateurs Grenelle II	56

Introduction - Un métier engagé par nature

« Notre plus belle réussite, construire un groupe de dimension internationale qui place l'homme au cœur de son action. »

C'est avec une fierté non dissimulée que j'ai l'honneur de vous présenter le premier rapport Responsabilité Sociétale de l'Entreprise de PIZZORNO Environnement.

En tant qu'acteur majeur des déchets et de la propreté en France, notre Groupe est conscient de la mission d'intérêt général qu'il exerce sur ses territoires d'implantation. Nos missions nous confèrent une responsabilité particulière, d'une part à travers la gestion exemplaire de ses activités, d'autre part à travers les relations avec les parties prenantes et la transparence sur les impacts environnementaux et sociaux.

Pour la première fois cette année, un chapitre de ce rapport est consacré à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE). Il témoigne de l'ambition d'un Groupe qui s'attache, depuis sa création il y a près de 40 ans, à placer la protection de l'environnement et le respect des hommes au cœur de son projet d'entreprise. Un tel état d'esprit ne s'impose pas, il se nourrit de l'expérience et de la volonté de toutes celles et ceux qui donnent du sens à nos valeurs en s'engageant au quotidien dans leurs métiers.

Le monde évolue, les préoccupations environnementales et sociales sont légitimes. Les citoyens, nos clients, la société en général sont en attente de solutions innovantes en matière de développement durable et c'est pourquoi nous souhaitons nous engager comme une entreprise responsable.

Responsable, d'abord, de la confiance de nos clients à qui nous apportons des solutions respectueuses de l'environnement et avec lesquels nous construisons des projets d'avenir pour les générations futures. L'année 2012 a été pour PIZZORNO Environnement le témoin de cet engagement avec la signature de deux contrats qui placent la valorisation matière et énergétique au cœur de notre savoir-faire. A Grenoble tout d'abord, avec l'exploitation du centre de tri d'Athanor et à Toulon ensuite, avec la modernisation et l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique du SITTOMAT. L'adéquation entre les attentes formulées par les collectivités et les solutions techniques que nous leur proposons pérennisent la relation de confiance que nous nous efforçons de développer avec nos clients.

Responsable, aussi, auprès de nos salariés auxquels nous devons garantir un avenir serein. L'ambition du Groupe est de placer l'éthique au cœur de la gestion des ressources humaines afin de fidéliser ses talents et de leur permettre de s'épanouir dans un environnement professionnel motivant et enrichissant, à l'écoute des individus.

Responsable, enfin, vis-à-vis de la société grâce à la proximité que nous entretenons au quotidien avec les parties prenantes. Nos activités, en effet, sont inscrites dans les territoires qu'elles contribuent à valoriser et participent activement au développement du tissu économique local et du monde associatif.

Les pages qui suivent mettent en avant les actions déployées en 2012 et qui sont le reflet de nos engagements sur ces trois volets. Il s'agit d'un premier pas qui a le mérite de souligner à la fois les efforts et les marges de progrès du Groupe. En l'état des informations disponibles, ce chapitre présente donc la photographie des résultats et des actions qui doivent guider notre engagement sur le long terme.

Francis PIZZORNO

Président Fondateur

1. Notre approche de la RSE

1.1 S'engager dans nos métiers

Pizzorno Environnement dispose de deux activités principales, la propreté et le traitement des déchets. Chacune de ces activités est confrontée à des enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux particuliers :

- Les actions prioritaires de l'activité Propreté concernent par exemple la prévention des nuisances sonores, la réduction des émissions atmosphériques des véhicules de propreté, l'amélioration des conditions de santé et de sécurité des collaborateurs et la prise en compte du cadre de vie des habitants.
- Les principaux enjeux de l'activité Traitement incluent la maîtrise des impacts environnementaux des ISDND (Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux), l'amélioration continue du tri et de la valorisation des déchets et la sensibilisation des populations et collectivités locales aux gestes éco-citoyens.

De manière transversale à ces deux activités, les métiers du Groupe appellent à une responsabilité accrue en matière de protection environnementale et à un fort engagement envers la formation et l'insertion professionnelle. Enfin, les relations étroites entre les activités du Groupe, les collectivités et les citoyens font également de l'ancrage territorial un axe prioritaire de la politique RSE du Groupe.

1.2 Adapter la gouvernance

Pizzorno Environnement veille à un niveau d'exigence élevé en matière de gouvernance en se référant aux réglementations en vigueur dans les pays où il est implanté et en mettant en place des processus et un cadre de fonctionnement adaptés à ses ambitions. Cette organisation transversale assure au Groupe la cohérence de la démarche engagée et un suivi précis des actions mises en place.

1.2.1 Application des réglementations et conventions

Pizzorno Environnement respecte la législation française et les normes internationales, telles que les conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), sur l'élimination du travail forcé ou obligatoire, l'abolition du travail des enfants, l'élimination de toutes formes de discrimination dans le travail, et le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective. Les filiales du Groupe à l'international ne recrutent pas de personnes âgées de moins de 16 ans. Toute pratique illégale en matière de droit du travail est strictement interdite.

1.2.2 Formalisation des engagements

En décembre 2008, Pizzorno Environnement a signé la charte du Pacte Mondial (Global Compact) des Nations Unies. Cette signature formalise l'engagement du Groupe envers le respect des droits de l'homme, le respect du droit du travail, la protection de l'environnement et la prévention de la corruption. Chaque année, en conformité avec les règles du Pacte Mondial, le Groupe communique sur les progrès réalisés concernant les dix principes de la charte. Par la signature du Pacte Mondial, le Groupe s'engage à lutter activement contre toute forme de corruption au sein de ses opérations.

Par ailleurs, dans une volonté de promouvoir la diversité et de lutter contre les discriminations, le Groupe est devenu signataire des Chartes FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) et Charte Diversité en 2008. Ces chartes assurent que l'entreprise s'engage à mettre en place des moyens pour prévenir les actes de discrimination, notamment à travers la sensibilisation des collaborateurs, la communication de son engagement et le déploiement d'outils et de procédures pour promouvoir l'égalité de traitement dans la gestion des ressources humaines.

Afin de concrétiser ces engagements, le Groupe a créé en 2011 un parcours de professionnalisation pour ses managers opérationnels qui comporte des modules sur le respect des droits de l'homme, la protection de l'environnement, la lutte contre les discriminations et l'éthique dans les affaires.

1.2.3 Certification des sites et des processus

Pizzorno Environnement dispose d'une Charte SQE (Sécurité, Qualité et Environnement) Groupe depuis 2006. Les principaux engagements de cette charte incluent :

- Le respect des engagements contractuels et la satisfaction des clients
- L'offre de prestations complémentaires pour répondre aux besoins spécifiques des clients en matière de gestion des déchets
- La conformité avec les exigences légales applicables
- L'amélioration de la sécurité et de la qualité du travail des salariés
- La mise en place d'objectifs de performance afin d'assurer une meilleure maîtrise des risques SQE

La charte SQE Groupe est déclinée au niveau de chaque exploitation en une politique SQE. Des coordinateurs SQE présents dans tout le territoire français assurent la mise en œuvre opérationnelle des engagements du Groupe.

Dans le cadre de cette politique, le Groupe s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue de sa performance qualité, sécurité et environnement et a mis en place un processus de certification ISO 14001, ISO 9001 et OHSAS 18 001. En 2012, toutes les installations de stockage du Groupe en France étaient certifiées ISO 14001 et cinq agences de tri, de collecte de propreté urbaine avaient obtenu la triple certification ISO 14001, OHSAS 18001 et ISO 9001.

La démarche de performance SQE du Groupe a également mené à l'élaboration et au suivi de Programmes de Management annuels pour l'ensemble des sites certifiés ou en cours de démarche de certification. Par exemple, dans le cadre de l'ISO 14 001 et de l'OHSAS 18001, ces programmes présentent les objectifs, indicateurs de suivi, responsables et résultats de performance de chaque exploitation en matière de protection de l'environnement et de la sécurité.

1.3 Organiser le reporting

1.3.1 Contexte et objectifs du rapport

Cette section contient le premier rapport de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) de Pizzorno Environnement. Elle vise à présenter les engagements, les actions et les résultats du Groupe en matière de protection de l'environnement, de gestion des ressources humaines et de prise en compte des intérêts des parties prenantes. Le rapport répond également aux obligations réglementaires en matière de communication d'informations relatives au développement durable, du décret d'application de l'article 116 de la loi NRE ainsi que du décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2, publié le 24 avril 2012.

1.3.2 Périmètre et règles d'intégration

Ce rapport constitue une première étape de reporting de Pizzorno Environnement, et porte exclusivement sur l'année 2012. Il sera ensuite publié tous les ans. L'ensemble des activités du Groupe, ainsi que toutes les filiales dont le Groupe a le contrôle opérationnel, sont couverts dans ce rapport. Les indicateurs sociaux incluent les activités en France, au Maroc, en Mauritanie et en Tunisie. Pour des raisons pratiques de collecte et de disponibilité des données, les indicateurs quantitatifs environnementaux ne prennent en compte que les exploitations du périmètre France.

1.3.3 Procédures et mesures de calcul

Les éléments méthodologiques concernant l'élaboration de ce rapport sont précisés dans un Protocole de Reporting. Ce dernier contient des indications relatives à la collecte, au contrôle, au calcul et à la consolidation des données. Le Protocole de Reporting a été diffusé aux différents responsables du reporting dans le Groupe. Il recense également tous les indicateurs sociaux,

environnementaux et sociétaux que le Groupe souhaite piloter et communiquer en interne ou en externe. Les indicateurs quantitatifs ont été collectés au travers d'un outil tableur. Les indicateurs sociaux ont été contrôlés et consolidés directement par la Direction des Ressources Humaines du Groupe, tandis que les indicateurs environnementaux ont été collectés auprès des 36 agences du Groupe en France, et consolidés par la suite. Quant aux indicateurs qualitatifs, ceux-ci ont fait l'objet d'une remontée d'informations et de documentations auprès des divers responsables du Groupe.

Pour plus d'informations sur la méthodologie utilisée pour la construction de ce rapport, vous pouvez contacter :

Mme. Maria Carrozza, Directrice Financière, Groupe
Email : m.carrozza@pizzorno.com

2. Nos engagements pour l'environnement

La politique environnementale de Pizzorno Environnement est basée sur quatre engagements fondamentaux :

- La conformité aux prescriptions réglementaires en matière d'environnement
- L'excellence au travers de l'organisation du système de management environnemental
- L'amélioration de la prévention des pollutions par des solutions innovantes afin de limiter les impacts sur l'environnement
- L'amélioration continue des performances environnementales à travers des objectifs pertinents et révisables

Afin d'impliquer les collaborateurs du Groupe dans la réalisation de ces objectifs, des réunions d'exploitation sont régulièrement organisées pour informer le personnel de l'évolution des résultats SQE (Sécurité, Qualité et Environnement), des audits et de leurs résultats, des projets en cours et du suivi des anomalies. La Direction du Groupe est également impliquée et est informée chaque année de la performance du système de management SQE mis en place au cours de revues de direction.

Au niveau des exploitations, plusieurs indicateurs environnementaux qualitatifs et quantitatifs ont été intégrés dans le Programme de Management des sites :

- des indicateurs relatifs à la maîtrise des impacts sur l'environnement (émissions de poussières, impact visuel, qualité de l'air)
- des indicateurs relatifs à la maîtrise des consommations (eau, électricité, carburant)
- des indicateurs sur la communication externe

Tous sont mesurés et suivis trimestriellement.

2.1 Tableau de bord des indicateurs

Indicateurs environnementaux	Définition/ Périmètre	Résultats 2012
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE		
Part du CA couvert par une certification ISO 14001	France	36,1%
Montant des provisions et des garanties	France	7 286 000 €
POLLUTION ET GESTION DES DECHETS		
Taux de rendement épuratoire moyen des stations d'épuration	France	98,7%
Couverture végétale des sites de stockage	France	Cannet des Maures : 43,1% Pierrefeu du Var : 67,7% Aboncourt : 39,3% Bagnols en Forêt : 47,5%
UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES		
Consommations d'eau	France	74 378 m ³
Tonnage et typologie des matières valorisées	France	Métaux : 7 806 t Cartons et papiers : 17 900 t Verre : 13 970 t Plastiques : 2 438 t Autres : 62 467 t
Part de matières valorisées parmi les déchets traités	France	Centre de tri et de valorisation du Muy : 87,9% Plateforme de valorisation des mâchefers à Pierrefeu du Var : 95,76%
Consommations d'électricité	France	5 391 280 kWh
Consommations de gaz	France	203 133 m ³
Consommations de GNV	France	459 321 kg
Consommations de butane	France	1 975 litres
Consommations de GNR	France	1 319 378 litres
Consommations de gasoil	France	5 727 387 litres
Part de méthane valorisé énergétiquement	France	30,6%
CHANGEMENT CLIMATIQUE		
Emissions de GES	France	30 488 t Eq CO ₂

2.2 Réduire les impacts sur l'environnement

Sur chaque exploitation engagée dans une démarche ISO 14001, une analyse environnementale est réalisée afin d'identifier les impacts environnementaux significatifs (par exemple sur le sol, les eaux, l'air, la faune et la flore) générés par une activité. L'objectif est de pouvoir définir une politique ainsi qu'un programme d'actions ciblées visant à maîtriser et à réduire ces impacts.

La mise en conformité des activités du Groupe avec les exigences réglementaires et légales est régulièrement revue, analysée et vérifiée. Un programme de surveillance des rejets est également en place afin de s'assurer de la maîtrise des impacts des activités du Groupe et du respect des prescriptions réglementaires.

2.2.1 Gestion des déchets

En tant qu'entreprise de collecte et de traitement des déchets, Pizzorno Environnement doit se montrer exemplaire en ce qui concerne la gestion de ses propres déchets.

Conformément à l'arrêté du 29 février 2012, des registres permettant le suivi, la quantification et la traçabilité des déchets dangereux et non dangereux ont été mis en place sur l'ensemble des exploitations. Une campagne de sensibilisation a été menée en interne courant 2012 concernant le tri des déchets et le respect des différentes filières d'élimination. Des rappels réguliers sont réalisés par l'intermédiaire de l'affichage, des formations et des différentes réunions d'équipes.

Par l'intermédiaire d'un fournisseur, le Groupe a souscrit en septembre 2012 à un projet unique en Europe, le programme « New Life », qui collecte et traite de façon écologique les cartouches d'encre usagées. Des bacs de récupération ont été mis en place dans chacune des exploitations. Le contenu est régulièrement collecté lors des livraisons de fournitures ; les cartouches usagées sont traitées et sont ensuite intégralement valorisées en servant de matières premières pour l'industrie.

2.2.2 Prévention des pollutions

Activité Traitement des déchets :

- *Prévenir la pollution des eaux, des sols*

Les ISDND sont conçues et exploitées en conformité avec la réglementation en vigueur. De plus, un programme de surveillance et de contrôle des eaux de surface et des eaux souterraines est en place sur chacune des ISDND du Groupe.

Ces dernières ont recours à des casiers étanches pour le stockage des déchets, ainsi qu'à des systèmes sophistiqués de collecte et de traitement des lixiviats. Le Groupe effectue depuis 1997 le traitement des lixiviats par osmose inverse. Cette technologie garantit une excellente qualité d'eau en sortie de station : le perméat obtenu, épuré à 98%, peut être valorisé sur le site ou rejeté dans le milieu naturel après autorisation.

- *Limiter les pollutions de l'air et les impacts sur le voisinage*

Des contrôles de la qualité de l'air sont effectués sur les sites et, afin de maîtriser au mieux la pollution olfactive générée par l'activité de traitement des déchets, différentes actions sont mises en place. De façon préventive, les déchets sont quotidiennement recouverts dans des alvéoles dont la taille est optimisée et le biogaz est capté. Des études olfactométriques ponctuelles sont également régulièrement effectuées. De façon corrective, lors de chaque signalement d'odeur, une équipe se rend sur les lieux afin d'en analyser les causes et la provenance. Un suivi et une analyse de l'ensemble des plaintes sont ensuite réalisés afin de permettre la mise en place de mesures correctives. Les riverains sont invités à venir visiter les ISDND et à dialoguer avec le personnel d'encadrement du site.

Pour limiter la pollution visuelle induite par les ISDND, le Groupe s'est engagé à re-végétaliser les casiers¹ de stockage des déchets dès la mise en place de la couverture.

Enfin, pour réduire les émissions de poussières, les pistes sont fréquemment arrosées avec le perméat, c'est-à-dire l'eau recyclée issue du traitement des lixiviats².

Activité Propreté :

- *Réduire les pollutions sonores*

¹ Un casier est une subdivision de la zone d'exploitation d'une installation de stockage de déchets délimitée par une digue périmétrique stable et étanche. Les casiers sont hydrauliquement indépendants les uns des autres (source : ADEME).

² Le lixiviat est le liquide résiduel engendré par la percolation de l'eau à travers des déchets.

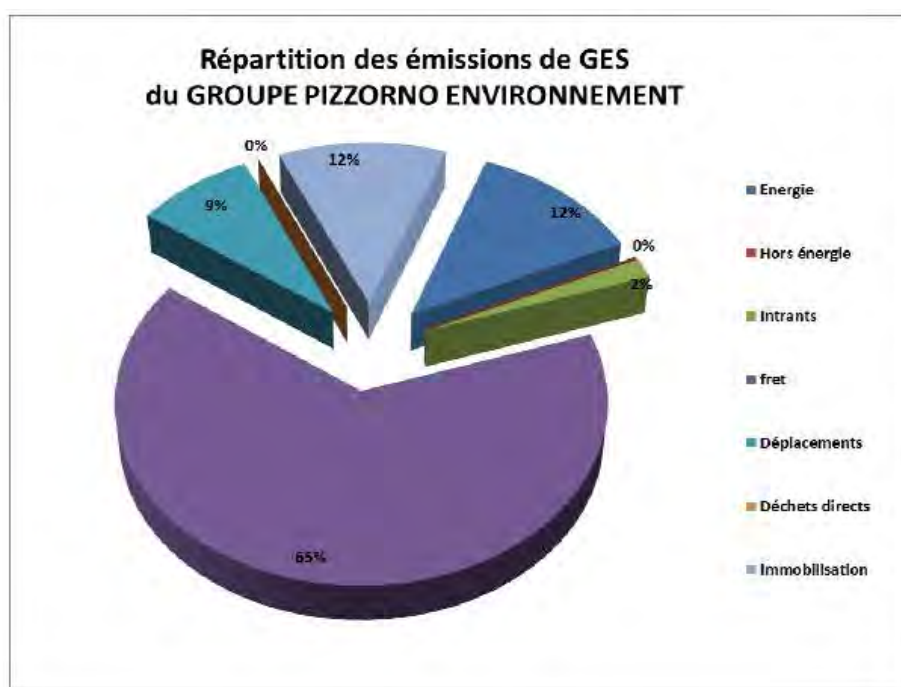
Dans le cadre de ses prestations de propreté et de nettoyage, Pizzorno Environnement s'est efforcé de trouver des solutions innovantes et efficaces en matière de réduction des nuisances sonores. Ces solutions incluent par exemple :

- Pour les châssis des camions, des boîtes de vitesse automatiques qui favorisent la souplesse de conduite et des modulateurs d'avertisseurs de marche arrière qui permettent d'allier sécurité et réduction des nuisances sonores
- Des bennes à ordures ménagères bénéficiant d'un dispositif d'insonorisation pour minimiser le niveau de bruit lors de la collecte
- Des véhicules de collecte et des aspirateurs de déchets urbains électriques, et donc plus silencieux

2.2.3 Réduction des émissions atmosphériques

Les résultats du Bilan Carbone®

Afin de mieux suivre son impact sur l'environnement, le Groupe a réalisé en 2010 une estimation de ses Gaz à Effet de Serre (GES) selon la méthodologie Bilan Carbone® de l'ADEME, sur un périmètre comprenant 20 sites en France et pour les activités réalisées en 2009. Les résultats ont indiqué que le premier poste d'émissions de GES du Groupe était le fret, représentant environ 65% des émissions totales du Groupe. Par conséquent, la réduction des émissions atmosphériques générées par les véhicules lors des activités de collecte des déchets ou de propreté est devenue l'une des priorités environnementales du Groupe. Le Bilan Carbone® a également révélé trois autres postes importants d'émissions de GES : la consommation d'énergie, les immobilisations (infrastructures, équipements) et les déplacements des personnels.



Graph. 20 : Répartition des émissions de GES (équiv. Carbone)
Source : GPE – 20 Sites – 2009

Les émissions atmosphériques de la flotte de véhicules

La majorité du parc poids lourds du Groupe bénéficie de la norme Euro 5³, ce qui permet entre autres de diminuer les rejets d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone et de particules dans l'atmosphère.

³ La norme Euro 5 fait partie des normes d'émission Euro qui fixent les limites maximales de rejets polluants, hors CO2, pour les voitures et autres véhicules. La norme d'émission Euro 5 est entrée en vigueur en septembre 2009.

Des actions ont également été menées au niveau des activités de collecte des déchets pour réduire la consommation de carburant, et donc les émissions atmosphériques des véhicules, telles que :

- l'optimisation des tournées pour limiter le nombre de kilomètres parcourus
- la formation des chauffeurs à l'éco-conduite
- le suivi de la consommation de carburant

Les émissions de GES dans les ISDND

Dans les ISDND du Groupe, le méthane capté, s'il n'est pas valorisé énergétiquement, est brûlé dans des torchères, ce qui réduit considérablement l'effet de serre produit par le gaz. En effet, le méthane brûlé produit du dioxyde de carbone (CO₂) et de l'eau. Or, le CO₂ a un pouvoir de réchauffement global 21 fois inférieur au méthane sur une période de 100 ans. Le brûlage du méthane permet donc d'atténuer l'impact environnemental des sites de stockage.

Un autre exemple de mesure déployée pour limiter les émissions de GES est l'installation sur le site d'Aboncourt d'un traitement *in situ* des lixiviats pour réduire progressivement le recours à l'utilisation de camions citernes pour le transport des lixiviats et donc de diminuer les émissions de GES du site.

2.2.4 Préservation de la biodiversité

La réglementation impose aux exploitants d'ISDND des mesures compensatoires destinées à restituer à la nature ce que l'installation a pu endommager. Sur l'ISDND du Cannet des Maures, Pizzorno Environnement a procédé à l'acquisition d'un domaine de 34 hectares à forte valeur écologique pour compenser l'utilisation de 2,9 hectares nécessaire à l'aménagement des casiers de stockage des déchets. La zone entière est placée sous protection réglementaire par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB). Par cette acquisition, le Groupe s'engage à protéger les écosystèmes proches de la réserve naturelle de la Plaine des Maures. Des mesures spécifiques ont été prises pour sauvegarder les espèces protégées présentes sur le site, telles que la tortue d'Hermann et la tortue cistude d'Europe.

L'ISDND d'Aboncourt abrite également plusieurs espèces protégées, par exemple : des chiroptères, le milan royal, le crapaud sonneur et des orchidées. Le Groupe programme la mise en place de plusieurs mesures de protection, y compris la réhabilitation des habitats des chauves-souris, le suivi des rapaces en partenariat avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), la préservation des habitats naturels des amphibiens et la création d'espaces végétalisés pour faciliter la conservation des orchidées.

2.3 Gérer durablement les ressources

2.3.1 Valorisation des matières premières

La valorisation des matières issues du tri sélectif (déchets collectés par le Groupe) est une priorité stratégique de Pizzorno Environnement. A travers l'innovation et le développement de filières de recyclage pour offrir de nouveaux débouchés aux déchets, le Groupe œuvre à la réduction globale des déchets dans ses territoires d'implantation.

Valorisation des emballages ménagers recyclables

Pizzorno Environnement est perpétuellement à la recherche de solutions innovantes pour valoriser une plus grande quantité de matières dans ses centres de tri et de valorisation. Depuis 2010, le centre du Muy mène en partenariat avec Eco-Emballages une expérimentation pour le tri et la valorisation des films, pots et barquettes en plastique. Ces emballages n'étaient pas inclus dans les consignes de tri des plastiques; pourtant, leur valorisation pouvait considérablement augmenter la part de matériaux recyclés dans les collectes sélectives. Après une période de test dans plusieurs communes du Var, ces déchets sont désormais acceptés. Pour répondre à ce nouveau défi, le Groupe a investi 1,5 millions d'euros dans l'acquisition de nouvelles machines capables de séparer ces matériaux plastiques. Cette initiative a permis d'augmenter d'environ 11% la valorisation des emballages ménagers recyclables en plastique.

Le centre du Muy a également participé à une expérimentation visant à capter et recycler les petits emballages en aluminium de taille inférieure à 7 cm. Le Groupe a intégré dans la chaîne de tri une machine qui permet de récupérer ces emballages. Le tonnage d'aluminium collecté chaque jour a doublé dès la mise en place des outils de séparation.

En 2012, le centre a traité 47 000 tonnes d'emballages recyclables. Une fois conditionnées, les matières sont expédiées dans les différentes filières de valorisation.

Valorisation des mâchefers

La plateforme de Pierrefeu-du-Var accueille les mâchefers⁴ de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Toulon. Le criblage des mâchefers permet d'en extraire les parties métalliques et d'en éliminer les refus. Les matières extraites sont orientées vers les filières de recyclage, principalement dans des aciéries et des fonderies, tandis que les mâchefers valorisables sont réemployés comme sous-couche routière conformément à la réglementation.

Valorisation des boues issues des stations d'épuration

Le Groupe a installé une unité de séchage des boues sur l'ISDND du Balançon pour transformer les boues issues des stations d'épuration varoises en granulats secs. Ces granulats sont inodores et peuvent être valorisés, notamment en cimenterie.

Valorisation des déchets inertes et des déchets verts

Le site de Cabasse comporte entre autres une plateforme de compostage, une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) et un site de valorisation des déchets verts.

En 2012, le centre a valorisé 10 000 tonnes de déchets inertes, transformés en granulats après concassage et criblage. Il produit également 7 000 tonnes de compost répondant à la norme NFU 44051, à partir de broyats de végétaux issus de l'entretien des jardins et des espaces verts. Alternativement, les déchets verts peuvent être valorisés sous forme de biomasse combustible : en 2012, 600 tonnes ont été utilisées pour chauffer des serres horticoles.

2.3.2 Utilisation des énergies renouvelables

Pizzorno Environnement a mis en place des unités de valorisation énergétique du biogaz dans les sites du Balançon et d'Aboncourt en France. Le biogaz, principalement composé de méthane, est capté au cœur des déchets par un maillage de puits. Lorsqu'il est valorisé comme énergie, le Groupe l'utilise pour évaporer des effluents ou contribuer au séchage des boues d'épuration.

Dans une optique de réduction de la consommation de carburant dans les activités de collecte des déchets, le Groupe privilégie le système « CIN ENERGIE » sur les bennes. Ce dispositif permet de récupérer l'énergie développée durant les freinages et de la restituer à l'ensemble du circuit hydraulique. Ce système allie gain énergétique et diminution de l'impact sonore.

Enfin, dans une volonté de s'investir dans les énergies renouvelables, un projet de parc solaire de 24 hectares est en cours sur le site de Cabasse.

2.3.3 Utilisation des sols

Les sites du Groupe ayant le plus d'impacts en matière d'utilisation des sols sont les installations de stockage de déchets. L'emprise au sol des installations est régie par arrêté préfectoral.

⁴ Les mâchefers sont les résidus de l'incinération des ordures ménagères et sont principalement constitués des matériaux incombustibles des déchets.

3. Nos engagements pour les collaborateurs

Pizzorno Environnement souhaite placer l'éthique au cœur de sa gestion des ressources humaines. Les engagements prioritaires du Groupe vis-à-vis de ses collaborateurs sont de :

- veiller au respect des droits de l'homme,
- encourager le partenariat social et la négociation collective,
- développer l'employabilité de ses collaborateurs,
- participer à la baisse de la précarité grâce à une politique active d'insertion sociale et de lutte contre les discriminations,
- renforcer la culture de santé, sécurité et bien-être au travail.

L'année 2012 a été marquée par plusieurs avancées majeures sur le plan social et particulièrement dans le domaine de la lutte contre la discrimination : l'application d'accords concernant l'égalité professionnelle entre hommes et femmes et la promotion des personnes handicapées, l'attribution d'un Trophée RH pour la politique de ressources humaines du Groupe au Maroc et une journée portes ouvertes dédiée aux femmes visant à les encourager à présenter leur candidature dans le secteur de l'environnement.

3.1 Tableau de bord des indicateurs

Indicateurs sociaux	Périmètre	Résultats 2012
EMPLOI		
Effectif total	Groupe	Total : 6 354
Répartition par zone géographique	Groupe	France : 1 835 Mauritanie : 1 344 Maroc : 3 094 Tunisie: 81
Répartition de l'effectif par tranche d'âge	France UES ⁵	< 25 ans : 108 25 ans à 35 ans : 397 35 à 45 ans : 565 45 à 55 ans : 522 > 55 ans : 182
Répartition de l'effectif par sexe	Groupe	Hommes : 5 854 (92,1%) Femmes : 500 (7,9%)
Nombre d'embauches par type de contrat	Groupe	CDI : 452 CDD : 1 632
Nombre d'embauches par zone géographique	Groupe	France : 1 535 Mauritanie : 114 Maroc : 423 Tunisie : 12
Nombre de départs par type de motif	Groupe	Démissions : 68 Licenciements : 213 Départs en cours de période d'essai : 19
Masse salariale par zone géographique	Groupe	France : 47 086 995 € Mauritanie : 2 562 324 € Maroc (hors personnel communal) : 7 878 999 € Tunisie: 359 005 €
ORGANISATION DU TRAVAIL		
Absentéisme	Groupe	3,76%
SANTE & SECURITE		
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	France UES + Maroc + Tunisie	301
Nombre de jours perdus	France UES + Maroc + Tunisie	13 565

⁵ L'Unite Economique et Sociale (UES) de Pizzorno Environnement comprend toutes les filiales du Groupe en France, à l'exception des filiales Samnet et Gosselin

Taux de fréquence⁶ des accidents du travail	France UES	55,36
Taux de gravité⁷ des accidents du travail	France UES	3,13
FORMATION		
Nombre d'heures totales de formation	Groupe	26 698
EGALITE DE TRAITEMENT		
% de femmes par CSP	Groupe	Cadres: 25,42% Assimilés-cadres et TAM: 14,18% Ouvriers et employés : 7,23%
% de femmes par zone géographique	Groupe	France : 8,99% Mauritanie : 20,61% Maroc : 1,75% Tunisie : 4,94%

3.2 Améliorer l'organisation et les conditions de travail

3.2.1 Organisation du temps de travail

La politique du temps de travail de Pizzorno Environnement en France s'inscrit dans le respect des dispositions légales et conventionnelles (Convention Collective Nationale des Activités du Déchet). La durée légale du travail de 35h par semaine est répartie entre 4 à 6 journées de travail par semaine, dans la plupart des cas sur 5 jours. Le temps de travail est maîtrisé avec une planification anticipative du travail de chaque collaborateur.

Au Maroc, l'organisation du temps de travail est faite conformément à l'article 184 du Code du Travail Marocain, à raison de 44 heures de travail par semaine. Le Groupe a récemment été récompensé pour sa politique de ressources humaines au Maroc : en septembre 2012, Pizzorno au Maroc, au travers de sa filiale SEGEDEMA, s'est vu décerner le premier Trophée RH marocain dans la catégorie « Amélioration des conditions d'emploi et de santé pour des populations très défavorisées » des 8èmes Rencontres Internationales de la Diversité.

3.2.2 Conditions du dialogue social

Face à un contexte de crise économique, les relations sociales entre l'entreprise et les syndicats en 2011 et 2012 ont été marquées par la volonté de préserver la bonne santé de l'entreprise. Afin de maintenir un dialogue social de qualité, Pizzorno Environnement a privilégié des relations basées sur la proximité et s'efforce de renforcer les espaces de communication avec ses collaborateurs.

En 2012, Pizzorno Environnement a signé un accord collectif de NAO (Négociations Annuelles Obligatoires), ainsi qu'un avenant relatif à un accord datant de février 2010, portant sur l'implantation des Instances Représentatives du Personnel (IRP) en France, créant un 10^{ème} établissement CHSCT à Valence. En effet, dès 2010, le Groupe avait entrepris de redécouper le périmètre national en 9 établissements géographiques dans lesquels sont élus des délégués du personnel et des membres CHSCT au plus près des préoccupations du terrain, favorisant ainsi la proximité et la pluralité du dialogue social.

En outre, il existe au sein de l'UES, deux établissements dans lesquels siègent depuis 2005 deux comités d'établissement et un comité central d'entreprise. Dans le respect du cadre légal, les réunions

⁶ Taux de fréquence = nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées

⁷ Taux de gravité = nombre de jours calendaires perdus pour accident de travail x 1000 / nombre d'heures travaillées

avec les partenaires sociaux sont assurées chaque mois ou chaque trimestre sur chacun des périmètres géographiques concernés.

De façon régulière, les comités d'établissement sont informés des thèmes qui sont négociés avec les délégués syndicaux, tels que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ou l'emploi des seniors. Ils sont également consultés sur des sujets tels que la formation professionnelle (plan de formation) et les NAO.

Les commissions obligatoires du comité d'entreprise (la commission économique, la commission logement, la commission formation, la commission de l'égalité professionnelle et la commission des œuvres sociales) permettent d'approfondir les questions spécifiques dont elles sont responsables.

Par ailleurs, Pizzorno Environnement dépend de la convention collective du Syndicat National des Activités du Déchet (SNAD). A ce titre, il participe aux commissions paritaires de négociation de branche tenues environ dix fois par an. Les principaux sujets abordés incluent l'amélioration de la couverture sociale des salariés, l'adaptation de la convention à l'évolution législative ou la négociation d'accords de branche sur des sujets légaux tels que la réduction de la pénibilité et l'égalité hommes-femmes.

3.2.3 Santé, sécurité et bien-être des salariés

Politique de santé, sécurité et bien-être

L'engagement de Pizzorno Environnement envers la santé et la sécurité de ses salariés est formalisé dans la Charte SQE (Sécurité, Qualité et Environnement) du Groupe, ainsi que dans les politiques SQE de chacun de ses sites. Le Groupe a mis en place une structure de coordination de la SQE composée de trois personnes au siège et d'une dizaine de coordinateurs couvrant l'ensemble des exploitations du Groupe.

La politique de santé et sécurité du Groupe est basée sur trois axes majeurs :

- Maîtriser les risques professionnels par des actions de prévention appropriées
- Renforcer la communication sur les problématiques de santé et sécurité auprès des collaborateurs
- Assurer la sécurité des salariés du Groupe mais également celle des acteurs externes à l'entreprise opérant sur ses zones d'intervention

En 2012, 4 agences du Groupe sont certifiées OHSAS 18001 et l'agence Roger Gosselin du Havre est certifiée MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises).

En France, le Groupe respecte la Convention d'Objectifs signée entre la CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés), la FNSA (Fédération Nationale des Syndicats de l'Assainissement) et la FNADE (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement) en septembre 2009. A travers cet engagement, le Groupe encourage l'application de la recommandation R437 du CNAMTS, qui rassemble un ensemble de mesures destinées à assurer la sécurité des opérateurs lors de la collecte des déchets. Pizzorno Environnement a pris l'initiative d'informer ses clients de cette recommandation à travers les réponses aux appels d'offres et les enquêtes de satisfaction client annuelles.

Le Groupe veille également à la sécurité de ses intérimaires : en 2008, une charte d'engagement RSE comportant des engagements sur la sécurité des intérimaires a été signée avec Adecco. En 2009, une convention cadre intégrant des points sur la sécurité a également été signée avec Proman. Ces deux engagements sont encore en application au sein du Groupe.

Enfin, les enjeux de santé et de sécurité au travail sont gérés en partenariat avec les IRPs. Durant les réunions CHSCT, le Groupe discute avec les parties prenantes externes (inspecteur du travail, médecin du travail, préventionniste CARSAT⁸) afin d'œuvrer pour le bien-être au travail et la sécurité des salariés. Les incidents, presqu'accidents⁹ et accidents sont traités et leurs causes analysées. Au Maroc, un accord a été signé avec le Syndicat de la Confédération Démocratique du Travail à Rabat

⁸ Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

⁹ Un presqu'accident est un événement inattendu et soudain mais qui n'entraîne aucun dommage (source : INRS).

pour la mise en place d'une infirmerie sur le site d'Oum Azza, pour les visites médicales, les soins et les vaccins. Sur le site de Nouakchott en Mauritanie, une infirmerie a également été créée.

Mesures de prévention des risques professionnels

En France, le Groupe a instauré un Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) avec une auto-évaluation du niveau de maîtrise du risque et du niveau de conformité avec la réglementation. Plusieurs indicateurs relatifs à la sécurité sont intégrés dans le Programme de Management des exploitations : les taux de fréquence, taux de gravité et taux d'absentéisme sont suivis mensuellement, tandis que l'avancement des actions du DUER est suivi annuellement.

En France, un contrat a également été signé avec la CARSAT Sud-Est pour le déploiement d'un plan d'amélioration du niveau de sécurité du centre de tri du Muy. Ce plan permet au Groupe de bénéficier des conseils techniques de la CARSAT pour la mise en place de dispositifs de prévention et de protection collectifs innovants.

Enfin, sur le site de Cabasse, une étude menée par l'INRS est en cours sur les risques chimiques et microbiologiques (impacts sur les voies respiratoires, allergies) auxquels sont potentiellement exposés les salariés travaillant sur des sites de compostage.

Sensibilisation et formation des collaborateurs

Pizzorno Environnement est engagé dans une démarche globale de prévention des risques professionnels comprenant des actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs. Tout nouvel embauché bénéficie d'une formation initiale obligatoire comprenant des modules sur la sécurité. Ce dispositif est complété par des formations spécifiques en fonction de l'activité et de la fonction du personnel, telles que le module « risque routier » et le module « risque chimique ». Ces formations donnent lieu à des recyclages réguliers, tous les 3 à 5 ans selon les modules, et sont accompagnées chaque année d'actions spécifiques complémentaires. En 2012, les heures de formation liées à la sécurité ont représenté 51% des actions de formation de la zone UES.

Le Groupe a mené en 2012 une campagne de sensibilisation au travers d'un « flash » sur les bonnes pratiques de sécurité, qui a été diffusé dans l'ensemble des sites en France. Un entretien de retour, suite à un accident de travail avec arrêt, a également été instauré. En 2011, plus de 85% des salariés ayant eu un accident de travail ont eu un entretien de retour.

Au Maroc, en 2011, l'ensemble des salariés de Casablanca et de Marrakech, soit environ 1500 collaborateurs, a été formé aux gestes et postures et à la prévention des risques dans les activités de collecte et de nettoyage. En 2012, des formations supplémentaires sur la sécurité en cas d'incendie, le secourisme et les techniques d'évacuation ont également été dispensées dans les exploitations du Groupe au Maroc.

Pour 2013, le Groupe a prévu de renforcer la sensibilisation de son personnel aux risques routiers.

3.3 Garantir l'égalité de traitement

3.3.1 Promotion de la parité

Souhaitant confirmer sa volonté de promouvoir l'égalité professionnelle homme/femme dans son fonctionnement, Pizzorno Environnement a signé en décembre 2011 un accord triennal 2012-2014 visant à assurer l'égalité de traitement entre hommes et femmes dans l'accès à l'emploi, la rémunération, la formation, et le respect de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

Le Groupe apporte une attention particulière sur les postes fortement masculinisés (par exemple, les conducteurs) ou féminisés (par exemple, les agents de tri). Il s'est engagé à augmenter progressivement le taux de féminisation ou de masculinisation respectifs de ces postes.

Prônant l'égalité de traitement à l'embauche, Pizzorno Environnement garantit un niveau de classification et un niveau de salaire identique entre les hommes et les femmes à travers l'application d'une grille de rémunération et de classification, ceci pour un même niveau de formation, de

responsabilité et d'expérience. L'accès pour tous à la formation professionnelle est parfaitement assuré ; l'ensemble des métiers ont été associés aux parcours professionnels prévus au sein du Groupe.

Le Groupe a également entendu faciliter l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale. Il veille, par exemple, pour les salariés de retour d'un congé maternité ou d'un congé parental, à leur assurer des actions de formation visant à les réadapter à l'emploi.

En décembre 2012, dans une volonté d'encourager les femmes à postuler auprès de Pizzorno Environnement, l'agence de Draguignan a mené une journée de présentation des métiers dits masculins au public féminin, intitulée l'Environnement au Féminin, en partenariat avec Pôle Emploi, les Missions Locales, Opcalia PACA et ECF. Cette journée a permis, au travers de mini-ateliers participatifs, de faire découvrir les différentes activités du Groupe à 25 femmes en insertion professionnelle. L'enquête de satisfaction réalisée à la fin de la journée indique que l'événement a été jugé à 89% très satisfaisant par les participantes.

3.3.2 Prise en compte du handicap

En 2012, Pizzorno Environnement a accentué son engagement dans des actions favorisant l'emploi de personnes handicapées :

- l'embauche de personnes handicapées en milieu ordinaire et en coopération avec le secteur protégé ;
- l'insertion et la formation professionnelle ;
- l'adaptation aux mutations technologiques ;
- le maintien dans l'emploi, notamment par l'anticipation des besoins liés au traitement de l'handicap.

Au sein du Groupe, une collaboration régulière et fidèle avec le secteur protégé (par exemple, avec les Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés ou SAMETH) permet aux travailleurs handicapés de bénéficier de solutions telles que des propositions de réaménagement de leurs postes de travail ou de reclassement à un autre poste. Des actions de formations sont également dispensées afin de faciliter le maintien dans l'emploi des salariés handicapés.

En outre, Pizzorno Environnement a tissé des liens avec des ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) avec lesquels sont conclues des conventions de prestations pour employer des travailleurs handicapés dans des travaux de débroussaillage ou de ramassage de papiers sur les ISDND du Groupe.

Enfin, Pizzorno Environnement s'approvisionne pour la fourniture de certains articles de papeterie auprès de différentes entreprises adaptées reconnues par l'AGEFIPH, appelées Les Ateliers de la Ruche et Antilope, qui favorisent l'emploi durable et la réinsertion de travailleurs handicapés.

3.3.3 Lutte contre les discriminations

Pizzorno Environnement est signataire depuis 2008 de la Charte Diversité et de la Charte FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion). Dans le cadre de ces engagements, le Groupe a décidé d'inclure une journée de sensibilisation contre les discriminations dans les parcours de professionnalisation des managers opérationnels et du personnel d'encadrement intermédiaire. Un module sur le respect des différences est également inclus dans le parcours de formation PROS (Propreté, Respect, Organisation, Sécurité) des agents d'exploitation.

Afin de promouvoir la diversité en entreprise et d'être en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires, le Groupe a signé en 2009 un accord collectif sur l'emploi des salariés âgés de plus de 55 ans. Trois actions principales sont prévues :

- le recrutement actif de personnel « senior »,
- l'amélioration des conditions de travail et la réduction de la pénibilité,
- l'aménagement des fins de carrière et l'accompagnement dans la transition entre l'emploi et la retraite.

Les actions de formations sont privilégiées lorsqu'elles permettent la poursuite d'une activité professionnelle motivante et valorisante pour les salariés âgés de plus de 55 ans.

La politique de lutte contre les discriminations du Groupe inclut également d'autres volets, tels que la promotion de l'égalité d'accès à l'emploi pour les salariés étrangers et le recrutement des jeunes de moins de 26 ans. Pour cela, le Groupe a signé des accords de partenariat avec les missions locales de la région PACA pour favoriser l'emploi des jeunes, avec le Pôle Emploi du département du Var, et avec les associations d'insertion Corail et Emmaüs. Le Groupe a également ouvert des postes dédiés aux jeunes, en partenariat avec des formations qualifiantes comme les BEP Métiers du Tri ou les CAP opérateurs des industries du recyclage.

3.3.4 Insertion de personnes en difficulté

Pizzorno Environnement est très sensible aux questions de l'insertion professionnelle et mène une politique de réinsertion active sur l'ensemble de ses agences. Les principaux partenaires de cette politique sont les missions locales ainsi que les associations locales et nationales. Les personnes en insertion professionnelle sont formées aux différents métiers de Pizzorno et participent à des travaux de nettoyage des bords de route, aux travaux de débroussaillage, à la propreté urbaine, etc.

Une des actions phare du Groupe en matière d'emploi et de ressources humaines est sa politique de réinsertion professionnelle par l'intérim. L'objectif est de recruter des populations sans emploi ou en situation précaire grâce à des CIPI (Contrats d'Insertion Professionnelle Intérimaire). Ces contrats proposent une alternance entre des périodes de formation, de stage pratique et de mission intérim, et ont ensuite pour but de déboucher sur une embauche à temps plein sur des postes d'agents d'exploitation. Le public éligible comprend entre autres les jeunes de moins de 26 ans sans expérience, les demandeurs d'emploi, les personnes âgées de plus de 45 ans, les bénéficiaires du RSA et les personnes au chômage de longue durée.

La durée moyenne des CIPI mis en place par le Groupe est de 420 heures, dont 140 heures de formation théorique, 35 heures de stage pratique et 245 heures de mission intérimaire. Le Groupe a formé 17 personnes à travers les contrats CIPI en 2012 et 24 en 2011, à la fois dans ses centres de tri et de collecte et pour ses activités de nettoyage. Plusieurs d'entre eux ont été insérés avec succès et ont été embauchés en CDI par le Groupe.

Pour la réalisation de sa politique d'insertion de personnes en difficulté, Pizzorno Environnement utilise également les contrats d'apprentissage, les contrats de professionnalisation, les stages et les contrats uniques d'insertion. Le Centre de Tri du Muy est particulièrement engagé dans cette démarche et a pour objectif d'atteindre un taux de 30% de personnes en insertion.

Enfin, le Groupe s'est également engagé dans un partenariat avec l'agence Défense Mobilité, qui permet à des militaires en fin de carrière d'être réinsérés au travers d'une période d'adaptation en entreprise durant six mois.

3.4 Développer la formation

3.4.1 Politique de formation

Pizzorno Environnement reconnaît l'importance de la formation professionnelle dans le développement des compétences et l'épanouissement professionnel de ses salariés. Ainsi, la formation continue des collaborateurs fait partie des priorités du Groupe en matière de ressources humaines. Trois types de formations sont dispensés au sein du Groupe :

- Les formations réglementaires : sauveteur secouriste au travail, gestes et postures, habilitations électriques, manipulation d'extincteurs
- Les parcours de professionnalisation correspondant aux métiers du Groupe : agents d'exploitation, conducteurs, assistants d'exploitation
- Les formations complémentaires : informatique, permis de conduire et autres formations spécifiques aux besoins d'un site

En 2012, sur le périmètre France, le Groupe a consacré 2,78% de sa masse salariale aux formations professionnelles, dépassant ainsi largement ses obligations légales de formation. Un total de 26 698 heures de formation a été dispensé aux collaborateurs du Groupe, en France et à l'international.

Un des dispositifs phare de la politique de formation du Groupe est la formation « 1001 lettres ». Elle vise à permettre aux salariés d'avoir accès à des savoirs de base, notamment à travers des exercices de français, de mathématiques, d'informatique et de logique. Le dispositif offre le choix entre différents modules correspondant à des compétences personnelles (« gérer mon budget », « écrire un courrier », « bricoler ») ou des compétences professionnelles (« comprendre la vie dans l'entreprise », « remplir une fiche de suivi/un tableau », « décrire une panne »). 1001 lettres est basée sur le volontariat et donne priorité aux salariés qui ont été déscolarisés très tôt. En 2012, une quarantaine de salariés du Groupe ont bénéficié de cette formation.

Au Maroc, un plan de formation couvrant douze domaines (sécurité et hygiène, qualité, management, informatique, finances, logistique...) a été élaboré en 2012. Les besoins de formation du personnel marocain ont été identifiés suite à la réalisation de questionnaires et d'entretiens individuels. Au cours de l'année 2012, 4128 heures de formation ont été dispensées à l'ensemble des collaborateurs au Maroc.

3.4.2 EPAME

Pizzorno Environnement a créé une école de formation externe, sous statut Loi 1901, dite Ecole Préparatoire aux Métiers de l'Environnement (EPAME). Véritable bras armé de sa politique de développement durable.

L'EPAME a trois objectifs principaux :

- Enrichir les compétences métiers
- Apporter une culture du développement durable et des comportements éco-citoyens
- Echanger les pratiques et les savoir-faire

Cet organisme de formation professionnelle continue dispense des formations aux salariés du Groupe mais est aussi ouverte aux personnes extérieures à l'entreprise, issues des collectivités, d'organismes publics ou d'autres entreprises. Elle vise à faciliter l'obtention de qualifications techniques et à offrir des perspectives d'insertion, de reconversion ou de progression de carrière à ses stagiaires.

3.4.3 Sensibilisation et formation à l'environnement

A chaque nouvelle embauche, et quel que soit le type de contrat, Pizzorno Environnement dispense une formation initiale avant la prise effective de poste. Bien que cette formation soit une exigence légale, le Groupe a décidé d'aller au-delà de la réglementation et a pour cela construit un module de sensibilisation à la SQE (Sécurité, Qualité, Environnement). Cette formation est renouvelée tous les trois à cinq ans.

Par ailleurs, au cours de son parcours au sein du Groupe, chaque salarié est régulièrement sensibilisé à la notion d'environnement et de développement durable. D'une part, un module sur le développement durable a été intégré dans les formations métiers dispensées par le Groupe. D'autre part, différents moyens de communication sont utilisés au quotidien pour sensibiliser les collaborateurs :

- l'affichage des résultats du suivi des indicateurs environnementaux afin d'informer et d'impliquer les salariés dans la démarche environnementale du Groupe
- l'affichage et la mise à jour régulière de consignes incitantes aux gestes éco-citoyens
- la mise à disposition d'un outil interne qui permet à chacune des exploitations d'accéder à l'ensemble de la documentation environnementale du Groupe

En dehors des formations métiers et des modules généraux sur le développement durable, le Groupe a mis en place des formations sur des thèmes spécifiques relatifs à la protection de l'environnement. L'EPAME propose aux conducteurs exerçant dans les métiers de l'environnement une formation sur la conduite responsable. Celle-ci a vocation à sensibiliser les conducteurs aux risques routiers, à mieux les faire maîtriser les distances de sécurité, à développer des compétences de gestion du stress et des conflits au sein des équipes et à enseigner des techniques d'éco-conduite. A ce jour, 352 conducteurs ont été formés à ce module.

4. Nos engagements pour la société

Pizzorno Environnement dispose d'une responsabilité particulière vis-à-vis de la société. En effet, les activités du Groupe ont de multiples impacts sur ses territoires d'implantation et nécessitent une ouverture et un dialogue constant avec ses parties prenantes.

En tant qu'acteur économique important, le Groupe peut dynamiser l'emploi local et les entreprises qui constituent son panel de fournisseurs. Par ailleurs, étant une entreprise qui contribue à une mission d'intérêt général, Pizzorno Environnement peut également sensibiliser les pouvoirs publics, les citoyens, les écoles et les associations et contribuer à l'amélioration du cadre de vie des territoires sur lesquels il opère.

Les relations de proximité que le Groupe entretient avec ses parties prenantes prennent de multiples formes, telles que la participation à des événements collectifs, des réunions publiques, des partenariats et des actions de mécénat.

4.1 Quelles sont nos parties prenantes ?

Parties prenantes	Enjeux	Supports du dialogue
Clients	Satisfaction clients, Innovation	Réunions, enquêtes de satisfaction, veille réglementaire et technologique
Fournisseurs	Développement d'une relation de partenariat et promotion des pratiques de développement durable tout au long de la chaîne d'approvisionnement	Charte « Engagement Fournisseur »
Riverains	Réduction des nuisances et des pollutions liées aux activités du Groupe, sensibilisation des communautés locales aux gestes éco-citoyens	Réunions publiques, ouverture des sites aux visites du public, événements collectifs
Pouvoirs publics et collectivités locales	Renforcement de la crédibilité et de la réputation, anticipation réglementaire et intégration sur le territoire	Réunions, projets collaboratifs, bénévolat
Secteur éducatif et associatif	Formation, développement de compétences et épanouissement de la jeunesse	Partenariats, mécénat

4.2 Améliorer la relation client

Pizzorno Environnement a pour objectif d'offrir des prestations qui satisfont pleinement les attentes de ses clients. C'est dans cet esprit que le Groupe a mis en place un système d'enquêtes de satisfaction annuelles auprès de ses clients, pour les contrats qui sont couverts par une certification ISO 9001. Le questionnaire porte sur quatre domaines : la relation client, la qualité des prestations, le support administratif et l'amélioration de la performance. Le Groupe s'engage à intégrer les résultats de ces évaluations dans ses actions d'amélioration.

De manière générale, le Groupe entretient un dialogue continu avec ses clients au travers des réunions de suivi d'exploitation ou lors d'événements tels que le salon Pollutec, le Congrès des Maires ou les Journées d'Echanges sur l'Agenda 21.

4.3 Coopérer avec les fournisseurs

4.3.1 Gestion de la relation fournisseurs

Afin d'encourager ses fournisseurs à agir en faveur d'un développement durable, Pizzorno Environnement a élaboré une charte d'« Engagement Fournisseur ». Cette charte inclut des engagements concernant :

- Le respect de la procédure achats du Groupe
- Le respect des normes européennes et des règles liées au droit du travail
- Le respect de la réglementation relative à la protection de l'environnement

Chaque année, un courrier est adressé aux fournisseurs et sous-traitants majeurs afin qu'ils renouvellent leurs engagements, les sous-traitants représentant moins de 3 % du chiffre d'affaires. Par ailleurs, dans le cadre de la certification ISO 14001, les exploitations du Groupe procèdent à l'évaluation annuelle des performances de leurs fournisseurs. Des audits peuvent être menés dans le cas où des dérives ou des manquements sont identifiés.

4.3.2 Intégration de la RSE dans la politique d'achat

Pizzorno Environnement intègre des critères sociaux ou environnementaux dans plusieurs de ses achats de produits et services. Les catégories d'achats concernés incluent par exemple :

- La flotte de véhicules (camions) : le Groupe privilégie des véhicules innovants, performants et respectant l'environnement, afin de répondre notamment aux attentes de ses clients en matière de RSE.
- Les produits d'entretien pour les activités de nettoyage : le Groupe choisit dès que possible des produits plus écologiques si les conditions de satisfaction et de qualité du produit sont réunies. Les produits neutralisant les odeurs sont également privilégiés afin de diminuer les nuisances pour les riverains et les salariés.

De manière générale, le Groupe privilégie les fournisseurs de proximité pour limiter les impacts générés par les déplacements et donc les émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, les fournisseurs et les produits achetés font tous l'objet d'une analyse approfondie avant d'être référencés par le Groupe. Des fiches de données sécurité et des fiches techniques sont systématiquement demandées pour connaître les impacts environnementaux et sur la sécurité que les produits sont susceptibles de générer.

4.4 Optimiser nos impacts sur le territoire

4.4.1 Relations avec les riverains

Pizzorno Environnement déploie de nombreux moyens pour nourrir le dialogue avec les populations riveraines, que ce soit en France ou à l'international. Ce dialogue peut passer par des réunions publiques avec les populations locales mais aussi par la participation à des événements communs. Par exemple, le Groupe contribue régulièrement à des actions de « nettoyage de printemps », organisées par les collectivités et les associations locales, en mettant à disposition des participants des gants et des vêtements de travail et en assurant l'enlèvement des caissons pour la collecte des déchets.

Le Groupe est conscient qu'il est de sa responsabilité sociétale de sensibiliser le public au tri sélectif et à la gestion des déchets. Le centre de tri du Muy accueille environ 2 000 élèves par an afin d'encourager ces futurs citoyens à adopter les bons gestes de tri et de recyclage.

Les relations du Groupe avec les populations locales mènent parfois à des projets cumulant intérêt environnemental et bénéfices sociaux. Suite aux inondations en Dracénie en juin 2010, le Groupe s'est proposé de soutenir un chantier d'insertion permettant de nettoyer la Nartuby, rivière en crue traversant la région. En partenariat avec l'association d'insertion Clarisse Environnement, 8 contrats uniques d'insertion ont été créés en 2010 puis en 2011 pour procéder au projet de nettoyage. Le Groupe s'est engagé à fournir des équipements de protection individuelle, à effectuer le transport et le

traitement des déchets prélevés de la Nartuby et à embaucher les personnes qui le souhaitent, en fonction des postes disponibles. Début 2013, une de ces personnes est toujours en CDI au sein du Groupe en tant qu'agent de collecte.

4.4.2 Soutien de l'emploi local

Pizzorno Environnement est une entreprise de proximité. Les activités de propreté et de traitement des déchets sont inscrites dans les territoires qu'elles contribuent à valoriser. Ainsi, une large partie des collaborateurs est recrutée localement. Par ailleurs, le Groupe dispose d'une politique active de réinsertion de personnes vulnérables ou éloignées de l'emploi (voir chapitre 3.3.4 ci-dessus), ce qui influe également positivement sur le développement économique et social local.

4.4.3 Amélioration du cadre de vie

En tant qu'acteur local de la propreté et du nettoyage, Pizzorno Environnement a pour objectif premier d'améliorer le cadre de vie des communautés pour lesquelles il opère. La réalisation de cet objectif se concrétise notamment par la prise en compte de gênes occasionnées aux riverains par les camions de nettoyage lors de leurs activités. Par exemple, les tournées de nettoyage du matin débutent sur les voies circulantes et les zones d'activités et terminent sur les zones résidentielles afin d'éviter de gêner les habitants à des heures trop matinales. De même, les tournées sont organisées de manière à éviter des passages inutiles dans des zones sensibles telles que les écoles, hôpitaux et résidences à des heures critiques.

En outre, les équipes sont particulièrement sensibilisées à réaliser leur travail le plus silencieusement possible (voir les informations relatives à la réduction de la pollution sonore de l'activité propreté au chapitre 2.2.2). Des formations sur la prévention des nuisances sonores ont été dispensées aux ripeurs et aux chauffeurs, notamment pour aider ces derniers à effectuer des manœuvres de freinage, démarrage et d'accélération plus silencieusement. Des véhicules moins bruyants sont également choisis dans ce but.

Enfin, pour préserver l'environnement local, le Groupe mène régulièrement des campagnes de nettoyage collectif des bords de route et des plages, ou d'entretien des berges et des cours d'eau.

4.4.4 Actions de bénévolat

Des actions destinées à préserver l'environnement

Chaque année, Pizzorno Environnement met des bennes à disposition pour le nettoyage du lac de Saint Cassien, dans le Var. Le Groupe fournit également du matériel de protection (gants, pincettes) aux bénévoles qui participent au nettoyage. Les déchets récoltés sont ensuite traités par Pizzorno.

D'autres actions bénévoles sont régulièrement menées pour aider les collectivités à conserver un environnement agréable, telles que le nettoyage de printemps, la résorption de décharges sauvages et la distribution de composteurs.

En Mauritanie, Pizzorno Environnement a installé des supports de tri sélectif dans deux écoles à Nouakchott.

La prise en compte des impacts socio-économiques

En 2010, l'ISDND d'Oum Azza au Maroc s'est substitué à une ancienne décharge à ciel ouvert qui faisait vivre des centaines de trieurs informels à travers la vente de matériaux valorisables trouvés parmi les déchets. Conscient des impacts négatifs que pouvait avoir l'ouverture de l'ISDND sur cette communauté, Pizzorno Environnement s'est engagé à intégrer ces populations défavorisées au fonctionnement du nouveau centre de traitement.

En partenariat avec l'ONG CARE Maroc, le Groupe a mis en place une action de resocialisation et de professionnalisation de ces trieurs. Depuis, les ex-chiffonniers devenus trieurs ont formé une coopérative à laquelle la SEGEDEMA apporte une aide matérielle et administrative : par exemple, elle fournit un outil de tri industriel, un encadrement et procède au contrôle des semi-grossistes qui rachètent leurs marchandises. En 2012, la coopérative comprenait 153 trieurs.

4.5 Dialoguer avec les pouvoirs publics

Afin d'améliorer son ancrage territorial et de promouvoir un dialogue régulier avec les pouvoirs publics, Pizzorno Environnement organise de nombreuses actions de sensibilisation à destination des citoyens et des collectivités locales. Par exemple, les centres de tri du Groupe sont ouverts aux élus, aux associations de défense de l'environnement, aux enseignants et aux publics scolaires. Le Groupe bénéficie également d'un service dédié à l'élaboration de supports de communication pour sensibiliser les administrés des collectivités aux comportements éco-citoyens. Afin de faciliter le tri, des calendriers indiquant les jours de collecte des déchets sont distribués. Enfin, le Groupe participe à des réunions publiques pour aider les collectivités à promouvoir le tri sélectif au sein de leurs territoires.

4.6 Soutenir le secteur éducatif et associatif

4.6.1 Partenariat universitaire

Pizzorno Environnement souhaite participer à la formation et à l'insertion professionnelle des étudiants au-delà de ses obligations légales. Plusieurs partenariats ont été signés avec des établissements d'enseignement de tous niveaux d'études : Centres de Formations d'Apprentis (CFA), lycées professionnels, et écoles supérieures de commerce (Euromed).

4.6.2 Sponsoring et mécénat

Le Groupe sponsorise plusieurs clubs locaux dans ses territoires d'implantation. L'objectif est de participer au développement du lien social et de favoriser les activités périscolaires sportives et culturelles.

5. Traitement des indicateurs Grenelle II

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX		Référence DDR
Politique générale	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	1.2.3 2.1
	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	3.4.3
	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	2.2
	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	2.1
Pollution et gestion des déchets	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	2.1 2.2.2 2.2.3
	Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	2.1 2.2.1
	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	2.1 2.2.2
Utilisation durable des ressources	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	2.1
	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	2.1 2.3.1
	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	2.1 2.3.2
	L'utilisation des sols	2.3.3
Changement climatique	Les rejets de gaz à effet de serre	2.1 2.2.3
	L'adaptation aux conséquences du changement climatique	2.2.3
Protection de la biodiversité	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	2.2.4

 *Indicateur publié*

 *Indicateur non publié*

INDICATEURS SOCIAUX			Référence DDR
Emploi	L'effectif total et répartition de l'effectif par sexe, par âge et par zone géographique	□	3.1
	Les embauches et les licenciements	□	3.1
	Les rémunérations et leur évolution	□	3.1
Organisation du travail	L'organisation du temps de travail	□	3.2.1
	L'absentéisme	□	3.1
Relations sociales	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	□	3.2.2
	Le bilan des accords collectifs	□	3.2.2
Santé et sécurité	Les conditions de santé et de sécurité au travail	□	3.2.3
	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	□	3.2.2 3.2.3
	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	□	3.1
Formation	Les politiques mises en œuvre en matière de formation	□	3.4
	Le nombre total d'heures de formation	□	3.1
Egalité de traitement	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	□	3.1 3.3.1
	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	□	3.3.2
	La politique de lutte contre les discriminations	□	3.3.3 3.3.4
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives	Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	□	1.2.1 1.2.2
	A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	□	1.2.1 1.2.2
	A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	□	1.2.1 1.2.2
	A l'abolition effective du travail des enfants	□	1.2.1 1.2.2

□ *Indicateur publié*

□ *Indicateur non publié*

INDICATEURS SOCIETAUX			Référence DDR
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	En matière d'emploi et de développement régional	□	4.4.2 4.4.4
	Sur les populations riveraines ou locales	□	4.4.3 4.4.4
Relations avec les parties prenantes	Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	□	4.1-4.6
	Les actions de partenariat ou de mécénat	□	4.6
Sous-traitance et fournisseurs	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	□	4.3.2
	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	□	4.3.1
Loyauté des pratiques	Les actions engagées pour prévenir la corruption	□	1.2.2
	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	□	4.4.3
	Les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	□	1.2.2

□ *Indicateur publié*

□ *Indicateur non publié*

Fait à Draguignan, le 10 avril 2013

Le conseil d'administration
Représenté par Francis PIZZORNO
Président du conseil d'administration

4.ANNEXES

4.1 ACTIVITE DES FILIALES DU GROUPE (EN K€)

SAS DRAGUI TRANSPORTS

Le bilan arrêté le 31 décembre 2012 fait apparaître un chiffre d'affaires hors taxes de 80 159 992 € soit une augmentation de 7,03% par rapport à l'exercice 2011. Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 4 553 991 €.

SAS SGEA

Le bilan arrêté le 31 décembre 2012 fait apparaître un chiffre d'affaires hors taxes d'un montant de 33 530 139 € (+ 7,14%). Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 2 674 952 €.

SAS SOVATRAM

En 2012, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 33 995 201€ (taxe TGAP comprise) soit une augmentation de 24,35 % à l'exercice. Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 4 156 968 €.

SAS ROGER GOSSELIN

En 2012, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 2 869 463 € et a ainsi diminué de - 43,6 % par rapport à l'exercice 2011. Cet exercice s'est traduit par une perte de (1 237 841) €.

SAS SMA

En 2012, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 15 164 225 € et a ainsi diminué de - 20,85 % par rapport à l'exercice 2011. Cet exercice s'est traduit par une perte de (229 464) €.

SAS TRANSPORTS PIZZORNO

En 2012, la société a été sans activités au cours de son deuxième exercice social et, par voie de conséquence, n'a réalisé aucun chiffre d'affaires. Cet exercice s'est traduit par une perte de (3 937) €.

SAS PIZZORNO VALORISATION

La société a été sans activités au cours de son deuxième exercice social et, par voie de conséquence, n'a réalisé aucun chiffre d'affaires en 2012. Cet exercice s'est traduit par une perte de (3 729) €.

SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT (SELFEMA)

En 2012, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 2 125 751 € et a ainsi diminué de - 11,36 % par rapport à l'exercice 2011. Cet exercice s'est traduit par une perte de (67 023) €.

La SA de droit marocain TEODEM

En 2012, la société a dégagé un chiffre d'affaires de 5 284 099,08 € et une perte de (485 673,13) €.

La SA de droit marocain TEORIF

En 2012, la société a dégagé un chiffre d'affaires de 1 519 401,50 € et un bénéfice de 149 431,23 €.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 2012

INFORMATIONS FINANCIERES	CAPITAL	CAP. PROPRES	% DU	VALEUR COMPT		PRETS & AVANCES CONSENTIS	AVALS & CAUTIONS DONNES	CA HT	RESULTAT	DIVIDENDES ENCAISSES AU COURS EX.
		AVT AFFECT.	CAPITAL	BRUTE	NETTE			DERN. EX.	DERN. EX.	
		RESULTAT (*)	DETENU					ECOULE(**)	CLOS(**)	

Participations										
TANGER MED	528 118	non connu	8,00	528 118	528 118			non connu	non connu	
SCIC-IRFEDD	46 740	non connu	5,35	2 500	2 500			non connu	non connu	
TEOMARA	26 719	26 881	5,00	1 336	1 336			sans activité	sans activité	

Filiales										
DRAGUI-TRANSPORTS	153 150	7 292 341	95,64	7 858 747	7 858 747	1 466 960	19 540 000	80 159 993	4 553 991	1 468 118
SOVATRAM	201 233	4 731 893	17,58	668 474	668 474	536 791	22 077 644	34 001 101	4 156 969	527 336
SGEA	76 500	5 776 985	25,00	335 388	335 388	254 480	8 440 000	33 530 139	2 674 952	250 000
PIZZORNO ENVIRON. TUNISIE	10 000	-26 819	50,00	5 000	5 000	394 726		16 467	-337 492	
GOSELIN	37 000	196 274	100,00	5 912 418	1 616 418		2 700 000	2 869 463	-1 237 842	
SEP GPE/NICOLLIN	1 500		50,00	750	750	79 844		2 316 471	-36 643	-18 322
TEODEM	2 345 140	2 922 374	49,01	1 149 472	1 149 472	629 083		5 284 089	-485 672	
TEORIF	115 241	480 029	49,00	13 291	13 291	1 240		1 519 399	149 431	
SASU TRANSPORTS PIZZORNO	10 000	5 081	100,00	10 000	10 000				-3 937	
SASU PIZZORNO VALORISATION	10 000	5 180	100,00	10 000	10 000				-3 729	
SAS SPANC SUD SAINTE BAUME	30 000	30 000	30,00	9 000	9 000			Première clôture au 31/12/2013		

- (*) y compris le capital										
----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

-(*) taux valorisation postes de bilan à la clôture de la SARL TEODEM & SEGEDEMA&TEORIF&TEOMARA

au 31/12/2012 : 1 € = 11.1604 dh

-() taux valorisation postes d'exploitation à la clôture de la SARL TEODEM & SEGEDEMA&TEORIF&TEOMARA au**

31/12/2012 : 1 € = 11.11542 dh

-(*) taux valorisation postes de bilan à la clôture de la SARL PIZZORNO ENVIR. TUNISIE

31/12/2012 : 1 € = 2,0473 tnd

-() taux valorisation postes d'exploitation à la clôture de la SARL PIZZORNO ENVIR. TUNISIE au 31/12/2012**

: 1 € = 2,01346 tnd

4.2 TABLEAU DES RESULTATS SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2008	2009	2010	2011	2012
------------------------	------	------	------	------	------

I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE

a) Capital social.	21 416 000	21 416 000	21 416 000	21 416 000	21 416 000
b) Nombre d'actions émises.	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions.					

II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES

a) Chiffre d'affaires HT.	22 653 818	39 800 763	73 255 376	35 994 791	45 456 130
b) Résultat avant impôts, particip. des salariés , dotation aux amortissements et provisions et reprise	349 736	247 309	3 084 981	- 253 469	3 917 200
c) Impôts sur les bénéfices.	-248 701	-164 101	-666 648	- 2 164 023	- 1 222 699
c') Participations des salariés.	0	0	0	0	
d) Résultat après impôts, particip. des salariés , dotation aux amortissements et provisions et reprise.	552 775	193 374	3 325 033	- 1 423 686	- 3 220 749
e) Montant bénéfices distribués au cours de l'exercice .	800 000	250 000	574 500	800 000	

III - RESULTAT DES OPER. REDUIT A UNE ACTION

a) Résultat après impôts, particip. des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions et rep.	0,16	0,10	0,94	0,48	1,29
d) Résultat après impôts, particip. des salariés, dotation aux amortissements et provisions et reprise.	0,14	0,05	0,83	- 0,36	-0,81
c) Dividende versé à chaque action.	0,20	0,06	0,15	0,20	

2008 2009 2010 2011 2012

<i>IV - PERSONNEL</i>					
a) Nombre de salariés.	22	211	283	489	570
b) Montant de la masse salariale.	1 240 462	3 878 528	8 463 962	15 249 527	16 266 236
c) MT sommes versées au titre des avantages sociaux.	504 203	1 567 035	3 473 758	6 237 666	6 729 821
d) Personnel intérimaire	0	706 181	1 907 263	2 669 071	3 090 622
e) Personnel loué intersociété	1 647	6 150	300 619	929 280	610 080

4.3 TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX

SOMMAIRE

Page 2 1a) Effectif mensuel moyen Equivalent Temps Plein par catégorie
1b) Effectif mensuel moyen, par catégorie socioprofessionnelle
2a) Egalité hommes / femmes : Effectif inscrit au 31 décembre
2b) Embauches

Page 3 3) Turn Over
4) Heures Supplémentaires
5) Absentéisme

Page 4 6) Masse Salariale annuelle

Page 5 7) Egalité Homme / Femme en effectif moyen
8) Conditions d'Hygiène et de Sécurité
9) Formations
10) Rémunération des Administrateurs

Page 6 11) Accords signés
12) Institutions Représentatives du Personnel mises en place

1a) Effectif mensuel moyen Equivalent Temps Plein par catégorie

	UEB* (France) ETP mens. ETP	GPE S.A. ETP mens. ETP	DT (Marocaine) ETP mens. ETP	SAMRET ETP mens. ETP	GOUSELIN ETP mens. ETP	MAROC** ETP mens. ETP	TUNISIE ETP mens. ETP	TOTAL	%
Cadres	77,14	58,81	3,00	0,00	0,70	33,58	1,00	115	2,15%
Agents de Maîtrise et Assistants	150,17	43,27	38,00	0,00	1,00	31,17	8,00	228	4,25%
Ouvriers / Employés	1 509,85	405,97	1 303,00	8,89	24,86	2 111,92	72,00	5 031	93,60%
TOTAL	1 737,16	508,05	1 344,00	8,89	26,56	2 176,67	81,00	5 375	100,00%

*DT: SGEA SDVAT-SMA BELFEM-GPE
**SCEDEMA-TECEM-TEORIF

1b) Effectif mensuel moyen, par catégorie socioprofessionnelle :

	UEB*	GPE S.A.	DT (Marocaine)	SAMRET	GOUSELIN	MAROC	TUNISIE	TOTAL	%
Cadres	80	61	3	0,00	1	34	1,00	119	2,19%
Agents de Maîtrise et Assistants	152	44	38	0,00	1	31	8,00	230	4,24%
Ouvriers / Employés	1 526	410	1 303	33,71	26,02	2 112	72,00	5 074	93,56%
TOTAL	1 758	515	1 344	33,71	26,02	2 177	81	5 453	100,00%

2a) Egalité hommes / femmes : Effectif inscrit au 31 décembre

	France		UEB*		SAMRET		GOUSELIN		TOTAL France	
	ETP Préféré	%	ETP Préféré	%	ETP Préféré	%	ETP Préféré	%	ETP Préféré	%
Cadres	25	32,47%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	25	32,05%
Agents de Maîtrise et Assistants	52	67,53%	0	0,00%	0	0,00%	1	100,00%	53	67,95%
TOTAL	77	4,11%	0	0,00%	0	0,00%	1	3,70%	78	4,20%
Ouvriers / Employés	29	18,24%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	29	18,13%
TOTAL	130	8,36%	0	0,00%	0	0,00%	1	100,00%	131	18,18%
Ouvriers / Employés	109	8,32%	0	0,00%	1	3,04%	1	3,04%	110	8,32%
TOTAL	108	7,02%	1	2,94%	2	8,00%	2	8,00%	111	8,95%
Ouvriers / Employés	1 430	92,98%	33	97,96%	23	92,02%	23	92,02%	1 486	93,05%
TOTAL	1 538	88,00%	34	100,00%	25	92,59%	25	92,59%	1 597	93,09%
TOTAL	1 774	100,00%	34	100,00%	27	100,00%	27	100,00%	1 836	100,00%

	TOTAL Etranger		TOTAL INTERNAT.	
	ETP Préféré	%	ETP Préféré	%
Cadres	5	12,83%	30	25,64%
Agents de Maîtrise et Assistants	25	69,74%	68	75,21%
TOTAL	30	0,36%	98	1,81%
Ouvriers / Employés	10	37,50%	39	14,61%
TOTAL	105	68,13%	236	86,59%
Ouvriers / Employés	102	7,31%	237	3,32%
TOTAL	431	94,22%	5 530	93,60%
Ouvriers / Employés	4 044	94,22%	5 530	93,60%
TOTAL	4 292	94,88%	5 989	93,68%
TOTAL	4 519	98,21%	6 264	98,73%

	MAROC		TUNISIE		TOTAL Etranger		TOTAL INTERNAT.	
	ETP Préféré	%	ETP Préféré	%	ETP Préféré	%	ETP Préféré	%
Cadres	0	0,00%	5	14,29%	0	0,00%	0	0,00%
Agents de Maîtrise et Assistants	3	100,00%	30	85,71%	1	100,00%	1	100,00%
TOTAL	3	3,04%	35	6,61%	1	0,11%	1	0,11%
Ouvriers / Employés	1	2,63%	6	10,35%	0	0,00%	3	37,50%
TOTAL	37	87,37%	25	80,65%	38	100,00%	5	62,50%
Ouvriers / Employés	27	2,31%	43	2,04%	0	0,00%	1	1,39%
TOTAL	1 027	78,82%	2 067	87,96%	878	100,00%	71	88,51%
Ouvriers / Employés	1 303	88,00%	2 110	88,92%	878	92,22%	72	7,64%
TOTAL	1 344	100,00%	2 176	100,00%	918	100,00%	81	8,62%

2b) Embauches :

	UEB*	GPE S.A.	DT (Marocaine)	SAMRET	GOUSELIN	MAROC	TUNISIE	TOTAL	%
Nombre de CDI	254	141	91	7	4	94	2	452	21,98%
Nombre de CDD (en rdt 100%)	1 283	202	23	5	2	329	10	1 832	78,31%
TOTAL	1 537	343	114	12	6	423	12	2 084	100,00%

3) Turn Over :

	France		UEB*		GPE S.A.		SAMRET		GOUSELIN		TOTAL INTERNATIONAL	
	Nb de Démissions	Nb de Licenciements	Nb de Fin de Période d'Essai	Nb de Démissions	Nb de Licenciements	Nb de Fin de Période d'Essai	Nb de Démissions	Nb de Licenciements	Nb de Fin de Période d'Essai	Nb de Démissions	Nb de Licenciements	Nb de Fin de Période d'Essai
Cadres	3	5	0	3	4	0	0	0	0	0	0	1
Agents de Maîtrise et Assistants	6	2	2	1	1	2	0	0	0	0	0	0
Ouvriers / Employés	26	52	12	9	15	3	1	6	0	4	4	0
TOTAL	35	59	14	13	20	5	1	6	0	4	4	1

	MAROC		TUNISIE		TOTAL INTERNATIONAL	
	Nb de Démissions	Nb de Licenciements	Nb de Fin de Période d'Essai	Nb de Démissions	Nb de Licenciements	Nb de Fin de Période d'Essai
Cadres	2	2	0	0	0	0
Agents de Maîtrise et Assistants	4	1	1	5	0	1
Ouvriers / Employés	5	39	0	76	3	0
TOTAL	11	62	1	81	3	1

4) Heures Supplémentaires :

	UEB*	GPE S.A.	DT (Marocaine)	SAMRET	GOUSELIN	MAROC	TUNISIE	TOTAL
Nb d'Heures à 120% **	88 271	28 550	0	100	5 270	37 403	115	159 715
Nb d'Heures à 150% et + *	6 792	1 335	0	699	21 183	0	0	29 979
TOTAL	95 063	29 885	0	100	5 939	37 403	115	189 694

** Dont Forfait Heures

5) Absentéisme :

	France		UEB*		GPE S.A.		SAMRET		GOUSELIN		MAROC		SAURTAIRIE		TUNISIE	
	Heures	% des Heures Préférées	Heures	% des Heures Préférées	Heures	% des Heures Préférées	Heures	% des Heures Préférées	Heures	% des Heures Préférées	Heures	% des Heures Préférées	Heures	% des Heures Préférées	Heures	% des Heures Préférées
Nb d'Heures de Maladie	122 233	3,81%	41 271	4,42%	184	0,96%	3 092	5,58%	46 512	0,94%	57 724	2,22%	1 625	0,80%		
Nb d'Heures d'AT / MP	42 996	1,34%	9 472	1,01%	96	0,52%	546	0,98%	36 411	0,73%	57 724	2,22%	72	0,04%		
Nb d'Heures Théoriques	3 205 200		334 301		18 653		55 607		4 998 293		2 634 189		302 788			
TOTAL Nb d'Abs	165 229	5,16%	50 742	5,43%	280	1,51%	3 638	6,54%	82 923	1,67%	57 724	2,22%	1 697	0,84%		

TOTAL France		TOTAL Etranger		TOTAL INTERNATIONAL		
Heures	% des Heures Préférées	Heures	% des Heures Préférées	Heures	% des Heures Préférées	
Nb d'Heures de Maladie	125 509	3,83%	104 236	2,10%	229 745	2,79%
Nb d'Heures d'AT / MP	43 638	1,33%	36 411	0,73%	80 049	0,97%
Nb d'Heures Théoriques	3 272 307		4 988 261		8 260 568	
TOTAL Nb d'Abs	169 147	5,16%	140 647	2,83%	309 794	3,76%

6) Masse Salariale annuelle :

FP

RAPPORT DE GESTION SOCIALE 2012

	UEF			GPE S.A.			SAMNET			GOSSELIN		
	Montant	% du TOTAL	Tx moyen de charge	Montant	% du TOTAL	Tx moyen de charge	Montant	% du TOTAL	Tx moyen de charge	Montant	% du TOTAL	Tx moyen de charge
France												
BRUT CHARGES	46 201 636 €	84,12%		15 083 407 €	69,23%		169 151 €	80,30%		718 008 €	59,52%	
	21 620 630 €	31,89%	46,81%	6 703 955 €	30,77%	44,45%	41 498 €	19,20%	24,53%	487 043 €	40,48%	
TOTAL	67 822 266 €	100,00%	46,81%	21 787 362 €	100,00%	44,45%	210 649 €	100,00%	24,53%	1 205 051 €	100,00%	44,45%
Etranger												
BRUT CHARGES	7 879 999 €	84,25%		2 562 324 €	89,49%		359 005 €	80,80%				
	1 488 774 €	15,71%	18,84%	301 074 €	10,51%	11,75%	85 309 €	19,20%	23,76%			
TOTAL	9 347 773 €	100,00%	18,84%	2 863 398 €	100,00%	11,75%	444 314 €	100,00%	23,76%	444 314 €	100,00%	41,45%
TOTAL France												
BRUT CHARGES	47 999 995 €	68,00%										
	22 155 171 €	32,00%	47,05%									
TOTAL	69 242 166 €	100,00%	47,05%									
TOTAL Etranger												
BRUT CHARGES												
TOTAL	10 800 328 €	85,34%										
	1 855 157 €	14,66%	17,18%									
TOTAL INTERNATIONAL												
BRUT CHARGES												
TOTAL	57 887 323 €	70,66%										
	24 010 328 €	29,32%	41,48%									
TOTAL INTERNATIONAL	24 010 328 €	100,00%	41,48%									

7) Egalité Homme / Femme en effectif moyen :

	UEF		GPE S.A.		SAMNET		GOSSELIN		TOTAL France	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
France										
Cadres	26	32,50%	23	37,70%	0,00	0,00%	0	0,00%	49	34,91%
Agents de Maintenance et Assemblés	54	67,50%	38	62,30%	0,00	0,00%	1	100,00%	93	65,09%
TOTAL	80	100,00%	61	100,00%	0,00	0,00%	1	100,00%	142	100,00%
Ouvriers / Employés	110	7,21%	54	13,17%	1,00	2,97%	2	7,43%	167	8,43%
TOTAL	1 418	82,79%	356	88,83%	32,71	97,03%	24,92	92,57%	1 830	91,54%
Etranger										
Cadres	4	11,76%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4	10,81%	53	29,61%
Agents de Maintenance et Assemblés	30	88,24%	3,00	100,00%	1,00	100,00%	34	91,89%	127	70,39%
TOTAL	34	100,00%	3,00	100,00%	1,00	100,00%	38	100,00%	180	100,00%
Ouvriers / Employés	43	2,04%	276,00	21,18%	1,00	1,39%	320	9,31%	487	8,60%
TOTAL	2 069	97,96%	1 027,00	78,82%	71,00	88,61%	3 167	92,74%	4 997	92,35%
TOTAL INTERNATIONAL	2 112	95,91%	1 303	86,65%	72,00	8,36%	3 415	96,99%	5 412	92,45%
TOTAL	2 177	100,00%	1 344	100,00%	81,00	6,03%	3 521	100,00%	5 687	100,00%

8) Conditions d'Hygiène et de Sécurité :

	UEF	GPE S.A.	MAROC	TUNISIE
Nb d'accidents du travail avec arrêt	152	35	148	1
Nb de jours perdus	6 596	1 907	4 967	2

9) Formations :

	UEF	GPE S.A.	MAROC	TUNISIE
Nb d'heures	22 070	4 719	4 128	500
Effectif formé	1 685	313	454	4
Coût Formations	384 065 €	110 414 €	61 288 €	3 322 €
Coût Salarial	384 391 €	88 071 €	2 750 €	nd

10) Rémunération des Administrateurs :

	Eléments FIXES	Eléments VARIABLES	Eléments EXCEPTIONNELS	Total BRUT
UEF France (DT, SOEA, SOVATRAM, ZAMA, SELEFEMA, GPE)				
M France PIZZORNO	571 869 €	- €	- €	571 869 €
M Frédéric DEVALLE	109 624 €	11 375 €	- €	120 999 €
Mme Magali DEVALLE	65 197 €	4 611 €	- €	69 808 €
TOTAL	746 690 €	15 986 €	- €	762 676 €
GPE S.A.				
M France PIZZORNO	480 233 €	- €	- €	480 233 €
M Frédéric DEVALLE	109 624 €	11 375 €	- €	120 999 €
Mme Magali DEVALLE	65 197 €	4 611 €	- €	69 808 €
TOTAL	655 054 €	15 986 €	- €	671 040 €

11) Accords signés :

06-avr.-12	Protocole d'accord collectif "Négociations Salariales Annuelles Obligatoires 2012"
16-oct.-12	Avenant au protocole d'accord collectif "Négociations Salariales Annuelles Obligatoires 2012"
03-mai-12	Avenant relatif à l'accord de groupe du 3-fév.-10 portant sur l'implantation des institutions représentatives du personnel au sein de l'UES

12) Institutions Représentatives du Personnel mises en place en 2010 :

Le 1 avril 2010 (1er tour) et le 15 avril 2010 (2ème tour) : élection DP/ICE de l'UES et le 27 mai 2010 pour le CHSCT.

CHSCT 1 regroupe les salariés des sites suivants : Siège, Draguignan exploitation, Draguignan garage, Brgnoles, La Garde, Le Lavage conteneurs, les expatriés

CHSCT 2 regroupe les salariés des sites suivants : Saint-Raphaël, Fréjus, Manjastro, Sainte Maxime, La Môle, Sefema

CHSCT 3 regroupe les salariés des sites suivants : Nice, Antibes, Cannes, Juan les Pins, Hautes Alpes

CHSCT 4 regroupe les salariés des sites suivants : Le Cannet, Pierrefeu du Var, Bagnols en Forêt, Aboncourt

CHSCT 5 regroupe les salariés du site suivant : Centre de valorisation du Muy, sélectif, Cabasse

CHSCT 6 regroupe les salariés du site suivant : Toulon

CHSCT 7 regroupe les salariés du site suivant : La Seyne sur Mer

CHSCT 8 regroupe les salariés du site suivant : Lyon *périmètre modifié suite avenant du 03-mai-12*

CHSCT 9 regroupe les salariés du site suivant : Vitry sur Seine, L'Hay les Roses, Pontoise

CHSCT 10 regroupe les salariés du site suivant : Marseille, Valence *périmètre modifié suite avenant du 03-mai-12 (ex CHSCT 8)*

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

G. P. E.

**Société Anonyme au capital de 21.416.000 €
Siège social : DRAGUIGNAN (Var) – 109 rue Jean AICARD
RCS DRAGUIGNAN 429 574 395 (2000 B 33)**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RENDANT COMPTE DES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6, du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- ✓ des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- ✓ de l'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général ;
- ✓ des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT (la "**Société**").

L'élaboration du rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et des procédures de contrôle interne a été établi en concertation avec les administrateurs de la Société et approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 10 avril 2013 relative à la préparation de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

1. Fonctionnement du conseil d'administration – Gouvernement d'entreprise

1.1 Composition du conseil d'administration

L'article 14 des statuts de la Société dispose que le conseil d'administration comprend entre trois (3) et dix-huit (18) membres.

Votre conseil d'administration est à ce jour composé de six (6) membres :

- Monsieur Francis PIZZORNO, Président Directeur Général de la Société ;
- Monsieur Jean HOUDOUIN, administrateur de la Société ;
- Monsieur Bruno ROHMER, administrateur de la Société ;

- Madame Magali DEVALLE, administrateur de la Société ;
- Monsieur Frédéric DEVALLE, administrateur de la Société ; et
- Monsieur François LEOTARD, administrateur de la Société.

La liste des administrateurs de la Société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

M Francis PIZZORNO

Président Directeur Général

Autres mandats et fonctions :

Dragui-Transport SA	Président Directeur Général
SAMNET SARL.....	Gérant
Sud Invest Environnement SARL.....	Gérant
SCI de la Nartuby	Gérant
SCI de Trans.....	Gérant

M Jean HOUDOUIN

Administrateur

Autres mandats et fonctions :

HIFIC SAS.....	Président
Magelio Capital	Président

M Bruno ROHMER

Administrateur

Autres mandats et fonctions :

Edipro-PrintReference SA.....	Administrateur
NAOS SARL.....	Gérant

Mme Magali DEVALLE

Administrateur

Autres mandats et fonctions :

SEGEDEMA (filiale Maroc).....	Gérante
Dragui-Transport SA	Représentant permanent de GPE
SCI François Charles Investissement.....	Gérante
SCI La Bergerie.....	Co-gérant

M Frédéric DEVALLE

Administrateur

Autres mandats et fonctions :

Groupe Pizzorno Environnement.....	Directeur Général Délégué / Administrateur
------------------------------------	---

Dragui-Transport SA	Directeur Général Délégué / Représentant permanent de SOVATRAM
Société Générale Environnement et Assainissement (SGEA) SAS.....	Directeur Général Délégué
Société Varoise de Traitement (SOVATRAM) SAS.....	Directeur Général Délégué
Société Moderne d'Assainissement (SMA) SAS	Directeur Général Délégué
Pizzorno Environnement Eau et Assainissement SAS (PEEA).....	Directeur Général Délégué
SEM Porte du Var Environnement	Représentant permanent de P.E.E.A
TEODEM.....	Président
Pizzorno Environnement Tunisie	co-Gérant
SCI Foncière de La Môle	Gérant
SCI La Camargue	Gérant
SMSEE SARL.....	Gérant
SCI La Bergerie.....	Co-gérant
Société de Tri d'Athanol	Représentant permanent de GPE Présidente

M François LEOTARD

Administrateur (à compter du 10 juin 2008)

Aucun administrateur au cours de l'exercice écoulé n'a été élu par les salariés, les statuts de la Société ne prévoyant pas cette disposition.

Il existe deux administrateurs indépendants (MM ROHMER et HOUDOUIN).

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du conseil d'administration, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes, l'intégrité.

Conformément à l'article 15 des statuts de la Société, chaque administrateur doit être propriétaire d'une (1) action au moins.

1.2. Fonctionnement et organisation du conseil d'administration

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du conseil d'administration par un autre administrateur, chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

Les séances du conseil d'administration sont présidées par le Président du conseil d'administration, nommé par les administrateurs pour une durée fixe, sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur, et révocable à tout moment. En cas d'absence du Président du conseil d'administration, la séance est présidée par le vice-président qu'il a désigné, ou à défaut d'une telle désignation, par un administrateur nommé par les membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Il se réunit aussi souvent que l'intérêt social de la Société l'exige et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société.

En particulier, il :

- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise et contrôle leur gestion ;
- débat des opérations majeures envisagées par la Société ;
- se tient informé de tout événement important concernant la Société ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, à travers les comptes qu'il arrête, et le rapport qu'il établit ;
- convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées générales des actionnaires ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

A ce titre, il s'assure notamment :

- de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société ;
- du fait qu'aucune personne ne dispose des pouvoirs d'engager la Société sans contrôle ;
- du bon fonctionnement des organes internes de contrôle.

Le conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux orientations stratégiques, économiques, financières et technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre.

1.3. Limitations des pouvoirs du Président Directeur Général

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général. Ceux-ci sont déterminés à l'article 18 des statuts de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de commerce et de l'article 13 des statuts, le conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 6 juin 2005, a choisi entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale prévues par la loi, à savoir le cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

En sa qualité de Président du conseil d'administration, le Président :

- arrête les documents préparés par les services internes de la Société ;

- organise et dirige les travaux du conseil d'administration ;
- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

En sa qualité de Directeur Général, il exerce ses pouvoirs dans les limites des prescriptions légales et de l'article 18 des statuts de la Société.

La mission du Directeur Général est régulièrement visée par les administrateurs lors des conseils d'administration.

L'étendue des pouvoirs du Directeur Général est fixée par le conseil d'administration. A ce jour, Monsieur Francis PIZZORNO, assumant la direction générale de la Société, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Sur la proposition du Directeur Général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs Directeurs Généraux Délégués conformément à l'article 18 des statuts de la Société.

Lors de sa réunion du 2 avril 2010, le conseil d'administration a procédé à la nomination de Monsieur Frédéric DEVALLE en qualité de Directeur Général Délégué.

1.4. Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 16 des statuts, les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par le président ou la moitié de ses membres. Il peut également être convoqué verbalement.

Les administrateurs ont été régulièrement convoqués au moins trois (3) jours à l'avance par lettre simple ou par message électronique.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes.

La société DELOITTE & ASSOCIES, représentée par Monsieur Hugues DESGRANGES, et la société NOVANCES DAVID ET ASSOCIES, représentée par Monsieur Jean-Pierre GIRAUD, commissaires aux comptes titulaires de la Société, sont convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception, aux réunions du conseil d'administration examinant et arrêtant les comptes annuels et semestriels de la Société.

1.5. Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, votre conseil d'administration s'est réuni <4> fois. Le taux moyen de participation a été de <95,8>% des membres présents ou représentés et de <95,8>% des membres présents.

L'agenda des réunions du conseil d'administration a été le suivant :

Date de la réunion du conseil	Principaux points évoqués
13 mars 2012	<ul style="list-style-type: none">- Situation des pays étrangers (Maroc, Tunisie, Mauritanie)- Politique de ressources humaines- SAS Roger Gosselin- Point sur le procès de Bagnols en Forêt-Point sur l'ouverture des nouveaux centres d'enfouissement envisagés- Questions diverses.
10 avril 2012	<ul style="list-style-type: none">- examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;- proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;- conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;- situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes ;- fixation de la rémunération des dirigeants ;- proposition de fixation du montant des jetons de présence à allouer au conseil d'administration ;- proposition à l'assemblée générale ordinaire d'autoriser le conseil d'administration à opérer en bourse sur ses propres actions ;- mise en œuvre du programme de rachat d'actions ;- approbation du rapport du Président du conseil d'administration rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société- autorisation et approbation de cautions et autres garanties à consentir par la Société ;- politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;- convocation d'une assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société ;- préparation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle et des projets de résolutions qui seront soumis à ladite assemblée.- Questions diverses
02 juillet 2012	<ul style="list-style-type: none">- Distribution de jetons de présence- Questions diverses
26 septembre 2012	<ul style="list-style-type: none">- Arrêté des comptes semestriels (1^{er} semestre 2012)

	<ul style="list-style-type: none"> - Communication financière - Demande de procédure d'alerte du CCE - Convention réglementée : bail commercial Vénissieux (69200), - 11 Avenue Pierre Sépard (société François Charles Investissements) - Questions diverses.
--	--

1.6. Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués en même temps que les convocations.

Ils peuvent également à tout moment demander que leur soient communiqués les documents qu'ils estiment utiles à leur bonne information.

Conformément à l'article 16 des statuts de la Société, un procès-verbal établi à la fin de chaque séance constate les délibérations adoptées par le conseil d'administration. Il est signé par le président de séance ou en cas d'absence de celui-ci, par deux administrateurs au moins. Il est ensuite retranscrit dans un registre spécial coté, paraphé, et tenu conformément aux dispositions réglementaires.

1.7. Lieu des réunions

Les réunions du conseil d'administration se sont toutes déroulées au siège social.

1.8. Jetons de présence

Les administrateurs bénéficient de jetons de présence dont le quantum est déterminé par l'assemblée générale ordinaire annuelle et qui sont attribués aux administrateurs par décision du conseil d'administration.

Il peut également leur être alloué des rémunérations exceptionnelles par le conseil d'administration pour des missions ou mandats. Ces rémunérations sont alors portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, les jetons de présence ont été fixés à 76 500 euros.

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été allouée par le conseil d'administration.

1.9. Comités spécialisés

Le conseil d'administration a mis en place un comité financier et d'audit composé des deux administrateurs indépendants.

Dans ce cadre :

- Il procède à l'examen préalable et donne son avis sur les projets de comptes annuels et semestriels.
- Il examine la pertinence et la permanence des principes et règles comptables utilisés dans l'établissement des comptes et prévient tout manquement éventuel.

Les règles :

- Il veille à la qualité et à la fiabilité de l'information financière destinée au marché boursier.
- Il évalue l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne du groupe, et s'assure notamment de la mise en place et du bon fonctionnement du contrôle interne.
- Il prend connaissance de la situation financière de la trésorerie.
- Il examine les procédures mises en place pour évaluer et gérer les risques significatifs.

À ce jour, le comité est composé de deux membres désignés par le conseil d'administration. La durée du mandat des membres coïncide avec la durée de leur mandat d'administrateur.

Le comité est aujourd'hui composé de deux administrateurs indépendants : Jean Houdouin et Bruno Rohmer.

Le comité d'audit rencontre et interroge, lorsqu'il l'estime nécessaire, les commissaires aux comptes, la direction générale, la direction financière ou toute autre personne du management.

Travaux du comité d'audit

Le comité d'audit s'est réuni une dizaine de fois en 2012, dont cinq fois avec les responsables de l'audit interne. Au cours de ces réunions, le comité a notamment :

- Examiné les comptes de l'exercice 2011 et les comptes semestriels 2012.
- Suivi la cartographie des risques établie selon le processus recommandé par l'AMF et avec l'appui d'Ernst & Young, et approfondi les risques les plus importants.
- Procédé à l'étude des budgets d'exploitation et d'investissements de chacune des unités opérationnelles du groupe en rencontrant tous les responsables concernés, en France et au Maroc.

Ces travaux ont eu lieu en étroite collaboration avec la direction générale et financière du groupe.

1.10. Règles déterminant les rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations fixes du Président Directeur Général ont été fixées par décision de l'associé unique en date du 16 novembre 2004, lorsque la Société était encore une S.A.S.U. et, avant sa

transformation en société anonyme à conseil d'administration, par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2005.

La rémunération du Président Directeur Général, par décision du conseil d'administration du 2 avril 2010 a été portée à 11.559 euros mensuelle brute à compter du 1^{er} janvier 2010, puis par conseil d'administration du 8 octobre 2010 a été portée à 37.067,29 brut. En effet, dans un souci de plus grande visibilité, en octobre 2010, la présidence des filiales sous forme de société par actions simplifiée, précédemment assurée par M Pizzorno, a été confiée à la société Groupe Pizzorno Environnement.

Depuis, aucune modification de la rémunération des dirigeants n'a eu lieu.

1.11. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales

Les modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales mises en place par la Société sont celles prévues aux articles 25 et 26 des statuts de la Société ainsi que celles prévues aux dispositions des articles L.225-106 à L.225-116 et R.225-61 et suivants du Code de commerce.

A la date d'établissement de ce rapport, le capital social de la Société est de 21.416.000 euros, divisé en 4.000.000 actions de 5,354 euros de nominal.

L'assemblée générale ordinaire annuelle qui se réunira le 25 juin 2013 devra ainsi atteindre, à titre ordinaire, un quorum de 774.000 (1/5 des actions ayant droit de vote soit 3 870 000) actions sur première convocation et aucun quorum sur seconde convocation, en supposant que 100% des membres de l'assemblée générale sont présents, représentés, ou ont voté par correspondance ou dispose d'un droit de vote en tenant compte des titres auto-détenus par la société.

1.12 Gouvernement d'entreprise

Le Président du conseil d'administration a pris acte des recommandations du MEDEF et de l'AFEP concernant le gouvernement d'entreprise publiées conjointement en décembre 2008 sous la forme d'un « Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées » traitant d'une part de la composition et du fonctionnement du conseil d'administration et d'autre part des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, et du souhait précisé dans le communiqué du Conseil des Ministres du 7 octobre 2008 que les entreprises concernées adhèrent formellement à ces recommandations et veillent à leur application rigoureuse.

En ce qui concerne les rémunérations

Ces recommandations visent notamment les principes suivants :

- la prohibition du cumul de l'exercice d'un statut de mandataire social et d'un contrat de travail,
- la limitation des indemnités de départ des dirigeants et leur suppression en cas de départ volontaire et en cas d'échec,
- l'amélioration de l'encadrement des régimes de retraite complémentaire et autres avantages,
- l'encadrement des options et actions gratuites attribuées aux dirigeants.

A ce titre, le Président du conseil d'administration constate que la Société se conforme déjà, pour ce qui le concerne, depuis l'introduction en bourse et de manière spontanée, à ces recommandations visant à encadrer la rémunération des dirigeants sociaux de la Société et par conséquent adopte le « Code de Gouvernement d'entreprise » élaboré par le MEDEF et l'AFEP, qui est consultable sur le site du MEDEF (www.medef.fr) en ce qui concerne ses dispositions en matière de rémunération de dirigeants mandataires sociaux sauf en ce qui concerne M Frédéric Devalle, Directeur Général Délégué.

Le Président du conseil d'administration, M. PIZZORNO, rappelle :

qu'il n'a jamais cumulé son mandat social avec un contrat de travail,
qu'il ne bénéficie d'aucun élément de rémunération, indemnité ou avantage dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions, de retraite chapeau ou régime de retraite supplémentaire à prestations définies, d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites,
de manière générale, que la Société n'a jamais accordé d'indemnité de départ en cas de départ volontaire ou d'échec, d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites à ses dirigeants sociaux, ni aménagé de régimes de retraite supplémentaire à prestations définies à ses dirigeants sociaux,
que seuls les administrateurs indépendants ont bénéficiés de jetons de présence du fait de leur importante implication dans les travaux du conseil d'administration notamment dans le cadre de la validation des budgets et l'évaluation de la structure d'encadrement.
Que seul M Frédéric Devalle bénéficie d'un contrat de travail depuis le 1^{er} mars 2011, date à laquelle les contrats de travail des salariés cadres des filiales du groupe ont été transférés sur notre société dont celui de M Frédéric Devalle.

En ce qui concerne la composition et le fonctionnement du conseil d'administration

Certaines dispositions du « Code de Gouvernement d'Entreprise » ne sont pas appliquées ou ont été aménagées au motif du caractère essentiellement familial de l'actionnariat et de la direction effective de la Société.

Il en est ainsi notamment :

- La durée des fonctions des administrateurs qui ne sera pas limitée à 4 ans ;
- De l'absence d'un comité de sélection ou des nominations des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux ;
- De l'absence d'obligation faite aux administrateurs de posséder, à titre personnel, un nombre significatif d'actions puisque le Président possède personnellement plus de 70% du capital et que le flottant est en conséquence restreint ;

2. Fonctionnement du contrôle interne et de la gestion des risques

Le Groupe a choisi le cadre de référence du contrôle interne défini par l'Autorité des marchés Financiers (l'AMF) pour structurer son système de contrôle interne et pour la rédaction du présent rapport.

Afin de maîtriser au mieux les risques identifiés, notre Société a mis au point un dispositif de contrôle interne, défini et mis en œuvre sous la responsabilité de la direction générale, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières.

Le système contribue ainsi à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources du Groupe.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixé la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

2.1. Organisation du contrôle interne

Le dispositif du contrôle interne peut être décrit selon cinq composantes, proche du référentiel COSO : Environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, information et communication et surveillance.

L'Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle favorise le respect des règles et des procédures de contrôle interne. Il repose principalement sur les principes et acteurs suivants :

- L'engagement du management en faveur de l'intégrité et du comportement éthique ;
- Des responsabilités et pouvoirs définis et formalisés dans le respect du principe de séparation de tâches ;
- Des structures de management et techniques où les managers de chacune des entités opérationnelles ou fonctionnelles sont responsables de l'identification des risques et de la mise en œuvre des contrôles destinés à prévenir ou réduire ces risques ;
- La politique des ressources humaines, et spécialement la définition des fonctions, la fixation d'objectifs individuels et gestion des compétences.

Analyse des risques

Sous l'autorité de la Direction Générale, les directeurs et responsables de secteurs d'activités supervisent les opérations des sociétés du Groupe et s'assurent de leur cohérence avec les objectifs fixés par le Conseil d'Administration. Ils réalisent l'identification des risques pesant sur leurs activités et la mise en œuvre des moyens de préventions ou d'actions correctrices adéquates.

Une description des risques principaux, ainsi que des moyens de prévention ou d'action sont disponibles dans le chapitre « Facteur de risques principaux » au paragraphe 1.7 du Rapport de Gestion.

Le Groupe développe un processus pour renforcer son approche systématique de l'analyse des risques. D'abord initiée sur le périmètre comptable et financier, la démarche a été étendue au cours de l'exercice 2009 aux processus métiers de l'entreprise.

L'approche vise à couvrir tous les types de risques, quantifiables comme non quantifiables, y compris les risques d'opérationnels, les risques de conformité et de réputation susceptibles d'affecter le Groupe à court, moyen et long terme, ainsi que les opportunités.

Le processus de gestion des risques comprend plusieurs composantes :

- Définition des objectifs et de la tolérance au risque ;
- Identification et évaluation des risques et des opportunités ;
- Evaluation de la qualité des contrôles et moyens de prévention ;
- Suivi de l'évaluation des risques et des opportunités.

La mise en œuvre du dispositif est conduite au travers d'une consultation de l'ensemble des directions opérationnelles et de supports. Elle permet de recenser, sur la base d'un outil commun, les risques dont le niveau de maîtrise est insuffisant ou pourrait être amélioré. Les procédures de contrôle interne sont alors conçues ou revues pour une meilleure efficacité en collaboration avec les équipes opérationnelles.

Le déploiement du processus est en cours de réalisation. L'objectif étant de développer un véritable outil de gestion des risques visant à optimiser la création de valeur du Groupe

Systeme d'information

Le Groupe dispose de processus qui assurent la communication d'informations pertinentes et fiables aux acteurs concernés afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités.

Ces processus comprennent, notamment, la procédure de *reporting* qui prévoit l'analyse des documents d'activités ainsi que l'analyse de la formation du résultat. Cette procédure vise à fournir une vision détaillée de l'évolution des résultats afin d'offrir un support au pilotage et de mesurer l'efficacité des organisations en place.

De plus, Le Groupe a mis en place un système de management de la qualité visant l'excellence. Ce référentiel constitue un outil commun disponible sur l'intranet. La documentation de ce système recouvre toutes les procédures, outils et méthodes relatifs aux processus clés du Groupe, à savoir :

- Le processus de management avec la définition de la politique du Groupe, la maîtrise de la documentation, l'amélioration continue de la qualité et la gestion de l'environnement ;
- Les processus de réalisation qui couvre le développement commercial, la réalisation des prestations, l'administration des ventes ;
- Les processus de soutien aux opérations qui comprennent les ressources humaines, les investissements, les achats.

Activités de contrôle

Les contrôles sont présents à tous les niveaux dans l'organisation, qu'ils s'agissent de contrôles orientés vers la prévention ou la détection, de contrôles manuels ou informatiques ou encore de contrôle hiérarchique.

L'accent est mis sur la prévention et la maîtrise des risques résultant des activités du Groupe et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Parmi les activités de contrôle, figurent notamment les procédures suivantes :

Suivi budgétaire

Le Groupe a mis en œuvre un processus de suivi budgétaire décliné par secteur d'activité. Il donne lieu à une analyse mensuelle des performances et à l'identification des écarts par rapport aux objectifs définis. Ce suivi fait l'objet d'une revue permanente par la Direction Générale et la Direction Financière, en relation directe avec les directions opérationnelles. Ce processus budgétaire est un des dispositifs clés du processus de contrôle interne du Groupe.

Suivi de la conformité réglementaire en termes d'hygiène, de santé, de sécurité, de conditions de travail et d'environnement

Les risques internes inhérents aux processus de réalisations de nos activités sont principalement les risques environnementaux et les risques liés à la santé des travailleurs. La surveillance du respect de la conformité réglementaire en termes d'hygiène, de santé, de sécurité, de conditions de travail et d'environnement est effectuée grâce à un réseau de 8 coordinateurs QSE qui interviennent sur toutes nos implantations.

Elaboration de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur un référentiel reprenant le cadre de référence proposé par l'AMF et le guide d'application relatif au contrôle interne de l'information comptable et financière.

Les procédures liées à l'élaboration de l'information comptable et financière sont décrites plus spécifiquement dans le chapitre suivant.

Surveillance

Procédures générales de surveillance

Afin de surveiller le fonctionnement satisfaisant du système du contrôle interne, le Groupe réalise un suivi régulier des dispositifs de contrôle mis en œuvre et de leur pertinence.

Ce suivi de contrôle s'opère notamment au travers des missions menées, d'une part, par l'audit interne et d'autre part, par les Commissaires aux Comptes ; Ces missions donnent lieu à une communication à la Direction Générale et à la mise en œuvre de plans d'action correctifs.

La contribution de l'audit interne

Le Groupe dispose d'un service d'audit interne composé de deux personnes.

Il est rattaché à la direction financière.

L'audit interne a pour objectif d'évaluer les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et de contribuer à leur amélioration sur la base d'une approche systématique et méthodique.

L'audit interne fournit à la Direction une évaluation, fondée sur les risques, de l'efficacité des processus de l'entreprise.

En outre, l'audit interne examine les procédures d'exploitation afin d'identifier des opportunités d'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de la gestion des risques. Il vérifie le respect des obligations légales, des politiques internes, des directives et des procédures. Le programme de travail porte notamment sur les points suivants :

Eléments organisationnels :

- la vérification des organigrammes en place et des missions de chacun sur les diverses structures contrôlées,
- la planification du travail et le suivi du personnel,
- les procédures paies,
- les procédures Ressources Humaines,
- la planification du travail à court et moyen terme,
- les données structurelles de l'établissement (locaux et moyens à disposition)

Financiers :

- le suivi de la facturation contractuelle (contrat et budget),
- le suivi des résultats mensuels et des budgets,
- le suivi des procédures d'achats,
- l'évaluation des besoins réels et l'efficacité des opérations
- les recouvrements.

Fonctionnels :

- la fiabilité des processus de travail en place,
- le suivi des chaînes techniques, administratives, et financières,
- le développement de la structure.

Qualitatifs :

- le respect des outils de travail mis à disposition,
- le respect des règles QSE,
- la détermination des critères de qualité conformes aux contrats et aux attentes du Groupe.

Le plan d'audit est élaboré à partir d'une analyse des risques potentiels, existants, émergents, par type d'activité (taille, contribution au résultat, éloignement géographique, qualité du management en place...) et d'entretiens avec les responsables opérationnels concernés.

L'audit interne effectue également des vérifications ponctuelles, à la demande de la Direction ou du Comité d'Audit, axée sur des risques immédiats ou futurs.

Chaque mission d'audit fait l'objet d'un rapport d'audit communiqué aux organisations auditées, à leur hiérarchie et aux membres du Conseil d'administration décrivant les principaux éléments d'organisation pour chaque processus et émettant des recommandations.

Des mesures sont engagées par les responsables opérationnels en vue de corriger les faiblesses du contrôle interne observées et d'y apporter les améliorations qui s'avèrent nécessaires. La mise en place des plans d'actions fait l'objet d'un plan de suivi par l'audit interne.

2.2. Contrôle interne relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Les procédures de contrôle interne en matière d'information comptable et financière ont pour objectif de s'assurer de la qualité de l'information financière produite par les filiales consolidées, de la sincérité et de l'image fidèle de l'information financière communiquée par le Groupe et de se prémunir contre les risques d'erreurs d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers du Groupe.

Les activités de contrôle interne des processus d'élaboration des documents comptables et financier reposent sur trois piliers importants :

- Un auto - contrôle permanent basé sur l'organisation même des services ;
- L'intervention de l'expert comptable ;
- Une auto-évaluation du dispositif du contrôle interne selon les recommandations de l'AMF sur le contrôle interne.

Auto-contrôle structurel

L'auto-contrôle repose sur les principes de « validation » et de séparation de l'ordonnateur et du payeur.

Ainsi le processus des achats, comporte-t-il un demandeur initial dont la demande d'achat devra être, parfois en fonction du montant de la commande, validée selon le cas par une ou plusieurs personnes hiérarchiquement supérieures ou ayant des responsabilités techniques particulières (directeur parc et maintenance par exemple).

Seul le service des achats est habilité à émettre un bon de commande après avoir vérifié la chaîne des validations. Les factures sont vérifiées par le service achats avant transmission au service comptabilité.

Enfin, les règlements, préparés exclusivement par le service trésorerie, sont effectués par l'une des personnes ayant pouvoir auprès des banques de la Société.

De même, dans le processus de facturation, la facture est préparée par le service facturation, puis validée par le Directeur de Branche.

Un système de contrôle interne permet de vérifier les tonnages reçus sur nos sites de traitement, avec les tonnages collectées et transportées.

Un *reporting* mensuel est réalisée à la direction financière indiquant notamment le nombre d'avoirs, l'état des en-cours clients en montant et en nombre de jours.

Un état récapitulatif des anomalies et des actions correctives mises en place est tenu à jour. Il prend en compte l'ensemble des avoirs établis, ainsi que les courriers de réclamations de nos clients.

L'intervention de l'expert comptable

La Société fait appel, pour l'ensemble du Groupe, à un expert comptable pour l'établissement du bilan consolidé.

Au Maroc, en Tunisie, comme en Mauritanie, un expert comptable local est en charge de l'élaboration des bilans semestriels, et annuels, des déclarations fiscales et sociales ainsi que la révision des comptes. Les éléments nécessaires à la consolidation sont transmis à l'expert comptable en France.

Une auto-évaluation du dispositif du contrôle interne selon le cadre de référence de l'A.M.F. et le guide d'application.

Le Groupe a souhaité se conformer aux recommandations de l'AMF contenues dans le Cadre de Référence sur le contrôle interne communiqué le 22 janvier 2007, puis complété par la communication du 9 janvier 2008 sur les aménagements de la réglementation financière au bénéfice des Valeurs Moyennes et Petites (capitalisation boursière inférieure ou égale à 1 Milliard d'€ au 31.12.2007) :

A cet effet, le Groupe a mis en place une démarche d'auto-évaluation de son dispositif du contrôle interne. La revue de conformité au cadre de référence est basée sur le principe de l'amélioration continue. Cette approche permet :

- d'appréhender la qualité des contrôles opérés sur le périmètre comptable et financier ;
- d'améliorer les pratiques par des actions correctrices et d'optimisation afin de remédier aux déficiences constatées ;
- d'aider à l'élaboration et l'actualisation des procédures.

La démarche s'accompagne de la réalisation de tests d'existence ciblés sur des éléments de contrôle auto-évalués favorablement. La procédure est mise en œuvre par l'audit interne, elle vise à donner une certaine matérialité à cet exercice d'auto-évaluation.

Les recommandations et les observations soulevées dans le cadre de ces revues font l'objet d'un suivi systématique et des points sont régulièrement faits sur l'avancement des plans d'actions.

2.3 Perspectives

Le Groupe entend continuer à renforcer son dispositif de contrôle interne, en misant fortement sur la sensibilisation du management et des équipes, la revue systématique des risques, la formalisation du dispositif du contrôle interne et le développement d'outils efficaces et adaptés aux besoins.

Fait à Draguignan, le 10 avril 2013.

Le Président du Conseil d'Administration
Francis PIZZORNO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FP', with a long horizontal stroke extending to the right.

Novances – David & Associés
« Horizon »
455, promenade des Anglais
06285 Nice

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société Anonyme

109, rue Jean Aicard
83300 Draguignan

Rapport des Commissaires aux Comptes
établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du président du Conseil d'Administration de la
société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Exercice clos le 31 décembre 2012

Novances – David & Associés
« Horizon »
455, promenade des Anglais
06285 Nice

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société Anonyme
109, rue Jean Aicard
83300 Draguignan

Rapport des Commissaires aux Comptes Etablien application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'Administration de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Rapport établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce
sur le rapport du président du Conseil d'Administration - Exercice clos le 31 décembre 2012

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Nice et Marseille, le 7 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes

Novances – David & Associés

Deloitte & Associés

Jean-Pierre GIRAUD

Hugues DESGRANGES

COMPTES CONSOLIDES

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE AU 31 DECEMBRE 2012 (en K€)

ACTIF	Notes	31/12/2012	31/12/2011
ACTIFS NON-COURANTS			
Goodwill	4.1.1	8 889	10 070
Immobilisations corporelles	4.1.2	96 919	100 390
Autres immobilisations incorporelles	4.1.3	587	684
Participations comptabilisées par mises en équivalence	4.1.4		
Titres disponibles à la vente	4.1.5	861	850
Autres actifs non-courants	4.1.6	776	813
Impôts différés actifs	4.1.11	1 556	733
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		109 588	113 540
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	4.1.7	1 836	1 741
Clients et comptes rattachés	4.1.16	73 139	66 555
Autres actifs courants	4.1.6	3 514	3 301
Actifs d'impôts courants	4.1.14	12 937	18 556
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.1.8	44 365	37 287
TOTAL ACTIFS COURANTS		135 791	127 440
TOTAL ACTIF		245 379	240 980

PASSIF	Notes	31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	4.2.1	21 416	21 416
Autres réserves	4.2.2	29 939	27 791
Titres en auto-contrôle	4.2.3	-1 666	-1 603
Résultat net – part du groupe		3 939	1 945
Capitaux propres part du groupe		53 628	49 549
Intérêts minoritaires		1 979	2 183
TOTAL CAPITAUX PROPRES		55 607	51 732
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et passifs financiers à long terme	4.1.9	52 367	59 222
Impôts différés passifs	4.1.11	3 837	3 498
Provisions à long terme	4.1.12	4 841	3 052
Avantages postérieurs à l'emploi	4.1.13	3 950	3 339
Autres passifs non courants	4.1.15	240	138
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		65 235	69 249
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés		31 719	32 017
Emprunts à court terme		10 931	11 856
Partie courante des emprunts et passifs financiers à long terme	4.1.9	27 478	29 866
Passif d'impôts courants	4.1.14	42 243	38 386
Provisions à court terme	4.1.12	5 140	2 192
Autres passifs courants	4.1.15	7 026	5 682
TOTAL PASSIFS COURANTS		124 537	119 999
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		245 379	240 980

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2012 (en K€)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	4.3.2	212 261	196 315
Autres produits de l'activité		330	370
Achats consommés		-15 394	-13 747
Charges de personnel	4.3.3	-97 860	-93 499
Charges externes		-49 259	-49 884
Impôts et taxes		-7 297	-4 815
Dotation aux amortissements nette des reprises	4.3.4	-23 930	-22 982
Dotation aux provisions nette des reprises	4.3.4	-4 389	-1 821
Variation des stocks des en cours et produits finis		6	
Autres produits et charges courants	4.3.5	-1 836	-1 638
Résultat opérationnel		12 632	8 299
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		484	240
Coût de l'endettement financier brut	4.3.6	-4 390	-4 043
Coût de l'endettement financier net		-3 906	-3 803
Autres produits et charges financiers	4.3.7	-1 319	-337
Charge d'impôt	4.3.8	-3 207	-2 106
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.1.4		
Résultat net de l'ensemble consolidé		4 200	2 053
Intérêts minoritaires	4.3.9	261	108
Résultat net (part du groupe)		3 939	1 945
Résultat net par action hors autocontrôle (en euros)	4.3.10	1.02118	0.505164
Résultat net dilué par action (en euros)	4.3.10	1.02118	0.505164

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE (en K€)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net de l'ensemble consolidé		4 200	2 053
Gains et pertes actuariels			
Ecart de conversion		5	28
Impôt sur les autres éléments du résultat global			
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôts		5	28
Résultat global de la période		4 205	2 080
Intérêts minoritaires		256	102
Part du groupe		3 949	1 979

GRUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
ETAT DE VARIATION DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012 (en k€)

	Capital	Réserves liées au capital	Titres en auto-contrôle	Réserves et Résultats consolidés	Résultats enregistrés en cap. propres	Capitaux propres (groupe)	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<i>Notes</i>	4.2.1	4.2.2	4.2.3					
Capitaux propres au 31 décembre 2010	21 416	4	-2 316	29 380	-150	48 334	2 171	50 505
Opérations sur le capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto-détenus			6		11	17		17
Dividendes (*)				-771		-771	-82	-853
Résultat global de la période				1 979		1 979	102	2 081
Sortie de périmètre								
Reclassement période				-10		-10	-8	-18
Capitaux propres au 31 décembre 2011	21 416	4	-2 310	30 578	-139	49 549	2 183	51 732
Capitaux propres au 31 décembre 2011	21 416	4	-2 310	30 578	-139	49 549	2 183	51 732
Opérations sur le capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto-détenus			169		-65	104		104
Dividendes (*)				26		26	-461	-435
Résultat global de la période				3 949		3 949	256	4 205
Sortie de périmètre								
Reclassement période							1	1
Capitaux propres au 31 décembre 2012	21 416	4	-2 141	34 553	-204	53 628	1 979	55 607

(*)

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2012 (en k€)

		31/12/2012	31/12/2011
Résultat net des sociétés intégrées (y compris intérêts minoritaires)		4 200	2 053
Dotations nettes aux amortissements et provisions		28 310	24 857
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur			
Autres produits et charges calculés		996	577
Plus et moins-value de cession		172	216
Quote- part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
Dividendes (titres non consolidés)		-45	-40
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		33 633	27 663
Coût de l'endettement financier		4 390	4 043
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		3 207	2 106
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	(A)	41 230	33 812
Impôts versés	(B)	-3 607	-1 008
Variation du B.F.R. lié à l'activité	(C)	4 029	-1 326
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A+B+C)	(D)	41 652	31 478
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		-52	-67
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		-19 042	-31 626
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles (location financement)		- 2 125	- 1 939
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 734	424
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		-10	
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)			
Incidence des variations de périmètre			
Dividendes reçus (stés mises en équivalence, titres non consolidés)		45	40
Variation des prêts et avances consentis			
Subventions d'investissement reçues		147	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(E)	-19 303	-33 170
Sommes reçues des actionnaires lors des augmentations de capital :			
- Versées par les actionnaires de la société mère			
- Versées par les minoritaires des sociétés intégrées			
Rachats et reventes d'actions propres		104	22
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			-771
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-461	-82
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		14 204	33 107
Encaissements liés aux nouveaux emprunts (location financement)		2 125	2 020
Remboursement d'emprunts		-18 303	-22 177
Remboursement d'emprunts (location financement)		-7 260	-8 985
Intérêts financiers versés (y compris contrats de location financement)		-4 390	-4 043
Autres flux liés aux opérations de financement		27	-18
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(F)	-13 954	-927
Incidence des variations des cours des devises	(G)	-42	-95
Variation de la trésorerie nette (D+E+F+G)		8 353	-2 714

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (en k€)

		31/12/2012	Variations	31/12/2011
Trésorerie brute	(a)	44 365	7 078	37 287
Emprunts à court terme (concours bancaires courants et intérêts courus)	(b)	-10 931	924	-11 855
Intérêts courus compris dans les emprunts à court terme	(c)	985	351	634
Trésorerie (d) = (a) + (b) + (c)		34 419	8 353	26 066
Endettement financier brut (courant et non courant)	(e)	-79 846	9 242	-89 088
Endettement financier net (e) - (d)		-45 427	17 595	-63 022
<i>Voir note 4.1.8 pour le détail des soldes</i>				

V - ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 - Informations générales

1.1 – Note d'information générale

La société Groupe Pizzorno Environnement est une Société Anonyme au capital de 21 416 000 euros divisé en 4 000 000 actions, dont le siège social est à Draguignan (83300), 109 rue Jean Aicard ; elle est immatriculée au RCS de Draguignan sous le N° 429 574 395 (2000B33) depuis le 18/2/2000. Depuis le 8 juillet 2005, elle est cotée à Paris sur le marché Eurolist, compartiment C. La durée d'existence de la société est de 90 ans.

Elle exerce ses activités, via ses filiales en France et au Maghreb, dans le domaine de la protection de l'environnement, de l'élimination et de la valorisation des déchets sous toutes leurs formes, notamment le ramassage, le traitement, le transport, le recyclage des ordures, les nettoyages industriels et urbains, l'assainissement, la filtration et le traitement des eaux.

Les présents comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 avril 2013. Ils seront approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires qui a la possibilité de les faire modifier même après leur publication.

1.2 – Evénements majeurs de l'exercice

-Un litige est actuellement en cours concernant le centre d'exploitation de Bagnols en Forêt :

Le centre est divisé en quatre sites, gérés par le SMIDDEV qui ne dispose pas de la maîtrise foncière. Les sites n° 1 et n° 2 sont totalement exploités. Le site n° 3, suivant les termes d'un contrat d'exploitation provisoire d'un an se terminant fin 2011, s'est arrêté fin septembre 2011, arrivé à saturation. Quant au site n° 4 la mairie refuse de mettre à disposition les terrains.

La préfecture, à la demande du SMIDDEV, a lancé une procédure d'expropriation de la commune de Bagnols-en-forêt au profit de ce dernier dans le but de récupération de la maîtrise foncière. A l'issue de cette action, qui prendrait à minima deux ans, le SMIDDEV pourrait demander une autorisation d'extension pour le site n° 4 et lancer un appel d'offre pour l'exploitation du site.

La mairie de Bagnols-en-forêt a intenté contre, notamment la société GPE, une procédure devant le Tribunal Correctionnel de Draguignan, pour dépôts des "mâchefers" non valorisables et source potentielle de pollution.

Le jugement a été rendu par le Tribunal Correctionnel de Draguignan le 15 décembre 2011 et a condamné certaines sociétés du groupe sur les thèmes suivants :

- Contravention pour importation de mâchefers, de boues et de déchets non conformes (GPE 411 K€ - SMA 411 K€).
- Amende pour délit de pollution (GPE 100 K€ - SMA 100 K€).
- Indemnités à verser à la commune de Bagnols en Forêt principalement au titre de préjudice moral et matériel (Condamnation in solidum entre GPE, SMA et Mr Patrier 101 K€).
- Indemnités à verser aux associations ABI et France Nature Environnement au titre du préjudice moral et matériel (Condamnation in solidum entre GPE, SMA et Mr Patrier 4 K€).

Le groupe a fait appel de cette décision en date du 22 décembre 2011.

Après une analyse approfondie des termes du jugement avec ses conseils juridiques, le groupe a considéré qu'il possède, pour différents motifs, les meilleures chances d'obtenir en appel la décharge de la plupart des condamnations de première instance. En conséquence, seule la société SMA a constitué une provision pour un montant de 100 K€ au 31 décembre 2011 (correspondant au risque estimé). Le jugement en appel n'étant pas encore intervenu, l'appréciation du risque reste identique par rapport au 31 décembre 2011, ainsi le groupe n'a pas constitué de nouvelle provision pour risque au titre de cette affaire au 31 décembre 2012 .

-Au cours du premier semestre 2012 un litige a vu le jour, concernant la gestion de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Bagnols en forêt.

Cette gestion fait l'objet d'un contrat de délégation de service public (DSP) entre le groupe et le SMIDDEV depuis le 1/1/2003. En avril 2012 le SMIDDEV a fait part d'une réclamation fondée sur un retraitement financier des comptes annuels du délégataire et une différence d'interprétation d'un article de la DSP. Cette réclamation porte sur un montant de 6.80M€ concernant toute la durée de la DSP, soit depuis le 1^{er} janvier 2003.

Le groupe conteste l'analyse du SMIDDEV sur tous les points de la réclamation, ce qui a conduit à mettre en œuvre une commission de conciliation, prévue au contrat de la DSP.

Les travaux de la commission de conciliation étant actuellement en cours, une provision a été constatée en fonction de l'état d'avancement des travaux de cette dernière.

- Concernant l'installation de stockage de déchets non dangereux du Balançon, suite à une procédure contentieuse menée par une association de l'environnement, le tribunal administratif de Toulon, a annulé l'autorisation préfectorale d'exploitation du 12/06/2009 avec un effet différé d'un an pour permettre la régularisation du dossier d'autorisation. Cette procédure d'autorisation est en cours, l'enquête publique s'étant déroulée du 29/02/2013 au 29/03/2013.

- Le collectif des salariés de l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports a engagé une procédure devant l'inspection du travail. Le litige porte sur des interprétations de salaires de base, salaires bruts, salaires nets et différentes autres primes.

Suite à une première expertise, une contre expertise, le conseil d'arbitrage par sa sentence du 17 janvier 2012, a décidé d'accorder certains droits et s'est déclaré incompétent sur d'autres points.

La société et ses conseils ont formulé un pourvoi en cassation partiel. Le jugement en cassation devant la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême mis en délibéré au 18 décembre 2012, a rejeté le pourvoi en dépit de la consistance et du bien fondé des moyens exposés à la demande. Actuellement les conseils de la société sont dans l'attente de la copie de l'arrêt pour comprendre les motifs de ce rejet.

Début 2013, une réunion avec le Ministre de la Justice s'est tenue. Ce dernier a donné son accord et des instructions, après introduction d'un pourvoi dans l'intérêt de la loi, visant à casser la décision du 7 décembre 2012 rendue par la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême. Dans le même temps, le Tribunal du Travail a rejeté la demande d'exécution forcée contre l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports.

Après une analyse approfondie des termes de la procédure, avec ses conseils juridiques, la société a considéré qu'elle possède, pour différents motifs, les meilleures chances d'obtenir gain de cause. La société n'a donc pas constitué de provision pour risque au titre de cette affaire au 31/12/2012.

2 - Principes et méthodes comptables

2.1 - Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés sont conformes aux normes internationales d'information financière (normes IFRS) adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2012. Les normes comptables internationales comprennent les normes I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards), les normes I.A.S. (International Accounting Standards) ainsi que les interprétations (S.I.C. et I.F.R.I.C.)

La base de préparation de cette information financière résulte donc des normes et interprétations d'application obligatoires au 31 décembre 2012 adoptées par l'Union Européenne (consultable sur le site ec.europa.eu), et des options et exemptions choisies par le Groupe.

Le Groupe Pizzorno Environnement a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Aucune nouvelle norme ou interprétation d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012 n'a eu d'impact sur les comptes consolidés au 31/12/2012.

Les normes et interprétations applicables à partir du 1^{er} janvier 2012 sans impact sur les états financiers du groupe sont les suivantes :

- Amendements à IFRS 7 : Informations à fournir concernant les transferts d'actifs financiers.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2012 :

- Amendements à IFRS 10 : Etats financiers consolidés.
- Amendements à IFRS 11 : Accords conjoints.
- Amendements à IFRS 12 : Informations à fournir sur les participations dans les autres entités.

Compte tenu de la structure du groupe, aucun impact majeur n'est attendu à l'entrée en application de ces normes.

- Amendements à IAS 19 : Avantages du personnel, suppression de la méthode du corridor.

Le groupe est en phase d'évaluation de l'impact de l'entrée en application de cette norme à compter du 1^{er} janvier 2013.

2.2 – Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'engagement et du principe du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, la Direction a recours à des estimations et hypothèses fondées sur les meilleures connaissances à cette période de la situation actuelle et future. Toutefois, les résultats pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont révisées régulièrement et les incidences de toute modification sont immédiatement comptabilisées en résultat. Les principales normes impactées sont :

- IAS 12 : impôts différés actif (4.1.11)
- IAS 19 : avantages au personnel et provision concernant le départ à la retraite (4.1.13)
- IAS 36 : évaluation des goodwill (4.1.1)
- IAS 37 : provision sur suivi trentenaire et provision sur risques sociaux et divers (4.1.12)
- IAS 39 : dépréciation des créances relatives aux révisions de prix contractuelles au Maroc (4.1.16)

2.3 - Périmètre et méthode de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe Pizzorno Environnement comprend, outre la société mère consolidante, toutes les entreprises qu'elle contrôle, directement ou indirectement, de manière exclusive, conjointe ou dans laquelle elle exerce une influence notable, et ce, quelle que soit leur forme juridique.

Les filiales et entreprises sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les entreprises associées qui sont celles dans lesquelles le Groupe est en mesure d'exercer une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote de l'entreprise associée.

Les co-entreprises qui sont les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage avec d'autres associés ou actionnaires le contrôle des activités en vertu d'un accord contractuel, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Enfin, les participations directes ou indirectes du Groupe dans des sociétés sans activité ou ne permettant pas d'exercer une influence notable sur ces sociétés, ne sont pas consolidées.

2.4 - Traitement des goodwill

Les goodwill ont été déterminés par différence entre les coûts d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », les goodwill ne sont pas amortis mais leur valeur est testée à chaque fin d'exercice. Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Le Groupe a défini ses UGT sur la base du niveau auquel il organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des goodwill, le Groupe a prévu l'utilisation de la méthode de la valeur d'utilité (calcul des flux futurs de trésorerie actualisés) et de la méthode de la juste valeur nette des coûts de cession (approche qui consiste à comparer la valeur nette comptable des UGT avec un multiple du résultat courant d'exploitation avant amortissement des immobilisations).

En pratique le Groupe réalise les tests de dépréciation en commençant systématiquement par calculer la valeur d'utilité (flux futurs de trésorerie actualisés calculés sur trois ans). Dans la mesure où la valeur calculée est supérieure à la valeur comptable des actifs testés, le calcul de la juste valeur nette des coûts de cession n'est pas effectué, ce qui a été le cas pour tous les tests réalisés jusqu'à ce jour.

Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT se révèle inférieure à sa valeur nette comptable une perte de valeur des goodwill est comptabilisée en « autres produits et charges d'exploitation » afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable, définie comme le plus haut de la juste valeur nette et de la valeur d'utilité.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des goodwill sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de tendances économiques dans le secteur de l'environnement et services aux collectivités. Ces évaluations sont également sensibles aux taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus. Le Groupe a retenu une hypothèse de taux de croissance de 2% pour la projection des flux de trésorerie. Il ne prend pas en compte de taux d'érosion monétaire pour les contrats car celui-ci est largement compensé par les renouvellements de contrats, les nouveaux marchés et les hypothèses d'érosion retenues par ailleurs.

Les hypothèses et options clés retenues pour déterminer les valeurs recouvrables à partir de projection de flux de trésorerie futurs d'exploitation sont les suivantes :

- Période de prévision : 3 ans sauf pour la société Gosselin où une période de 4 ans a été retenue.
- Taux d'actualisation : 8.6% pour la France, 10.6 % pour les sociétés étrangères. Ces taux sont déterminés à partir d'un taux sans risque de 2.027 %, et d'une prime de risque déterminée en référence à la prime de risque moyenne du marché coefficientée par le Beta de l'entreprise. La prime retenue est de 6.41 % pour la France et 8.41 % pour les sociétés étrangères.

La norme IAS 36.134 requiert des analyses de sensibilité dans le cas où une variation raisonnable d'une ou plusieurs hypothèses clés conduirait à faire baisser la valeur recouvrable au-dessous de la valeur comptable. Compte tenu des hypothèses prudentes retenues par le Groupe dans la mise en œuvre des tests de valeur des Goodwill, seul le paramètre du taux d'actualisation a fait l'objet d'une analyse de sensibilité.

Pour les unités génératrices de trésorerie qui concourent à la vérification des principaux Goodwill, la sensibilité des valeurs recouvrables à une modification d'un point de taux d'actualisation est la suivante :

unités génératrices de trésorerie ou groupe d'UGT	impact d'une augmentation/diminution d'un point de taux d'actualisation sur la valeur d'utilité		Ecart entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable testée
	+ 1PT	-1PT	
en K€			
Collecte	-13 445	18 213	50 869
Traitement	-4 265	5 764	4 217

La valeur d'actualisation qui rendrait la valeur d'utilité inférieure à la valeur comptable est respectivement de 15.1 % pour la Collecte et 9.6 % pour le traitement.

L'unité génératrice de trésorerie regroupée antérieurement sous la rubrique « activités diverses » et concernant l'activité de la société Gosselin a fait l'objet d'une répartition en toutes ses composantes :

- La partie relative à l'environnement a été totalement dépréciée sur l'exercice précédent en raison de la perte des deux principaux contrats qui la constituait (1500 K€).

- La partie relative aux travaux publics a été détachée de l'unité génératrice de trésorerie « traitement ». Cette activité regroupe les travaux publics proprement dits et l'activité de régie (prestations au service des sites de traitement du groupe). Suite aux pertes réalisées sur une partie de ces activités, une provision de 1300 K€ a été réalisée sur l'exercice. La valeur résiduelle nette de ce Goodwill est de 997 K€.

Par ailleurs la valeur comptable nette du groupe est supérieure à la capitalisation boursière de celui-ci au 31/12/2012 ce qui constitue un indice de perte de valeur (IAS 36.12 (d)). Ainsi toutes les UGT ont fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2012 selon les mêmes hypothèses que celles décrites ci-avant. Les tests effectués sur les différentes UGT n'ont pas conduit à constater de dépréciation complémentaire.

2.5- Méthode de conversion pour les entreprises étrangères

Les postes de bilan des sociétés marocaines et tunisiennes ainsi que de la succursale mauritanienne sont convertis dans les comptes consolidés du Groupe sur la base du cours de change en vigueur à la date d'arrêté des comptes. Les postes du compte de résultat ainsi que le tableau de financement sont convertis sur la base du taux moyen de la période. Les écarts de conversion sont comptabilisés au bilan en capitaux propres.

2.6 - Dates d'arrêté des comptes

Les comptes consolidés et les comptes individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre 2012.

2.7- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, elles incluent les immobilisations prises en contrat de location financement (voir infra note 2.16)

Les actifs sont décomposés quand la durée d'amortissement des composants est sensiblement différente de l'immobilisation principale et que la valeur unitaire est significative. Chaque composant a une durée d'amortissement spécifique, en ligne avec la durée d'utilité des actifs. Les durées sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. Les taux appliqués sont détaillés dans le tableau suivant :

Libellés	Linéaire
Immobilisations incorporelles	
208 - Logiciels	20 % à 100 %
Immobilisations corporelles	
214.1 - Constructions	5 à 20 %
215.4 - Installations techniques, mat. et outillage	7 à 20 %
218.1 - Agencements, Aménagements et Installations divers	10 à 33.33 %
218.2 - Matériel de transport	12.5 à 17 %
218.3 - Matériel de bureau et informatique	10 à 25 %
218.4 - Mobilier	20 %

2.8 - Titres de participation

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme des titres disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. Cependant l'évaluation reste en coût historique, car en l'absence de référence de marché pertinente, cette approche reste la meilleure approche de la juste valeur. Les pertes et gains latents sont le cas échéant comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation des titres (notamment en cas de baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en-deçà de leur coût), le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période. Cette perte ne peut faire l'objet d'une reprise en résultat lors des exercices ultérieurs.

2.9 - Autres actifs financiers

Les prêts et placements long terme sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'une dépréciation, comptabilisée en résultat, s'il existe une indication objective de perte de valeur.

2.10 - Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du «Premier entré, premier sorti» et leur valeur comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Ils sont comptabilisés à la plus faible des valeurs entre cette évaluation et leur valeur nette de réalisation.

2.11 - Créances clients

Les créances clients sont évaluées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur, puis comptabilisées au coût amorti. Des pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les créances sur marché des sociétés marocaines et de l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports qui font l'objet d'un recouvrement supérieur à un an sont actualisées sur la base du taux d'émission des « autres titres de créances négociables » de la banque du Maroc, correspondant à la durée de détention de la créance. C'est la valeur nette d'actualisation qui figure dans les comptes.

2.12 - Subventions d'investissement

Les subventions publiques sont comptabilisées dans le compte de résultat, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser et sont présentées dans la ligne « autres produits ». Les subventions liées à des actifs sont présentés au bilan en produits différés.

2.13 - Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale suivant le principe de la conception étendue et la méthode du report variable. Les actifs nets d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable de les récupérer au cours des prochaines années.

Les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés et la charge d'impôt courant et différé est calculée à partir du taux effectif d'impôt pour chaque entité ou sous-groupe fiscal. Le taux de 33 1/3 % est retenu pour le calcul de l'impôt différé des sociétés françaises car la direction estime à ce jour que l'incidence de la contribution sociale de 3.3%, historiquement négligeable à l'échelle du groupe le restera dans le futur et que la contribution exceptionnelle temporaire de 5% n'est pas applicable.

2.14 - Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

Les principales provisions du Groupe concernent les coûts de réhabilitation de site et de suivi trentenaire et des risques et litiges divers.

Les provisions pour réhabilitation de site et suivi trentenaire comprennent les provisions relatives à l'obligation légale, réglementaire ou contractuelle de remise en état des Centre de Suivi des Déchets Ultimes (CSDU). Ce poste intègre en outre les provisions relatives aux obligations de suivi à long terme de ces sites. Ces provisions sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée de leur exploitation. Pour la détermination des coûts estimés, il est fait référence au montant des garanties financières définies dans les arrêtés préfectoraux et aux tonnes totales admissibles sur chaque site. Un coût unitaire à la tonne est alors défini.

Pour la remise en état de site, la provision est comptabilisée en totalité dès l'ouverture du site ; elle a pour contrepartie la création d'un actif immobilisé amorti sur la durée d'exploitation du site.

Pour le suivi trentenaire, la provision est dotée chaque année en fonction des tonnages admis sur chaque site, elle est reprise pendant la période de suivi.

Les coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi à long terme (d'une durée de trente ans au sein de l'Union Européenne) font l'objet d'une actualisation au taux de 2.51 % (taux sur titres d'état français à 15 ans au 31 décembre 2012).

Les provisions pour risques et litiges divers sont constituées en tenant compte des hypothèses les plus probables afférentes aux litiges de toutes natures que le Groupe Pizzorno Environnement rencontre dans la conduite de ses affaires.

2.15 - Avantages du personnel

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi concernent uniquement les engagements du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière, les paiements aux régimes de prestations de retraite à cotisations définies étant comptabilisés en charge lorsqu'ils sont dus.

Le coût des engagements en matière d'indemnité de fin de carrière est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées, avec des évaluations actuarielles qui ont lieu à chaque date de clôture. Les gains et pertes actuariels qui excèdent 10 % du montant le plus élevé entre la valeur actualisée de l'obligation du Groupe au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime, sont comptabilisés selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime. Le coût des services passés est comptabilisé selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

Le montant comptabilisé au titre des indemnités de fin de carrière représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ajustée des gains et pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des services passés non comptabilisés. Il a été calculé en prenant en considération :

- Un taux de turn-over déterminé sur la base des données historiques dont dispose le Groupe (taux variant de 0 % pour les plus de 55 ans et 16 % pour les salariés ayant entre 16 et 20 ans)
- Un taux de revalorisation des salaires uniforme de 2.5 %
- Un taux d'actualisation de 3.20%
- Un départ à la retraite des salariés à 62 ans à l'initiative du salarié afin de se conformer aux données historiques dont dispose le Groupe

2.16 - Contrats de location financement

Les contrats de locations sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Par ailleurs, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminés au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location financement. Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont comptabilisées dans le résultat.

2.17 - Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Cependant, depuis le 01/01/2009, en application de la norme IAS 23 révisée, les coûts d'emprunts concernant les actifs éligibles (actifs nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu) sont capitalisés. Aucun actif n'a été estimé relever de cette catégorie sur l'exercice 2012.

2.18 - Passifs financiers

Les prêts bancaires et les découverts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur et ensuite évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les différences entre les montants reçus (nets des coûts directs d'émission) et les montants dus lors du règlement ou du remboursement sont amorties en résultat sur la durée de l'emprunt selon cette méthode.

2.19 - Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe n'est pas exposé de manière significative à des risques financiers de change sur les cours des monnaies étrangères et sur les taux d'intérêts. Il a conclu des contrats de Swaps de taux sur les emprunts à taux variable conclus sur les exercices précédents.

2.20 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme. Ces placements souscrits par le groupe sont exclusivement des comptes à terme ou des SICAV de type « monétaire euro » et satisfont aux quatre critères définis par IAS 7.6. Ils sont à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les Emprunts à court terme.

2.21 - Comptabilisation des produits

La comptabilisation des produits liés à la vente de biens ou de services est constatée en produits des activités ordinaires.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés comme suit :

- Les ventes de biens sont comptabilisées lors de la livraison des biens et du transfert du titre de propriété
- Les transactions impliquant des prestations de services sont comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services sont rendus
- Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif
- Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi

Les montants perçus au titre des activités de mandat du Groupe sont enregistrés en net des charges induites par ces mêmes activités ; c'est ainsi que les produits des activités ordinaires excluent la taxe générale sur les activités polluantes collectée auprès des clients et intégralement reversée aux douanes.

2.22 - Impôt sur les résultats

L'impôt dans les comptes au 31 décembre 2012 a été calculé selon les modalités suivantes :

- détermination du résultat fiscal « théorique » pour chaque entité au 31 décembre 2012,
- prise en compte des réintégrations et déductions fiscales suivant les pays,
- prise en compte des actifs et passifs d'impôt différé,
- détermination de l'impôt pour chaque entité pour l'exercice en cours,

Le taux de 33 1/3 % est retenu pour le calcul de l'impôt différé des sociétés françaises car la direction estime à ce jour que l'incidence de la contribution sociale de 3.3%, historiquement négligeable à l'échelle du groupe le restera dans le futur.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2005, le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale. Sont incluses dans le champ d'application de ce régime toutes les sociétés commerciales françaises détenues directement ou indirectement au moins à 95 % par Groupe Pizzorno Environnement.

Les charges d'impôt sont supportées par les filiales intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Dans les comptes sociaux de la société GPE, la charge d'impôt se caractérise par son impôt et le boni ou mali d'intégration correspondant à la différence entre le montant de la charge d'impôt du Groupe et le montant de la charge d'impôt que Groupe Pizzorno Environnement supporte en l'absence d'intégration fiscale.

2.23 – Résultat par action

Le résultat net par action présenté au pied du compte de résultat correspond, conformément à la norme IAS 33, au rapport entre, d'une part le « résultat net - part du Groupe » et, d'autre part le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la Société Groupe Pizzorno Environnement au cours de l'exercice.

Par ailleurs, la société ne disposant pas d'instruments dilutifs, le résultat net dilué par action est égal au résultat net par action

2.24 – Actifs courants / non courants et passifs courants / non courants

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivants la clôture, sont classés en « actifs courants », de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en « actifs non courants ».

Les passifs devant être réalisés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivants la clôture sont classés en « passifs courants ».

Tous les autres passifs sont classés en « passifs non courants », notamment les passifs d'impôts différés et la quote-part à plus d'un an des emprunts et autres passifs financiers.

2.25 – Montant des honoraires alloués aux commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice se monte à 295 K€ au titre des honoraires concernant le contrôle légal des comptes.

2.26 – Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations et hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

- Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Le Groupe possède à son actif des immobilisations incorporelles achetées ou acquises par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises, ainsi que les goodwill en résultant. Comme indiqué dans le chapitre 2.4 "Traitement des goodwill", le Groupe procède à au moins un test annuel de perte de valeur des goodwill ainsi que des immobilisations incorporelles dont la durée de vie ne peut être définie. Les évaluations effectuées lors de ces tests sont sensibles aux hypothèses retenues en matière de prix de vente et de coûts futurs, mais aussi en terme de taux d'actualisation et de croissance.

Le Groupe peut être amené dans le futur à déprécier certaines immobilisations, en cas de dégradation des perspectives de rendement de ces actifs ou si l'on constate un indice de perte de valeur d'un de ces actifs. Cela a été le cas sur l'exercice puisqu'une dépréciation de 1300 K€ a été constatée sur une activité du groupe (cf chapitre 2.4 "Traitement des goodwill »). Au 31 décembre 2012, le montant net des goodwill est de 8 889 K€.

- Impôts différés

Comme indiqué dans le chapitre 2.13, les Impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales ne sont reconnus que s'il est probable que le Groupe disposera des bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées, ce qui repose sur une part de jugement importante.

A chaque clôture, le Groupe doit analyser l'origine des pertes pour chacune des entités fiscales concernées et évaluer le montant des actifs d'impôt différé en fonction de la probabilité de réalisation de bénéfices imposables futurs suffisants.

- Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Comme indiqué dans le chapitre 2.15 « Avantages du personnel », le Groupe verse des indemnités aux membres de son personnel en fin de carrière. L'engagement correspondant est fondé sur des calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le salaire de référence des bénéficiaires du régime et la probabilité que les personnes concernées seront en capacité de bénéficier du régime, ainsi que sur le taux d'actualisation. Ces hypothèses sont mises à jour annuellement. Le montant des engagements relatifs aux avantages du personnel est de 3 950 K€ au 31 décembre 2012.

- Provisions pour coût de réhabilitation des sites et suivi trentenaire et risques sur contrats

Comme indiqué dans le chapitre 2.14 les principales provisions du Groupe concernent les coûts engendrés par les obligations de remise en état et de suivi à long terme des sites de traitement des déchets. Cet engagement est calculé sur la base des garanties financières définies dans les arrêtés préfectoraux et aux tonnes totales admissibles sur chaque site. Il est mis à jour chaque année en fonction du nombre de tonnes effectivement traitées et fait l'objet d'une actualisation dont le taux est revu à chaque estimation. Le montant des engagements relatifs aux coûts de réhabilitation des sites et suivi trentenaire et risques sur contrats est de 7 286 K€ au 31 décembre 2012.

- Provisions pour risques sociaux et risques divers

Les risques sociaux et les risques divers font l'objet de provisions dont le montant est estimé par la direction en fonction des informations disponibles à la date d'arrêtés des comptes. Le montant de ces autres provisions est de 2 696 K€ au 31 décembre 2012 et comprennent notamment une provision pour perte à terminaison de 1 581 K€ sur la construction d'une station de retraitement en Tunisie.

- Dépréciation des créances relatives aux révisions de prix contractuelles au Maroc et en Mauritanie

Comme indiqué dans le chapitre 4.1.16, les usages au Maroc et en Mauritanie concernant les créances sur révision de prix conduisent à constater dans les comptes un important retard de règlement sur ces postes. Une partie de ces créances est provisionnée selon la meilleure estimation du management (soit une provision de 4 407 K€ au 31 décembre 2012).

Par ailleurs, les créances non provisionnées sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (soit une réduction de 1 487 K€ de la valeur nominale des créances au 31 décembre 2012).

3 - Périmètre de consolidation

3.1 - Société Mère

Groupe Pizzorno Environnement
Société Anonyme au capital de 21 416 000 €
109, rue Jean Aicard
83300 DRAGUIGNAN
RCS Draguignan 429 574 395 (2000 B 33)

3.2 - Filiales consolidées

Dénomination		N° Siren	% Intérêt	% Contrôle	Mode d'intégration
Dragui-Transports (Dt)	Draguignan	722 850 070	95.65 %	100 %	IG
Roger Gosselin	Mannevillette	424 656 502	100 %	100 %	IG
Sci foncière de la Mole	Draguignan	490 920 634	47.82%	50%	IG
Pizzorno AMSE	Tunis (Tunisie)		59.03%	60%	IG
Pizzorno Environnement Tunisie	Tunis (Tunisie)		98.45 %	100 %	IG
Pizzorno Valorisation	Draguignan	525 089 371	100 %	100 %	IG
Samnet	Saint-Ambroix	302 221 403	78.90 %	100 %	IG
Segedema	Rabat (Maroc)		96.44 %	100 %	IG
Selfema	Draguignan	323 592 295	96.14 %	100 %	IG
Nicollin Gpe Sep	Draguignan		50%	50%	IP
Nicollin Sgea Sep	Draguignan		48.45 %	50%	IP
Sgea	Draguignan	324 667 211	96.89 %	100 %	IG
Sma	Draguignan	683 780 186	91.30 %	100 %	IG
Sovatram	Draguignan	739 502 797	96.27 %	100 %	IG
Sud Invest. Environnement	Draguignan	418 742 086	96.40 %	100 %	IG
Teodem	Rabat (Maroc)		97.55 %	100 %	IG
Teomara	Rabat (Maroc)		96.60%	100 %	IG
Teorif	Rabat (Maroc)		98.15 %	100%	IG
Transports Pizzorno	Mannevillette	525 244 190	100 %	100 %	IG

L'unique mouvement de périmètre de l'année concerne la disparition de la société Pizzorno Environm.group Israel (antérieurement intégrée globalement). Cette société a été liquidée de manière amiable.

3.3 - Participations non consolidées

Certaines participations ont été exclues du périmètre de consolidation parce qu'il s'agit d'entreprises en sommeil ou sur lesquelles le Groupe n'exerce aucune influence notable.

Sociétés	% capital détenu	Quote-part capitaux propres	Résultat Exercice 2012	Valeur des titres
SCI du Balançan	16,66	32	220	174 ⁽¹⁾
SA Scann	5			0 ⁽²⁾
Tanger Med	10			663 ⁽³⁾
GIE varois d'assainissement	5			11
IRFEDD	13,5			3
SPANC Sud Sainte Baume	30			9 ⁽⁴⁾
Z ET P à Abu Dhabi	49			0 ⁽⁵⁾
Total				861

(1) La valeur des titres est justifiée par la valeur des terrains

(2) Les titres de la SA SCANN d'une valeur de 15 K€ sont dépréciés à 100 %

(3) Les titres de la société TANGER MED ont été acquis au cours de l'année 2008. La faible participation du groupe (10%) ne lui permettant pas d'exercer une influence notable sur la société, les titres sont considérés comme disponibles à la vente.

(4) Le groupe n'exerce aucune influence sur la gestion de la société.

(5) La société n'est pas active. Les titres de la Z ET P d'une valeur de 25 K€ sont dépréciés à 100 %

4 - Notes explicatives sur les comptes

4.1 - Notes sur le bilan

4.1.1 - Goodwill

Sociétés Détenrices	Sociétés détenues	Goodwill 31/12/11	Augmentation	Diminution	Goodwill 31/12/12
Gpe	Dt	5 948			5 948
Gpe	Gosselin	2 297		1300	997
Gpe	Sgea	134			134
Gpe	Sovatram	280			280
Dt	Sgea	4			4
Sgea	Sma	110			110
Sgea	Selfema	45			45
Sovatram	Sma	12			12
		8 830		1300	7 530
Dt		395			395
Dt		311			311
Gpe (*)		409	119		528
Sgea		96			96
Samnet		28			28
		1 240	119		1 359
Total Goodwill		10 070	119	1300	8 889

(*) L'augmentation du Goodwill sur la société GPE correspond à l'acquisition d'un contrat de nettoyage. Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière générées par la reprise du personnel lié au contrat ont été enregistrés en Goodwill pour leur valeur nette d'impôt.

La diminution de 1300 K€ du Goodwill de la société Gosselin correspond à la dépréciation constatée sur l'année suite au résultat des impairment test effectués en fin d'année. Le cumul des dépréciations sur les Goodwill est de 2800 K€ au 31 décembre 2012.

4.1.2 - Immobilisations corporelles

Rubriques	31/12/11	Acquisitions	Cessions	Variation périmètre	Autres (*)	31/12/12
Immobilisations corporelles						
Terrains	5 949				-86	5 863
Constructions	54 029	1 716	-12 082		3 869	47 532
Installations techniques	27 550	2 720	-2 844		7 066	34 492
Autres immobilisations corporelles	123 686	13 650	-6 275		642	131 703
Immobilisations en cours	12 691(**)	3 081			-11 862	3 910(**)
Avances et acomptes	3					3
Total Valeur Brute	223 908	21 167	-21 201		-371	223 503
Amortissements						
Constructions et terrains	32 835	3 920	-12 081		-11	24 663
Installations techniques	18 508	3 860	-2 497		-37	19 834
Autres immob. corporelles.	71 825	14 701	-4 717		-72	81 737
Total amortissements	123 168	22 481	-19 295		-120	126 234
Dépréciation						
Immobilisations en cours	350 (**)					350 (**)
Total dépréciations	350					350
Total Net	100 390					96 919

(*) Principalement reclassements de poste à poste

(**) L'unité de séchage de boues élaborée par la société SOVATRAM (6280 K€ au 31/12/2011) a été mise en service au 2^{ème} semestre 2012 à l'exception de la partie dépréciée à hauteur de 350K€. La station de lixivats en Tunisie (3079 K€ au 31/12/2011) a été mise en service au début de l'année 2012.

4.1.3 - Immobilisations incorporelles

Rubriques	31/12/11	Acquisitions	Cessions	Variation périmètre	Autres	31/12/12
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets, marques	1 146	49	-4			1 191
Droit au bail	15					15
Autres	52	4	-1			55
Total Valeur Brute	1 213	53	-5			1 261
Amortissements (*)						
Concessions, brevets, marques	477	149	-4			622
Autres	52					52
Total amortissements	529	149	-4			674
Total Net	684					587

(*) Les immobilisations incorporelles sont à durée d'utilité finie et amorties sur cette durée d'utilité.

4.1.4 - Participations mises en équivalence

.Le groupe ne détient plus de participation mise en équivalence.

4.1.5 - Titres disponibles à la vente

Il s'agit :

	31/12/2012			31/12/2011
	Brut	Provision	Net	net
SCI du Balançan	174		174 (1)	174 (1)
SA Scann	15	15	0	0
Tanger Med	663		663 (2)	663 (2)
Z et P à Abu Dhabi	25	25	0	0
Autres	11		11	3
Total	891	40	851	840
<u>Créances rattachées à des participations</u>				
Autres	10		10	10
Total	10		10	10
Total	901	40	861	850

(1) La valeur des titres est justifiée par la valeur des terrains

(2) Le groupe a acquis au cours de l'année 2008 10 % des titres de la société TANGER MED dont l'activité concerne un marché sur le port autonome de Tanger. La participation du groupe ne permettant pas d'exercer une influence notable sur la société, les titres sont considérés comme étant disponibles à la vente.

4.1.6 - Autres actifs (courants et non courants)

(En milliers d'euros)	Décembre 2012		Décembre 2011	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Prêts				
Dépôts de garantie et cautionnements	741		762	
Créances diverses nettes de dépréciation	35	2 500	51	2 217
Charges constatées d'avance		1 014		1 084
Total	776	3 514	813	3 301

Les actifs non courants correspondent à la part à plus d'un an des actifs.

4.1.7 – *Stocks et en cours*

Ventilation de la valeur nette comptable des stocks par catégorie (IAS 2.36) :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Matières consommables	1 764	1 662
Production de biens		
Marchandises	71	79
Total	1 835	1 741

4.1.8 - *Trésorerie et équivalent de trésorerie*

<i>(En milliers d'euros)</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
- Sicav monétaires	13 413	16 104
- Comptes à terme	13 750	0
Valeurs mobilières de placement	27 163	16 104
Disponibilités	17 202	21 183
Total	44 365	37 287

Dont Trésorerie et équivalent de trésorerie détenus en Mauritanie et en Tunisie :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Valeurs mobilières de placement		771
Disponibilités	775	2 145
Total	775	2 916

Compte tenu des contraintes légales en vigueur, la disponibilité de ces montants de trésorerie pour le groupe ou ses autres filiales ne serait pas immédiate.

4.1.9 - *Emprunts et dettes financières à long terme*

<i>(En milliers d'euros)</i>	Décembre 2012		Décembre 2011	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts auprès des établissements de crédit				
. Echéances - 1 an		21 548		22 461
. Echéances de 1 à 5 ans	43 014		45 938	
. Echéances + 5 ans	3 571		3 976	
Location financement				
. Echéances - 1 an		5 343		7 127
. Echéances de 1 à 5 ans	4 834		8 153	
. Echéances + 5 ans	44		81	
Autres dettes financières				
. Echéances - 1 an		587		278
. Echéances de 1 à 5 ans	905		1 074	
. Echéances + 5 ans				
Total	52 368	27 478	59 222	29 866

Aucun emprunt n'est assorti de covenants

Les flux (intérêts et principal) futurs contractuels non actualisés relatifs à la dette financière se présentent ainsi :

Dettes financières	Total Au bilan	- de 1 an	Entre 1 et 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts	79 846	27 478	48 753	3 615
Intérêts	5 838	2 257	3 025	556
Total	85 684	29 735	51 778	4 171

4.1.10 - Contrats de location financement

Immobilisations concernées	Valeur Brute 12/2012	Amortissement	Valeur Nette 12/2012	Redevances restant à payer 12/2012
Autres immob. corporelles	71 647	52 819	18 828	10 329

4.1.11 - Impôts différés actifs et passifs

Ces postes concernent les impôts différés dont la ventilation par nature est la suivante (en milliers d'euros) :

Catégories	2012		2011	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
- Différences temporaires :				
. Organic	112		110	
. Participation des salariés	366		205	
. Provisions non déductibles	975		639	
. Reports fiscaux déficitaires (*)	777		271	
. Indemnités d'assurance		103		149
. Divers	14		13	
	2 244	103	1 238	149
- Provisions non constatées en social	487		540	
- Annulation provisions réglementées		2 484		1 581
- Location – financement		2 781		2 832
- Evaluation d'actif à la juste valeur		177		179
- Provisions suivi trentenaire		566		620
- Cessions immo. Intra-groupe		59		59
- Indemnités fin de carrière	1 317		1 113	
- Neutralisation provision titres autocontrôle		159		236
Total	4 048	6 329	2 891	5 656
- Compensation ID actifs et passifs par entité	-2 492	-2 492	-2 158	-2 158
Total	1 556	3 837	733	3 498

(*) Le Groupe considère que ces déficits fiscaux pourront être utilisés pour compenser des bénéfices futurs. Ils concernent pour 140 K€ le déficit cumulé de la société SMA qui devrait retrouver une capacité bénéficiaire sur les exercices futurs, pour 197 K€ les déficits cumulés de la société SAMNET qui en conséquence de la restructuration de l'année 2011, a réalisé un léger bénéfice en 2012 et dont la capacité à générer du résultat devrait s'accroître sur les exercices futurs, pour 440 K€ le déficit de l'année des sociétés marocaines SEGEDEMA et TEODEM du a des éléments non récurrents.

4.1.12 - Provisions

(en milliers d'euros)	2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation périmètre	Autres	2012
Long terme							
Provisions pour remise en état sites et risques sur contrats	798	980					1 778
Provision suivi trentenaire	2 254	212				598	3 064
Total Long terme	3 052	1 192				598	4 842
Court Terme							
Provisions risques sociaux	451	434	-160				725
Provisions risques divers	423		-79			45	389
Provision pour perte à terminaison	585	1 046				-50	1 581
Provisions pour remise en état sites et risques sur contrats	631	2 298	-508				2 421
Provision suivi trentenaire	102					-78	24
Total court terme	2 192	3 778	-747			-83	5 140

La part à court terme des provisions correspond à la partie à moins d'un an.

L'essentiel des provisions concerne la remise en état des sites et risques sur contrats ainsi que les provisions de suivi trentenaires dont le fonctionnement est décrit au paragraphe 2.14.

La provision à court terme pour remise en état des sites et risques sur contrats d'un montant de 2 421 K€ correspond à des dépenses dont l'échéance probable est à moins d'un an.

Les provisions de suivi trentenaire d'un montant de 3 064 K€ sont constituées pour couvrir la période globale pendant laquelle la société est tenue d'effectuer la maintenance des sites (30 ans). Ce montant est ventilé à parts égales sur le nombre d'année prévu afin d'effectuer les calculs d'actualisation. L'augmentation de provision liée à l'actualisation représente 151 K€ sur l'exercice. En l'état actuel des contrats la date ultime de réalisation de travaux est l'année 2050 (le terme du dernier contrat étant l'année 2020).

La provision pour perte à terminaison d'un montant de 1 581 K€ concerne la construction d'une station de traitement de lixiviats en Tunisie.

4.1.13 - Avantages postérieurs à l'emploi

Le seul avantage postérieur à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe (en France) correspond aux versements d'indemnités de fin de carrière. Le calcul ne concerne ni les sociétés étrangères ni la société Roger Gosselin pour laquelle la charge est déjà couverte par une assurance.

Le calcul des indemnités de fin de carrière est résumé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

<u>Evolution de l'engagement</u>	
Engagement au 01/01/2012	(3 852)
Charge d'intérêt	(181)
Coût des services rendus	(330)
Pertes et gains actuariels	(724)
Cotisations versées par les salariés	-
Prestations payées	106
Acquisition	(179)
Cession	-
Modification du régime	-
Transfert intra-groupe	-
Réduction du régime	-
Liquidation du régime Autres	-
Ecart de change	-
Engagement au 31/12/2012	(5 160)

<u>Charge de l'exercice</u>	
Coût des services rendus	(330)
Charge d'intérêt	(181)
Rendement attendu des actifs	-
Amortissement des services passés	(20)
Amortissement des pertes et gains actuariels Gains/pertes de liquidation	(6)
Gains/pertes de réduction	-
Ajustement lié à la non reconnaissance d'un surplus	-
Charge/Produit de retraite de l'exercice	(537)

<u>Evolution de la provision</u>	
Provision au 01/01/2012	(3 339)
Charge de l'exercice	(538)
Prestations payées par l'employeur	106
Cotisation au fonds versée par l'employeur	-
Autres ajustements (acquisition, cession, ...)	(179)
Ecart de change	-
Transfert intra-groupe	-
Provision au 31/12/2012	(3 950)

<u>Réconciliation de l'engagement net et de la provision</u>	
Engagement net	(5 160)
Pertes/gains actuariels non reconnus	1108
Services passés non reconnus	102
Ajustement lié à la limite de la reconnaissance d'un surplus	-
Provision au 31/12/2012	(3 950)

Taux d'actualisation 31/12/2012 (iboox)	3.20 %
Taux d'augmentation des salaires	2.5%
Durée résiduelle d'activité	-
Date d'évaluation	31/12/2012
Nombre de salariés	1 713

L'évolution des engagements actuariels sur cinq ans est le suivant :

31/12/2008	2 045
31/12/2009	2 674
31/12/2010	3 324
31/12/2011	3 852
31/12/2012	5 160

4.1.14 – Actifs et Passifs d'impôts courants

(En milliers d'euros)	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
- Dettes sociales		20 340		18 613
- Tva	11 683	15 777	15 960	15 551
- Autres impôts et taxes	1 254	6 126	2 596	4 222
Total	12 937	42 243	18 556	38 386

4.1.15 - Autres passifs courants et non courants

(En milliers d'euros)	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Non courants	Courants	Non courants	Courant
- Dettes sur immobilisations		402		403
- Dettes sociales				
- Autres dettes	240	5 864	138	3 907
- Produits constatés d'avance § écarts conversion		760		1 372
Total	240	7 026	138	5 682

Les passifs courants sont à échéances à moins d'un an et les non courants sont à échéances comprises entre un et cinq ans.

4.1.16 – Créances nettes de dépréciations

Au 31 décembre 2012

(En milliers d'euros)	Actifs en souffrance à la date de clôture nets de dépréciation (*)				Actifs ni dépréciés ni en souffrance	Total
	0 à 6mois	6 mois à 1 an	Plus d'un an	Total		
Clients	18 232	5 595	14 156	37 983	35 156	73 139

(*) le cumul des provisions pour créances douteuses est de 4 994 K€

Sur les 14 156 K€ de créances échues à plus d'un an, la majorité concernent des créances sur des marchés publics au Maroc et en Mauritanie. Les usages sur ces pays sont différents par rapport à la France. Les prestations sont contractuelles et tous nos contrats au Maroc sont visés par le ministère des finances et de l'intérieur (collectivités). A noter, qu'une partie de ces créances est provisionnée selon la meilleure estimation du management

Par ailleurs, conformément à la norme IAS 39.5, les créances clients sont considérées comme des actifs financiers et selon IAS 39.46, les créances non provisionnées doivent être évaluées au coût amorti en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif.

L'impact de cette évaluation (actualisation) au 31 décembre 2012, est une réduction de 1 487 K€ de la valeur nominale de ces créances.

Au 31 décembre 2011

(En milliers d'euros)	Actifs en souffrance à la date de clôture nets de dépréciation (*)				Actifs ni dépréciés ni en souffrance	Total
	0 à 6mois	6 mois à 1 an	Plus d'un an	Total		
Clients	11 758	4 075	12 743	28 576	37 979	66 555

(*) le cumul des provisions pour créances douteuses est de 4 920 K€

4.1.17 - Engagements hors bilan

Engagements	31 décembre 2012 (en milliers d'euros)	31 décembre 2011 (en milliers d'euros)
- Intérêts restant à payer sur emprunts	5 276	6 026
- Pertes actuarielles et services passés non reconnus des indemnités de fin de carrière	1 211	513
- Redevances de crédit bail restant à payer excédant les dettes financières de crédit bail comptabilisées en emprunts au passif du bilan	562	947
- Cautions données	1 793	3 738
- Autres garanties	586	910
Total	9 428	12 134

Dettes garanties par des sûretés		
- Privilège prêteur de deniers	172	172
- Nantissement d'actions	519	1 593
- Nantissement de matériel	47	168
- Hypothèques	2 123	2 244
Total	2 861	4 177

Par ailleurs, le Groupe loue des terrains, des bureaux, des entrepôts et des matériels dans le cadre de contrats de location simple. Ces contrats de location ont différentes durées, clauses d'indexation et options de renouvellement. La charge annuelle de l'exercice au titre de ces locations se monte à 4 220 milliers d'euros.

Le tableau ci-dessous détaille le total des paiements minimums futurs au titre de ces contrats de location :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
- A moins d'un an	2 693	2 862
- Entre un et cinq ans	7 361	5 985
- A plus de cinq ans	2 827	3 273
Total	12 881	12 120

Droit individuel à la formation (DIF)

Le nombre d'heures restant à consommer au 31 décembre 2012, au titre du DIF se monte à 134 419 heures.

4.2 - Notes sur le tableau de variation des capitaux propres4.2.1 - Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital au début de l'exercice	4 000 000	5.35 €
Actions nouvelles créées pendant l'exercice		
Actions composant le capital au 31 décembre 2012	4 000 000	5.35 €

Toutes les actions composant le capital social sont des actions ordinaires entièrement libérées.

Aucun dividende n'a été versé au cours de l'exercice 2012.

4.2.2 - Composition des réserves consolidées

(En milliers d'euros)	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
Primes d'émission	4			4
Réserve légale	645			645
Réserves consolidées (1)	27 197	2 183		29 380
Ecart de conversion	-55	-35		-90
	27 791	2 148		29 939

(1) dont montant distribuable au 31/12/2012 : 4 819 K€ (IAS 1.97)

4.2.3 - Titres d'autocontrôle

	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
Nombre de titres	149 584		6 486	143 098
Valeur (en milliers d'euros)	1 603	63		1 666

4.3 - Notes sur le compte de résultat

4.3.1 - Produits des activités ordinaires

<i>(En milliers d'euros)</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Chiffre d'affaires		
. dont ventes de biens	358	215
. dont prestations de services	211 903	196 100
	212 261	196 315
Intérêts		
Redevances		
Dividendes		
Total	212 261	196 315

4.3.2 - Décomposition du chiffre d'affaires

<i>(En milliers d'euros)</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Chiffre d'affaires France	166 012	155 742
Chiffre d'affaires International	46 249	40 573
Total	212 261	196 315

4.3.3 - Charges de Personnel

<i>(En milliers d'euros)</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Salaires	61 828	60 063
Charges sociales (*)	22 744	22 356
Personnel intérimaire	11 881	10 244
Participation des salariés	1 098	617
Avantages du personnel	309	219
Total	97 860	93 499

(*) dont charges liées à des régimes de retraite à cotisation définies :

Total	3 050	2 853
--------------	-------	-------

4.3.4 - Amortissements, provisions et pertes de valeur

<i>(En milliers d'euros)</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Dotations		
. aux amortissements	22 630	21 482
. dépréciation des Goodwill	1 300	1 500
. aux provisions	4 996	2 000
. aux provisions pour pertes de valeur d'actifs (*)	2 440	1 145
Total	31 366	26 127
Reprises		
. d'amortissements		
. de provisions	748	1 018
. de provisions pour pertes de valeur d'actifs (*)	2 299	306
Total	3 047	1 324

(*) il s'agit principalement des dotations et reprises de provisions sur les clients.

4.3.5 – *Autres produits et charges courants*

<i>(En milliers d'euros)</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Charges de gestion courantes	1 036	668
Pénalités sur marchés	211	120
Rappels d'impôts et pénalités	407	650
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	1 916	640
Cessions d'immobilisations	-1 734	-423
Remboursement assurance sur immobilisations sinistrées	-	-17
Total	1 836	1 638

4.3.6 – *Coût de l'endettement financier brut*

<i>(En milliers d'euros)</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
- Intérêts sur emprunts	2 730	2 672
- Intérêts sur contrats de location financement	768	969
- Intérêts sur dettes commerciales		
- Intérêts et agios bancaires	507	176
- Intérêts divers	385	226
Total de l'endettement financier brut	4 390	4 043

4.3.7 - *Décomposition des autres produits et charges financiers*

<i>(En milliers d'euros)</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Reprises provisions financières		
Autres produits financiers	45	39
Autres charges financières		
Provisions charges d'actualisation	-1 138	-304
Provisions financières	-16	-54
Cessions d'immobilisations financières		
Résultat de change	- 210	-18
Total autres produits et charges financiers	-1 319	-337

4.3.8 - *Impôts*

<i>(En milliers d'euros)</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Impôt exigible	3 608	1 008
Impôt différé	-401	1 098
Total charge d'impôts	3 207	2 106

Le passage de l'impôt théorique aux taux en vigueur, à la charge d'impôt totale pour l'exercice, est justifié par les éléments suivants :

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Résultat net consolidé (hors résultat des sociétés mises en équivalence)	4 200
Charge d'impôt effective	3 207
Résultat consolidé avant impôt	7 401
Charge d'impôt théorique (33.333 %)	2 469
Impact des différences de taux (Maroc, Mauritanie)	266
Impact des charges définitivement non déductibles	39
Impact dépréciation Goodwill	433
	3 207

4.3.9 – *Intérêts minoritaires*

<i>(En milliers d'euros)</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Pizzorno AMSE	-17	-158
Dragui-Transports	64	28
Sma	-21	-1
Sovatram	150	116
Sgea	72	52
Autres sociétés	-13	71
Total intérêts minoritaires	261	108

4.3.10 – *Résultat net par action*

<i>(En milliers d'euros)</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Résultat net (part du groupe)	3 939	1 945
Nombre total d'action (hors autocontrôle)	3 856 902	3 850 416
Résultat net par action (en euros)	1.021182	0.505164
Résultat net dilué par action (en euros)	1.021182	0.505164

4.3.11 – *Contribution des entreprises au résultat*

<i>(En milliers d'euros)</i>	France	International	Total
Contribution au résultat	5 104	-904	4 200

4.3.12 - *Informations sectorielles par secteur d'activité*

Le Groupe est structuré en 2 principaux secteurs d'activité :

- Le secteur « Traitement » qui comprend l'exploitation d'installations de stockage et de traitement des ordures ménagères et autres résidus urbains, des déchets industriels, boues et mâchefers, à l'exclusion des activités de traitement liées à des contrats de propreté.
- Le secteur « Propreté » qui comprend l'ensemble des autres activités du Groupe et, plus particulièrement :
 - La collecte, le transport, le tri sélectif et la valorisation des ordures ménagères et autres résidus urbains
 - Le nettoyage urbain
 - L'enlèvement des déchets industriels
 - Les autres activités de diversification : assainissement, nettoyage industriel, compostage, travaux publics etc...

Les résultats par secteurs d'activité pour l'année 2012 sont détaillés ci-après :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Autres	Consolidé
Chiffre d'affaires externe	165 703	46 558	-	212 261
Résultat opérationnel	6 031	6 601	-	12 632
Résultat financier	-3 674	-1 551	-	- 5 225
Quote-part dans le résultat des entreprises associées			-	-
Résultat avant impôts	2 357	5 050	-	7 407
Charge d'impôt sur le résultat				-3 207
Résultat de l'exercice				4 200

Au 31 décembre 2011, ces mêmes données étaient de :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Autres	Consolidé
Chiffre d'affaires externe	153 291	43 024	-	196 315
Résultat opérationnel	2 485	5 814	-	8 299
Résultat financier	-2 798	-1 342	-	- 4 140
Quote-part dans le résultat des entreprises associées			-	-
Résultat avant impôts	-313	4 472	-	4 159
Charge d'impôt sur le résultat				-2 106
Résultat de l'exercice				2 053

Les charges significatives sans contrepartie en trésorerie sont les suivantes :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Autres	Consolidé
Dotation aux amortissements	15 665	8 265	-	23 930
	15 665	8 265	-	23 930

4.3.13 - Effectif moyen du personnel

	12/2012	12/2011
- effectif moyen	5 338	5 213

4.4 - Transactions avec les parties liées

Le Groupe est contrôlé par Monsieur PIZZORNO Francis qui détient 71,82 % du capital de la société. Le reliquat, soit 28,18 % du capital, est coté et détenu par un nombre important d'actionnaires.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec les parties liées :

4.4.1 – Ventes et Achats de services et soldes des créances et dettes :

Parties liées concernées	2012			2011		
	Achats de services	créances	dettes	Achats de services	créances	dettes
- Sci François-Charles Investissements	714	113	-	730	-	31
- Sci de la Nartuby	314	4	154	320	1	383
	1 028	117	154	1 050	1	414

Ces SCI sont contrôlées par M. Pizzorno et son groupe familial.

4.4.2 – Rémunérations des principaux dirigeants :

	2012	2011
- Salaires et autres avantages à court terme	763	754
- Honoraires et jetons de présence	129	131
- Avantages postérieurs à l'emploi	65	46
- Total	957	931

Les personnes concernées par ces rémunérations sont les membres du Conseil d'Administration : Monsieur Pizzorno, Madame et Monsieur Devalle, Monsieur Léotard. Le montant des cotisations aux régimes de retraite afférents à ces dirigeants se monte à 54 K€ pour l'année 2012.

4.5 - Evènements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas connaissance de faits postérieurs au 31 décembre 2012 susceptibles d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe.

5 - Changement de méthode comptable de l'exercice

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu en 2012.

6 – Principaux risques auxquels est confronté le Groupe

6.1 -Risques divers

Compte tenu de la qualité de nos clients (collectivités publiques) et de la pérennité de nos contrats conclus généralement pour plusieurs années, le risque marché est relativement faible. De plus, nos marchés comportent tous une formule contractuelle de révision de prix automatique généralement deux fois par an qui permet de mettre à l'abri l'entreprise des risques de variation de différents facteurs tels que, notamment, l'énergie (carburant).

En matière de risque industriel, nous n'avons aucune installation de type SEVESO.

Les risques sur actions sont nuls puisque le groupe ne détient pas d'autres actions que celles des filiales.

6.2 -Risques de crédit

Les usages au Maroc concernant les créances sur révision de prix sur les marchés réalisés avec les collectivités publiques conduisent à constater dans les comptes d'importants retards de règlement.

Le management déploie des efforts permanents afin de recouvrer ces sommes et de faire valoir les droits du Groupe. Il travaille activement afin de réduire progressivement la durée de ces traditionnels retards de paiement.

6.3 -Risques environnementaux

Les principaux risques environnementaux du groupe sont ceux liés à la gestion des CSDU (centre de stockage de déchets ultimes). Les effluents produits peuvent être à l'origine de pollutions de l'air, des eaux superficielles et du sol, le stockage des déchets peut également générer une nuisance visuelle et des risques d'incendie. La constitution de garanties financières permet d'assurer la surveillance des sites, le maintien en sécurité des installations et les interventions éventuelles en cas d'accident ou de pollution. Le montant de ces garanties est établi compte tenu du coût des opérations et de la dimension des sites.

6.4 -Risques juridiques

Les deux principales réglementations régissant la gestion des déchets sont la loi du 15 juillet 1975 liée directement aux déchets et la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Chaque producteur de déchets est responsable devant la loi de ses déchets et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou recyclés.

6.5 -Risque de liquidité

En ce qui concerne le risque de liquidité, la gestion est centralisée au niveau du siège. La gestion de trésorerie globale au niveau du groupe permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

Le groupe négocie en début d'année des enveloppes de trésorerie qu'il mobilise au fur et à mesure de ses besoins de financement et qu'il n'emploie généralement pas en totalité.

Le groupe dispose également :

D'un montant de placements de trésorerie d'un montant de 27 163 K€ au 31/12/2012 de type OPCVM monétaires euro,

D'un montant de disponibilités (cash) de 17 202 K€

6.6-Risque de change

En ce qui concerne le risque de change, le groupe réalise des opérations en devises étrangères de par son implantation au Maroc, en Tunisie et en Mauritanie.

De manière générale, le financement des actifs et des besoins opérationnels est réalisé dans la devise du pays concerné, ce qui crée une couverture naturelle sur le risque de change.

Par ailleurs, la majorité de l'activité étrangère est réalisée au Maroc, dont la monnaie (Dirham) est partiellement adossée à l'euro, ce qui limite les fluctuations de change.

Le montant cumulé des dettes et créances des structures étrangères dans leur bilan est le suivant (en euros) :

	K €	
	DEBIT	CREDIT
Emprunts		18 553
Comptes de tiers	50 211	39 752
Trésorerie		603
Total	50 211	58 908
Solde global		8 697

Une variation de 1% du taux de change aurait un impact de 87 K€.

6.7 -Risque de taux d'intérêts

L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêts résulte des données suivantes :

La majorité des emprunts est à taux fixes compris entre 3% et 6% pour les emprunts auprès d'établissements de crédit et entre 2.7% et 7%, pour les contrats de location financement.

Les emprunts à taux variable en France sont principalement basés sur l'indice EURIBOR à trois mois auquel s'ajoute une majoration comprise entre 1,35% et 1,80%. L'actualisation de l'indice est effectuée chaque trimestre par les banques. Des Swaps de taux ont été conclus pour couvrir le risque lié à ces emprunts.

Les emprunts au Maroc sont principalement basés sur le taux moyen pondéré des bons du trésor auquel s'ajoute une majoration comprise entre 2,5% et 3,12%. L'actualisation de l'indice est effectuée chaque année par les banques.

Le solde des emprunts à taux variable et l'impact d'une fluctuation de 1% du taux de ces emprunts est le suivant :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Solde des emprunts à taux variable (K€)	5 251	8 300
Solde des emprunts à taux variable (% de l'ensemble des dettes financières)	7.71	11.47
Impact d'une variation de 1 % du taux d'intérêt des emprunts à taux variable sur le résultat (K€)	58	93

Novances-David & Associés
« Horizon »
455, Promenade des Anglais
06285 Nice

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société Anonyme

109, rue Jean Aicard
83300 Draguignan

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Novances-David & Associés
« Horizon »
455, Promenade des Anglais
06285 Nice

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société Anonyme
109, rue Jean Aicard
83300 Draguignan

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des goodwill, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2012 s'établit à 8,9 millions d'euros, selon les modalités décrites dans la note 2.4 « Traitement des goodwill » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 2.4 « Traitement des goodwill » de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nice et Marseille, le 7 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes

Novances-David & Associés

Deloitte & Associés

Jean-Pierre GIRAUD

Hugues DESGRANGES

COMPTES SOCIAUX 2012

	Brut	Amort.Prov	31/12/2012	31/12/2011
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	1 747	1 747		
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droit similaire	470951	277348	193603	238 839
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes/Immo. Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 450 000		1 450 000	1 450 000
Constructions	1 503 150	137 584	1 365 565	1 235 366
Installations techniques, Mat. Outil.	584 516	147 437	437 079	216 365
Autres immobilisations corporelles	13 700 286	2 925 428	10 774 858	7 430 945
Immobilisations en cours	2 230 970		2 230 970	1 889 967
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées				
Autres participations	16 505 254	4 296 000	12 209 254	16 495 689
Créances rattachées à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	355 502		355 502	300 398
TOTAL (I)	36 802 377	7 785 545	29 016 831	29 257 570
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières approvision.	145 263		145 263	67 452
En cours de productions de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & ac. versés/commandes				
Créances				
Clients comptes rattachés	24 668 077	1 734	24 666 344	21 923 435
Autres créances	11 861 295	63 375	11 797 920	13 866 972
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	27 466 456	475 866	26 990 590	8 584 469
Disponibilités	2 014 733		2 014 733	2 460 674
Comptes de régularisations				
Charges constatées d'avance	574 394		574 394	660 963
TOTAL (II)	66 730 216	540 974	66 189 242	47 563 965
Charges à répartir/plus. exer. (III)				
Primes de rembt obligations (IV)				
Écart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	103 532 593	8 326 519	95 206 073	76 821 534

	31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	21 416 000	21 416 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	3 872	3 872
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	644 658	644 658
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	196 162	196 162
Report à nouveau	4 622 836	6 046 523
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	(3 220 748)	(1 423 686)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	2 368 534	1 229 118
TOTAL (I)	26 031 314	28 112 647
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	310 000	71 000
Provisions pour charges	1 472 189	501 132
TOTAL (III)	1 782 189	572 132
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26 809 347	17 831 967
Emprunts et dettes financières divers	19 098 945	12 744 917
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	648 061	689 081
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 618 838	7 680 899
Dettes fiscales et sociales	12 022 506	8 493 616
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	396 088	396 273
Autres dettes	798 784	
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	67 392 570	48 136 755
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	95 206 073	76 821 534

Compte de résultat

SA GPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Exercice clos le 31/12/2012

	31/12/2012			31/12/2011
	France	Exportation	Total	
Ventes marchandises	109 231		109 231	63 659
Production vendue de biens				
Prod. vend. de services	45 346 898		45 346 898	35 931 130
Chiffres d'affaires net	45 456 129		45 456 129	35 994 790
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			95 482	35 544
Reprise /amortis.& Provision transfert de charges			4 657 639	4 951 084
Autres produits (1)			45 668	39 674
	Total produits d'exploitation (2)		50 254 919	41 021 093
Achats marchandises			78 983	34 384
Variation stock marchandises				
Achats matières premières & autres approvisionnements			2 002 502	1 864 267
Variation stock matières premières & approvisionnement			(77 810)	(10 406)
Autres achats et charges externes (3)			21 498 512	18 542 669
Impôt, taxes et versements assimilés			1 291 985	1 061 516
Salaires & traitements			16 266 235	15 249 527
Charges sociales			6 729 821	6 237 666
Dotations aux amortissements sur Immobilisations			1 881 693	1 092 744
Dotations aux provisions sur Immobilisations				
Dotations aux provisions sur Actif circulant			64 393	
Dotations aux provisions Pour risques & charges			1 287 556	551 132
Autres charges			126 988	135 732
	Total charges d'exploitation (4)		51 150 861	44 759 234
RESULTAT D'EXPLOITATION			(895 941)	(3 738 140)
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée bénéfice transféré				
Produits financiers de participations (5)			2 287 439	2 211 938
Produits des autres valeurs mobilières & créances.(5)			149 355	292 770
Autres intérêts & produits assimilés (5)			232 149	88 552
Reprises sur provisions & transfert de charges			230 911	2 533
Différences positives de change				343
Produits nets sur cessions de v.m.p.				
	Total des produits financiers		2 899 855	2 596 138
Dotations financières aux amortissements & Provisions			4 296 000	706 777
Intérêts & charges assimilés (6)			976 047	573 848
Différences négatives de change			1 137	69
Charges nettes sur cessions de v.m.p.				
	Total des charges financières		5 273 184	1 280 695
RESULTAT FINANCIER			(2 373 329)	1 315 443
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(3 269 271)	(2 422 697)

	31/12/2012	31/12/2011
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 754	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	293 434	15 000
Reprises sur Provisions & transferts de charges	86 058	51 532
Total produits exceptionnels (7)	381 246	66 532
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	24 385	36 755
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	305 562	156 432
Dotations exceptionnelles aux amortissements & provisions	1 225 474	1 038 356
Total charges exceptionnelles(7)	1 555 423	1 231 544
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 174 176)	(1 165 011)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(1 222 699)	(2 164 023)
TOTAL DES PRODUITS	53 536 021	43 683 764
TOTAL DES CHARGES	56 756 770	45 107 450
BENEFICE OU PERTE (Total des produits –Total des charges)	(3 220 748)	(1 423 686)

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

- 1- Cash pooling
- 2- Prise de participation dans la SEP GPE/NICOLLIN
- 3- Prise de participation dans la SAS SPANC SUD SAINTE BAUME
- 4- Dissolution de la société PIZZORNO ENVIRONMENT GROUP ISRAEL LTD
- 5- Extension du périmètre de l'intégration fiscale aux SASU PIZZORNO VALORISATION et SASU TRANSPORTS PIZZORNO
- 6- Centre d'exploitation de BAGNOLS EN FORET
- 7- Succursale tunisienne
- 8- Dépréciation des Titres de Participation SAS R. GOSSELIN

B - REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 1 - Règles et méthodes comptables

C - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

- 1 - Immobilisation incorporelles, corporelles, financières
- 2 - Evaluation des stocks
- 3 - Créances
- 4 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et note concernant les entreprises liées
- 5 - Produits à recevoir
- 6 - Charges constatées d'avance
- 7 - Valeur Mobilière de placement
- 8 - Etat des échéances des créances

PASSIF

- 1 - Capitaux propres
- 2 - Dettes financières
- 3 - Provisions risques et charges
- 4 - Eléments relevant de plusieurs postes et notes concernant les entreprises liées
- 5 - Charges à payer
- 6 - Etat des échéances des dettes

D - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- 1 - Ventilation du chiffre d'affaires
- 2 - Ventilation de l'effectif moyen
- 3 - Rémunération des dirigeants
- 4 - Résultat financier
- 5 - Résultat exceptionnel
- 6 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
- 7 - Crédit bail
- 8 - Transferts de charges
- 9 - Honoraires des commissaires aux comptes

E - ENGAGEMENTS FINANCIERS

- 1 - Effets escomptés non échus
- 2 - Cautions Bancaires
- 3 - Intérêts des emprunts
- 4 - Engagements crédit-bail
- 5 - Engagements retraite
- 6 - Engagements DIF
- 7 - Créances et dettes d'impôts différés ou latents
- 8 - Cautions et Avals donnés & reçus
- 9 - Information sur les risques

F - INFORMATIONS DIVERSES

- 1 - Identité de la société consolidante
- 2 - Tableau des participations et filiales
- 3 - Parties liées

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1- Cash pooling

↳ Dans le cadre d'une gestion optimisée de la trésorerie, le groupe a mis en place le Cash pooling au 1er janvier 2012.

2- Prise de participation dans la SEP GPE/NICOLLIN

↳ La société en participation GPE/NICOLLIN a été constituée suite à l'attribution du marché de collecte et du transport des résidus urbains par le SIVOM DU GOLFE, notifiée le 9 novembre 2011. Même si la Société en Participation ne possède pas de capital, il a été convenu, pour des raisons pratiques, le versement d'apports, soit 1500 euros pour 1000 parts de 1,50 € chacune. La prise de participation de la SA GPE est de 500 parts soit 50 % du capital social

3- Prise de participation dans la SAS SPANC SUD SAINTE BAUME

↳ La société par actions simplifiée SPANC SUD SAINTE BAUME a été constituée le 17 septembre 2012 avec un début d'activité le 15 mai 2012. Elle a pour objet l'exécution de la convention de délégation de service public de l'assainissement de la communauté de communes de la SUD SAINTE BAUME. Le capital social a été fixé à 30 000 € divisé en 1000 actions de 30 € chacune. La prise de participation de la SA GPE est de 300 actions soit 30 % du capital social.

4- Dissolution de la société PIZZORNO ENVIRONMENT GROUP ISRAEL LTD

↳ Le procès verbal de l'assemblée générale du 23 avril 2012 décide de la liquidation volontaire de la société.

5- Extension du périmètre de l'intégration fiscale aux SASU PIZZORNO VALORISATION et SASU TRANSPORTS PIZZORNO

↳ Les SASU PIZZORNO VALORISATION et SASU TRANSPORTS PIZZORNO filiales à 100 % de la société GPE autorisent cette dernière à se constituer seule redevable de l'impôt sur les résultats des dites sociétés, par lettres recommandées le 30 mars 2012, à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2012.

6- CENTRE D'EXPLOITATION DE BAGNOLS EN FORET

Pour mémoire reste en cours la procédure judiciaire concernant le centre d'exploitation de Bagnols en Forêt, soit :

↳ Litige du centre d'exploitation de Bagnols en Forêt :

1) Rappels = Le centre est divisé en quatre sites, gérés par le SMIDDEV qui ne dispose pas de la maîtrise foncière ; Les sites n° 1 et n° 2 sont totalement exploités ; le site n° 3, suivant les termes d'un contrat d'exploitation provisoire d'un an se terminant fin 2011, s'est arrêté fin septembre 2011 arrivé à saturation. Quant au site n° 4 la mairie refuse de mettre à disposition les terrains.

2) Les litiges =

* La préfecture, à la demande du SMIDDEV, a lancé une procédure d'expropriation de la commune de Bagnols-en-forêt au profit de ce dernier dans le but de récupération de la maîtrise foncière. A l'issue de cette action, qui prendrait à minima deux ans, le SMIDDEV pourrait demander une autorisation d'extension pour le site n° 4 et lancer un appel d'offre pour l'exploitation du site.

*La mairie de Bagnols-en-forêt intente contre, notamment la société GPE, une procédure devant le Tribunal Correctionnel de Draguignan, pour dépôts des "mâchefers" non valorisables et source potentielle de pollution

Le jugement a été rendu par le Tribunal de Commerce de Draguignan le 15 décembre 2011 et condamne certaines sociétés

du groupe sur les thèmes suivants :

- Contravention pour importation de mâchefers, de boues et de déchets non conformes = GPE 411 K€ - SMA 411 K€
- Amende pour délit de pollution = GPE 100 K€ - SMA 100 K€
- Indemnités à verser à la commune de Bagnols en Forêt principalement au titre de préjudice moral et matériel = Condamnation in solidum entre GPE, SMA et Mr Patrier 101 K€
- Indemnités à verser aux associations ABI et France Nature Environnement au titre du préjudice moral et matériel = Condamnation in solidum entre GPE, SMA et Mr Patrier 4 K€

Le groupe a fait appel de cette décision en date du 22 décembre 2011,

Après une analyse approfondie des termes du jugement avec ses conseils juridiques, la société a considéré qu'elle possède, pour différents motifs, les meilleures chances d'obtenir en appel la décharge de la plupart des condamnations de première instance. La société n'a donc pas constitué de provision pour risque au titre de cette affaire au 31/12/2012

7- SUCCURSALE TUNISIENNE

↳ Les comptes sociaux de l'exercice 2012 de la SA G.P.E., pour son établissement Tunisien, ont été impactés pour :

Total des charges	34 K€
Total des produits	- K€
Soit d'un résultat de	-34 K€

Le résultat est imposable en Tunisie

Le cours de change des postes de bilan à la clôture du 31/12/2012 : 1 € = 2,0473 tnd

Le cours de change des postes d'exploitation à la clôture du 31/12/2012 : 1 € = 2,01346 tnd

8- Dépréciation des Titres de Participation

Les titres de participation de la SAS R. GOSSELIN ont été dépréciés de 4 296 K€. En effet, la restructuration engagée suite à la perte de deux importants contrats en 2011, n'a pas permis de redresser la situation financière de la société.

B - REGLES ET METHODE COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- ↳ Continuité de l'exploitation.
- ↳ Dans le cadre des nouvelles normes, dans la mesure du possible, par mesure de simplification : application de la méthode prospective.
- ↳ Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du plan comptable général 2005.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que les règlements CRC (Comité de la réglementation comptable) relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicable à la clôture de l'exercice.

C - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - ACTIF

1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Selon le PCG art. 321-10.1. la société a retenu la comptabilisation des frais d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, en charges.

De même, la société a opté pour l'imputation des coûts d'emprunt aux comptes de charges.

L'amortissement est déterminé par le plan d'amortissement propre à chaque actif amortissable tel qu'il est arrêté par la direction de l'entité.

L'amortissement dérogatoire pratiqué correspond à la différence entre l'amortissement fiscal et économique.

1.1 - Immobilisations incorporelles - Amortissements - Dépréciations

Mouvements des Immobilisations Incorporelles	Début K €	Augmentation	Diminution	Virement poste	Fin K €
Frais de constitution	2				2
Logiciels et progiciels	431	40			471
TOTAL	433	40	-	-	473

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Frais de constitution	linéaire	3 ans
Logiciels et progiciels	linéaire/dérogatoire	1 à 5 ans

Mouvements des Amortissements Incorporels	Début K €	Augmentation	Diminution	Fin K €
Frais de constitution	2			2
Logiciels et progiciels	193	85		277
TOTAL	194	85	-	279

1.2 - Immobilisations corporelles - Amortissements - Dépréciations

Mouvements des Immobilisations Corporelles	Début K €	Augmentation	Diminution	Virement poste	Fin K €
Terrains	1 450				1 450
Constructions	900				900
AAI Construction s/sol d'autrui	393	210			603
Matériel et outillage	247	448	110		585
Installations générales	968	201			1 169
Matériel de transport	7 159	4 804	243		11 720
Matériel et mobilier de bureau	705	134	28		811
Immobilisations corporelles en cours	1 890	802		461	2 231
TOTAL	13 712	6 599	382	461	19 469

Les immobilisations en cours se composent principalement de frais d'étude d'implantation de nouveaux sites.

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50
AAI Construction/sol d'autrui	Linéaire	10 à 50
Matériel et outillage	Linéaire/Dérogatoire	5 à 8
. Remise en état du matériel et outillage	Linéaire/Dérogatoire	3 à 10
Installations générales	Linéaire	5 à 10
Matériel de transport	Linéaire/Dérogatoire	5 à 8
. Remise en état du matériel de transport	Linéaire	5 à 8
Matériel de bureau	Linéaire/Dérogatoire	3 à 5
Mobilier de bureau	Linéaire/Dérogatoire	10
Immobilisations corporelles en cours	Non Amorti	Non Amorti

Mouvements des Amortissements Corporels	Début K €	Augmentation	Diminution	Fin K €
Constructions	18	18		36
AAI Construction/sol d'autrui	40	62		102
Matériel et outillage	30	131	14	147
Installations générales	171	136		307
Matériel de transport	828	1 336	41	2 123
Matériel et mobilier de bureau	404	114	22	495
TOTAL	1 490	1 797	76	3 210

1.3 - Immobilisations financières - Dépréciations

↳ Règles et méthodes comptables :

Selon le PCG art. 321-10.1. la société a retenu la capitalisation des frais d'acquisition des immobilisations financières.

La société maintient son option pour l'imputation des coûts d'emprunt aux comptes de charges.

↳ Tableau de mouvement global sur les immobilisations financières :

Mouvements	Début K€	Augmentation	Diminution	Fin K€
Titres de participation entreprises liées	15 963	10	0	15 973
Autres Titres de participation	533			533
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATIONS	16 496	10	0	16 505
Prêts & Dépôts et cautionnements	300	57	2	356
TOTAL	16 796	67	2	16 861

Dépréciation	Début K€	Dotations	Reprise	Fin K€
Titres de participation entreprises liées		4 296		4 296
Autres Titres de participation	-			-
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATIONS	-	4 296	-	4 296
Prêts & Dépôts et cautionnements	-			-
TOTAL	-	4 296	-	4 296

Les titres de participations figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Ils font l'objet de provision pour dépréciation si leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'usage est déterminée en tenant compte de la quote part de la situation nette et des perspectives de rentabilité.

↳ Filiales et participations

Le tableau des participations et filiales est présenté au point F de la présente annexe.

2 - EVALUATION DES STOCKS

Les stocks de matières consommables se décomposent ainsi :

	MONTANT K€
Combustibles	41
Fournitures P/Entretien	104
TOTAL	145

et sont évalués selon la méthode FIFO. Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3 - CREANCES

Les créances sont valorisées au coût historique.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

La dotation pour créances douteuses est de 1 K€.

La provision pour créances douteuses s'élève en clôture d'exercice à 2 K€.

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

4 - ELEMENT RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET NOTE CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES - ACTIF

Nature des postes	Montant K€	Total K€
Titres de participation K€		11 678
- SGEA	335	
- SEP GPE/NICOLLIN	1	
- PIZZORNO ENVIRONNEMENT TUNISIE	5	
- TEODEM	1 149	
- TEORIF	13	
- Pizzorno Valorisation	10	
- Transports Pizzorno	10	
- TEOMARA	1	
- GOSSELIN	5 912	
- Dépréciation des Titres R. GOSSELIN	4 296	
- SPANC Sud Sainte Baume	9	
- SOVATRAM	668	
- DRAGUI TRANSPORTS	7 859	
Comptes clients et rattachés K€		18 021
- Clients	5 684	
- Factures à établir	12 336	
Autres créances K€		10 001
- C/c Sovatram	537	
- C/c SAMNET	18	
- C/c SEP GPE/NICOLLIN	80	
- Intégration fiscale	4 390	
- C/c PET (Pizzorno Envir. Tunisie)	395	
- C/c GIE Tunisie	23	
- C/c SEGEDEMA	2 206	
- C/c TEORIF	1	
- C/c DRAGUI-TRANSPORTS	1 467	
- C/c SGEA	254	
- C/c TEODEM	629	
Total		39 699

5 - PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES DIFFERENTS POSTES D'ACTIF

Nature des postes	Produits à recevoir
Clients et comptes rattachés K€	12 484
Autres créances d'exploitation K€	323
- Fournisseurs avoirs à recevoir	124
- Tva sur comptes de régularisation	133
- Etat produits à recevoir	
- Divers produits à recevoir	66
Intérêts à recevoir sur comptes à terme	102
Total	12 910

6 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE - POSTES D'ACTIF

Nature des postes	Charges constatées d'avance
Charges constatées d'avance d'exploitation	93
Charges constatées d'avance sur sponsoring	445
Charges constatées d'avance sur leasings	36
Total	574

7 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT - POSTE d'ACTIF

Nature des postes	Brut K€	Provision K€	Net K€
Valeurs Mobilières de placement OPCVM	12 000		12 000
Actions titres auto contrôle	2 142	476	1 666
Compte à terme CE	2 000		2 000
Compte à terme CA	3 000		3 000
Compte à terme BPCA	3 000		3 000
Compte à terme BNP	3 000		3 000
Compte à terme SG	2 000		2 000
Compte à terme BP	325		325
Total	27 466	476	26 991

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Les mouvements des opérations en nombre au cours de l'exercice s'établissent ainsi :

Nature des postes	01/01/2012	Augmentation	Diminution	31/12/2012
Valeurs Mobilières de placement OPCVM en nombre				
- Sicav FCP UNION CASH	0,35		0,35	-
- Sicav FCP SGAM INV	26,85	20,07	46,92	-
- Sicav FPC SGAM LIQ	10,02		10,02	-
- Sicav FPC HSBC Trésorerie	8,14	46,49	54,62	-
- Sicav FCP SGAM INV MON	-	240,00	240,00	-
- Sicav FCP BNP Mono Euribor	667,00		667,00	-
- Sicav FPC SMC ETOILE EC		276,00	272,00	4,00
- Sicav FPC SMC ETOILE E1		19,00	19,00	-
- Sicav FPC SMC ETOILE EO		64,00	50,00	14,00
- Sicav FPC SGAM INV MON - Cash pooling		1 620,00	1 507,00	113,00
- Sicav FPC BNP MONE - Cash pooling		11 407,00	10 279,00	1 128,00
- Sicav FPC BNP DEPOSIT - Cash pooling		5 444,00	5 444,00	-
- Sicav FPC BPCA NATEXIS		1 502,00	1 384,00	118,00
- Sicav FPC BPCA FRUCTIS		1 309,00	1 284,00	25,00
Actions titres auto contrôle				
- ARKEON FINANCE	19 584,00	6 396,00	12 882,00	13 098,00
- ODDO	130 000,00			130 000,00
Total	150 296,35	28 343,55	34 139,91	144 500,00

- Les titres auto-contrôle détenus par la S.A. G.P.E. sont destinés à la régulation du cours de bourse.

- Les valeurs mobilières de placement ont été acquises grâce à la trésorerie obtenue dans le cadre de l'introduction en bourse

- Les valeurs mobilières de placement sont portées à l'actif pour leur valeur d'acquisition, selon les règles et méthodes comptables

- La valorisation des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2012 est de :

Nature des postes	Brut K€	Valeur boursière au 31/12/2012
Valeurs Mobilières de placement OPCVM	12 000	12 001
Actions titres auto contrôle		
- ARKEON	167	152
- ODDO	1 975	1 513
Total	14 141	13 667

Une provision pour dépréciation de 476 K€ a été comptabilisée par comparaison entre le coût d'achat et le cours de bourse.

8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Les créances K€ se décomposent en :	Montant Total K€	A 1 an au plus	A plus d'un an
- Créances immobilisées	356		356
- Créances Clients	24 668	24 666	2
- Etat et Organismes sociaux	782	782	
- Groupe et Associés	10 001	10 001	
- Autres créances	1 079	1 079	
- Charges constatées d'avance	574	574	
Total	37 459	37 102	358

C - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - PASSIF

1 - CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres

La baisse des capitaux propres de 2 081 K € durant l'exercice provient des éléments suivants :

- Résultat net de l'exercice	-	3 221
- Distributions de dividendes		-
- Provision réglementée		1 139

L'amortissement dérogatoire correspond à la différence entre l'amortissement fiscal et économique.

TOTAL	- 2 081
--------------	----------------

Suivant l'article L 225-210 du Code de Commerce, les autres réserves et Report à nouveau, qui s'élèvent à 4623 K€, couvrent les titres en auto contrôle détenus pour 2 142 K€.

Composition du capital social

Le capital social au 31 décembre 2012 est composé de 4 000 000 actions de valeur nominale de 5,354 €

2 - DETTES FINANCIERES A PLUS DE DEUX ANS A L'ORIGINE

Mouvements	Début K€	Constitution	Remboursement	Fin K€
- Emprunts auprès des établissements de crédit K€	14 164	5 300	3 854	15 609
- Autres emprunts et dettes K€	216			216
- Participation des Salariés K€	82	151	91	142
TOTAL	14 461	5 451	3 945	15 967

Tableau par échéance	Total K€	à 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
- Emprunts et Dettes Financières K€	15 609	4 213	9 956	1 440
- Autres Emprunts et Dettes K€	216			216
- Participation des Salariés K€	142	9	133	
TOTAL	15 967	4 222	10 089	1 656

3 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Détail	Début K€	Augmentation	Diminution	Fin K€
- Provisions en matière :				
- Prud'homale	71	317	78	310
- Environnementale :	501	971		1 472
Remise en état du CSDU Aboncourt				
TOTAL	572	1 288	78	1 782

Les provisions pour litiges reprises au cours de l'exercice, ont été utilisées conformément à leur objet.

Les provisions pour réhabilitation de site et suivi trentenaire comprennent les provisions relatives à l'obligation légale, réglementaire ou contractuelle de remise en état des Centre de Suivi des Déchets Ultimes (CSDU). Ce poste intègre en outre les provisions relatives aux obligations de suivi à long terme de ces sites. Ces provisions sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée de leur exploitation. Pour la détermination des coûts estimés, il est fait référence au montant des garanties financières définies dans les arrêtés préfectoraux et aux tonnes totales admissibles sur chaque site. Un coût unitaire à la tonne est alors défini.

Pour le suivi trentenaire, la provision est dotée chaque année en fonction des tonnages admis sur chaque site, elle est reprise pendant la période de suivi.

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

4 - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET NOTE CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES - PASSIF

- Emprunts et dettes financières diverses K€			-
Néant			
- Fournisseurs K€			1 127
Fournisseurs	1 127		
- Comptes rattachés Fournisseurs K€			714
Fournisseurs - factures non parvenues	714		
- Comptes rattachés Clients K€			-
Néant			
- Comptes Courants Groupe K€			18 741
- C/C GPE Tunisie		20	
- C/C Groupe Cash Pooling	18 703		
- C/C GIE TUNISIE		19	
- Comptes divers K€			81
- Mandataire GPE s/marché		81	
	TOTAL		20 664

5 - CHARGES A PAYER INCLUSES DANS DIFFERENTS POSTES DU PASSIF

Nature des postes	Charges à payer K€
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	10
Emprunts et dettes auprès diverses	7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 933
Dettes fiscales et sociales	5 470
Autres dettes	
Total	7 421

6 - ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Les dettes K€ se décomposent en :	Montant Total K€	A 1 an au plus	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
- Dettes financières à 1 an au plus	11 190	11 190		
- Dettes financières à +1 an	15 977	4 232	10 089	1 656
- Fournisseurs et comptes rattachés	7 619	7 619		
- Dettes fiscales et sociales	12 023	12 022		0
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	396	396		
- Groupe et associés	18 741	18 741		
- Autres dettes	799	799		
Total	66 745	54 999	10 089	1 657

D - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**1 - VENTILATION DU CA H.T. K€**

45 456

- Prestations de services	30 290
- Prestations de services s/marchés publics	1 642
- Refacturation charges	12 083
- Taxe ademe	1 333
- Vente de marchandises	109

2 - Ventilation de l'effectif moyen

Personnel salarié	Exercice N	Exercice N-1
- Cadres, agents de maîtrise, techniciens	86	83
- Employés	80	66
- Ouvriers	404	340
TOTAL	570	489

3 - Rémunération des dirigeants

	Montant N K€	Montant N -1 K€
Montant des rémunérations aux mandataires sociaux :		
MR PIZZORNO Francis	463	445
MR DEVALLE Frédéric	121	109
MME DEVALLE Magali	70	64
MR HOUDOUIN Jean	néant	néant
MR ROHMER Bruno	néant	néant
MR LEOTARD François	120	120
Les administrateurs ont bénéficié de jetons de présence repartis ainsi :		
MR HOUDOUIN Jean	33	39
MR ROHMER Bruno	33	39
MR LEOTARD François	10	12

4 - Résultat financier**Produits Financiers**

Ils s'élèvent à 2900 K € et comprennent, pour l'essentiel :

Produits financiers entreprises liées

- Distributions Sovatram	527
- Distributions DRAGUI TRANSPORTS	1 468
- Distribution SGEA	250
- Intérêts sur comptes courants groupe	149
Sous- total	2 395

Autres produits financiers

- Revenus de placements financiers OPCVM	154
- Intérêts cash pooling	42
- Autres produits	78
- Reprise dotation provisions Financières	231
Sous- total	505

TOTAL**2 900**

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Charges financières

Elles s'élèvent à 5 273 K € et comprennent, pour l'essentiel :

Charges financières entreprises liées	
- Quote part résultat Tunisie	11
- Ecart de conversion Tunisie	1
- Dotations provisions Financières	4 296
Sous- total	4 309
Autres charges financières	
- Intérêts des Emprunts	426
- Intérêts sur participations des salariés	5
- Intérêts cash pooling	162
- Pertes liées aux titres autocontrôle	351
- Intérêts concours bancaires	1
- Autres charges financières	19
Sous- total	965

TOTAL

5 273

5 - Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels

Ils s'élèvent à 381 K € et comprennent, pour l'essentiel :

- Produits de cessions d'éléments d'actif	293
- Reprise sur amortissements dérogatoires	86
- Autres produits exceptionnels s/op gestion	2

TOTAL

381

Charges exceptionnelles

Elles s'élèvent à 1555 K € et comprennent, pour l'essentiel :

- Charges exceptionnelles diverses	21
- Pénalités	4
- Vnc cessions Immobilisations Corporelles	305
- Cessions Immobilisations financières < 1€	
- Dotations amortissements dérogatoires	1 225

TOTAL

1 555

6 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La SA GPE est intégrée fiscalement d'une part et est tête du groupe, d'autre part

Chaque société du groupe intégrée comptabilise son impôt comme si elle était imposée séparément, à l'exception de la SA GPE, qui, en tant que tête de groupe, comptabilise selon le cas un produit ou une charge d'intégration fiscale.

La base fiscale d'ensemble des sociétés intégrées s'élève à 9367 K € l'impôt supporté est de 3200 K €

- L'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration	- K €
- L'économie d'impôt comptabilisée dans le cadre de l'intégration	1 228 K €

Le déficit reportable "propre" dont dispose la société s'élève à 8837 k€ :

- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	6 712 K €
- Déficits nés au titre de l'exercice	2 125 K €

	Total K€	Courant K€	Except. K€
1 - Résultat avant impôts et participations	4 443	3 269	1 174
2 - Réintégrations	4 526	4 522	4
3 - Déductions	2 207	2 207	
4 - Résultat soumis à l'impôt	2 125	955	1 170
5 - Impôts (après crédit impôt)	-	-	-
6 - Résultat après impôt (1-5)	4 443	3 269	1 174
7 - Participation	-	-	
8 - Impôt - crédit	5	5	
9 - Intégration fiscale	1 228	1 228	
10- Résultat net (6-7)	3 221	2 047	1 174

L'excédent des dotations par rapport aux reprises sur amortissements dérogatoires est de 1139 K€, l'impôt se trouve donc minoré de 380 K€

7 - Crédit bail

Poste du bilan	Coût Entrée K€	Dotation Amort. K€		Valeur Nette K€
		Exercice	Cumulées	
Immobilisations corporelles	7 249	1 452	4 559	2 690
TOTAL	7 249	1 452	4 559	2 690

Engagements de crédit bail

	Redevances payées K€		Redevances restant à payer K€		
	Exercice	Cumulées	A 1 an	de 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Immobilisations corporelles	1 571	4 937	1 566	1 351	-
TOTAL	1 571	4 937	1 566	1 351	-

Les locations longues durées sont retraitées au niveau de la consolidation

8 - Transferts de charges

Le montant des transferts de charges s'élève à 4580 K € :

- Transferts de charges d'exploitation = avantages en natures	131
- Transferts de charges d'exploitation = remboursements ijss	114
- Transferts de charges d'exploitation = Remboursements Formation	222
- Transferts de charges d'exploitation = Flottes & Assurances	2 121
- Transferts de charges d'exploitation = Divers	1 991

4 580

Les transferts de charges d'exploitation pour 4118 € concernent la refacturation de frais engagés pour le compte de filiales.

9 - Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires pour l'exercice 2012 est de 97 K €

E - ENGAGEMENTS FINANCIERS

1 - Effets escomptés non échus Néant

2 - Cautions bancaires K€

- Cautions données

SURETES REELLES INITIALES	CAUTIONS SOLIDAIRES DONNEES	Solde au 31/12/2012	DIVERSES CAUTIONS
---------------------------	-----------------------------	---------------------	-------------------

Engagements consentis à l'égard d'entités liées :

S/Emprunts SAS PIZZORNO ENVIR. EAU & ASSAINIS.		570	376
S/Emprunts SAS ROGER GOSSELIN		2 700	1 389
S/Emprunts SAS SGEA		8 440	5 388
S/Emprunts SAS SOVATRAM	1 600	20 478	12 669
S/Emprunts SAS SMA	4 188	12 753	8 963
S/Emprunts SA DRAGUI-TRANSPORTS		19 540	14 182

TOTAL	5 788	64 481	42 967	-
-------	-------	--------	--------	---

- Cautions reçues

SURETES REELLES INITIALES	CAUTIONS SOLIDAIRES RECUES	Solde au 31/12/2012	DIVERSES CAUTIONS
---------------------------	----------------------------	---------------------	-------------------

Autres engagements :

Banque nationale de Paris				
* Diverses cautions & avals				20
Banque populaire Côte d'Azur				
* Garantie et autre international				2 172
* Nantissement des parts sociales - SAS GOSSELIN	1842		311	
* Hypothèque sur Ave Carnot Draguignan	1500		1 354	
Lyonnaise de banque				
* Nantissement des parts sociales - SAS GOSSELIN	1842		208	
* Hypothèque sur Terrain Cabasse	850		769	
* Garantie marché public				666
* Garanties diverses				15

TOTAL	6 034	-	2 642	2 874
-------	-------	---	-------	-------

3 - Intérêts des emprunts

Total	Total K€	à 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
- Intérêts non échus K€	1 293	393	649	250
TOTAL	1 293	393	649	250

4 - Engagements crédit-bail

Total	Total K€	à 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
- Crédit bail K€	2 917	1 566	1 351	
TOTAL	2 917	1 566	1 351	-

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

5 - Engagements retraite

Le groupe n'est pas concerné par les avantages post-emploi autres que les indemnités de fin de carrière.

L'engagement global concernant les indemnités de fin de carrière a été calculé sur la base des

hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Départ volontaire
- Taux de revalorisation des salaires : 2,50 %
- taux d'actualisation : 3,20 %
- Table de mortalité :

Femmes : INSEE 00/02F

Hommes : INSEE 00/02H

- Taux de rotation du personnel :

* 18 à 20 ans	16%
* 21 à 30 ans	11%
* 31 à 40 ans	7%
* 41 à 50 ans	6%
* 51 à 55 ans	3%
* 55 ans	0%

Il s'élève au 31/12/2012 à 1756 K €

- Engagement au 31/12/2011	1188 K €
- Evolution de l'exercice	568 K €
- Engagement au 31/12/2012	1756 K €

Le montant de la cotisation patronale de retraite non cadres et cadres s'élève à 1057 K €

Le montant des avantages postérieurs à l'emploi afférents aux dirigeants se monte à 65 K€ au 31 décembre 2012, ainsi que celui des cotisations aux régimes de retraite afférents aux dirigeants s'élève à 54 K€ pour l'exercice 2012

6 - Engagements DIF

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 28462 heures au 31 décembre 2012.

7 - Créances et dettes d'impôts différés ou latents

Créances d'impôts K€	Assiette K€	Taux	Montant K€
Provisions et charges non déductibles l'année de comptabilisation à déduire ultérieurement			
* Accroissements futurs de l'IS			
- Amortissements dérogatoires	2 369	33,33	790
- Etalement de la + value s/sinistre	22	33,33	7
* Allègements futurs de l'IS			
- Frais à payer et provision	76	33,33	25
- Participation des salariés	-	33,33	-
Total	2 467		822

8 - Cautions et Avals donnés

Les cautions et avals donnés sont traités au paragraphe 2 ci-dessus.

9 - Information sur les risques

Compte tenu de la qualité de nos clients (collectivités publiques) et de la pérennité de nos contrats conclus généralement pour plusieurs années, le risque marché est relativement faible. De plus, nos marchés comportent tous une formule contractuelle de révision de prix automatique deux fois par an qui permet de mettre à l'abri l'entreprise des risques de variation de différents facteurs tels que, notamment, l'énergie (carburant).

Le risque de change sur les opérations réalisées via nos filiales en Tunisie et au Maroc est considéré comme négligeable compte tenu de la stabilité de la monnaie locale par rapport à l'euro.

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

F - INFORMATIONS DIVERSES

1 - Identité de la société consolidante

La SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT est la société mère tête de consolidation

2 - Tableau des participations et filiales

*(détail en annexe)

3 - Parties liées

Les SCI sont contrôlées par Mr PIZZORNO et son groupe familial

Parties liées 2012	Loyers et charges	Créances	Dettes
SCI Nartuby	49	4	16
SCI François Charles	551	90	

Annexe-Elément 15 A

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS EN €

INFORMATIONS FINANCIERES	CAPITAL	CAP. PROPRES AVT AFFECT. RESULTAT (*)	% DU CAPITAL DETENU	VALEUR COMPT TITRES DETENUS		PRETS & AVANCES CONSENTIS	AVALS & CAUTIONS DONNES	CA HT DERN. EX. ECOULE(**)	RESULTAT DERN. EX. CLOS(**)	DIVIDENDES ENCAISSES AU COURS EX.
				BRUTE	NETTE					
Participations										
TANGER MED	528 118	non connu	8,00	528 118	528 118			non connu	non connu	
SCIC-IRFEDD	46 740	non connu	5,35	2 500	2 500			non connu	non connu	
TEOMARA	26 719	26 881	5,00	1 336	1 336			sans activité	sans activité	
Filiales										
DRAGUI-TRANSPORTS	153 150	7 292 341	95,64	7 858 747	7 858 747	1 466 960	19 540 000	80 159 993	4 553 991	1 468 118
SOVATRAM	201 233	4 731 893	17,58	668 474	668 474	536 791	22 077 644	34 001 101	4 156 969	527 336
SGEA	76 500	5 776 985	25,00	335 388	335 388	254 480	8 440 000	33 530 139	2 674 952	250 000
PIZZORNO ENVIRON. TUNISIE	10 000	-26 819	50,00	5 000	5 000	394 726		16 467	-337 492	
GOSELIN	37 000	196 274	100,00	5 912 418	1 616 418		2 700 000	2 869 463	-1 237 842	
SEP GPE/NICOLLIN	1 500		50,00	750	750	79 844		2 316 471	-36 643	-18 322
TEODEM	2 345 140	2 922 374	49,01	1 149 472	1 149 472	629 083		5 284 089	-485 672	
TEORIF	115 241	480 029	49,00	13 291	13 291	1 240		1 519 399	149 431	
SASU TRANSPORTS PIZZORNO	10 000	5 081	100,00	10 000	10 000				-3 937	
SASU PIZZORNO VALORISATION	10 000	5 180	100,00	10 000	10 000				-3 729	

- (*) y compris le capital

- (*) taux valorisation postes de bilan à la clôture de la SARL TEODEM & SEGEDEMA&TEORIF&TEOMARA au 31/12/2012 : 1 € = 11.1604 dh

- (**) taux valorisation postes d'exploitation à la clôture de la SARL TEODEM & SEGEDEMA&TEORIF&TEOMARA au 31/12/2012 : 1 € = 11.11542 dh

- (*) taux valorisation postes de bilan à la clôture de la SARL PIZZORNO ENVIR. TUNISIE 31/12/2012 : 1 € = 2,0473 tnd

- (**) taux valorisation postes d'exploitation à la clôture de la SARL PIZZORNO ENVIR. TUNISIE au 31/12/2012 : 1 € = 2,01346 tnd

Novances-David & Associés
« Horizon »
455, Promenade des Anglais
06285 Nice

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société Anonyme
109, rue Jean Aicard
83300 Draguignan

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Novances-David & Associés
« Horizon »
455, Promenade des Anglais
06285 Nice

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société Anonyme
109, rue Jean Aicard
83300 Draguignan

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT, tels qu'ils joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2012

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participations, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2012 s'établit à 12 209 254 euros, et qui sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note C-1.3 « Immobilisations financières - Dépréciations » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2012

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nice et Marseille, le 7 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes

Novances-David & Associés

Deloitte & Associés

Jean-Pierre GIRAUD

Hugues DESGRANGES

Novances-David & Associés
« Horizon »
455, Promenade des Anglais
06285 Nice

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société Anonyme

109, rue Jean Aicard
83300 Draguignan

Attestation du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

Exercice clos le 31 décembre 2012

Novances-David & Associés
« Horizon »
455, Promenade des Anglais
06285 Nice

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société Anonyme
109, rue Jean Aicard
83300 Draguignan

Attestation du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

Exercice clos le 31 décembre 2012

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de Commissariat aux Comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Attestation du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées
Exercice clos le 31 décembre 2012

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 345 800 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Nice et Marseille, le 14 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes

Novances-David & Associés

Deloitte & Associés

Jean-Pierre GIRAUD

Hugues DESGRANGES

Novances-David & Associés
« Horizon »
455, Promenade des Anglais
06285 Nice

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société Anonyme

109, rue Jean Aicard
83300 Draguignan

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Novances-David & Associés
« Horizon »
455, Promenade des Anglais
06285 Nice

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société Anonyme
109, rue Jean Aicard
83300 Draguignan

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
Exercice clos le 31 décembre 2012

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Convention entre votre société et la SCI François Charles

La SCI François Charles, dont Monsieur Francis Pizzorno est associé et Madame Magali Devalle est la Gérante, a signé le 27 septembre 2012 un bail commercial avec votre société pour les locaux de votre établissement sis 11, avenue Pierre Séward – 69200 Vénissieux. Le loyer s'est élevé à 70 000 euros hors taxes au titre de l'exercice 2012.

Cette convention a fait l'objet de l'autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 26 septembre 2012.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention entre votre société et la SCI de la Nartuby

Conformément à l'autorisation donnée par votre Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2007, la SCI de la Nartuby, dont Monsieur Francis Pizzorno est Gérant, a signé un bail commercial avec votre société pour les locaux sis à 83300 Draguignan, 303, boulevard Caussemille. Le loyer annuel s'est élevé à 49 145 euros hors taxes au titre de l'exercice 2012.

Convention entre votre société et la SCI François Charles

a) La SCI François Charles, dont Monsieur Francis Pizzorno est associé et Madame Magali Devalle est la Gérante, a signé le 29 juillet 2010 un bail commercial avec votre société pour les locaux de votre établissement sis à 94400 Vitry sur Seine, 53, rue Edith Cavell. Le loyer annuel s'est élevé à 197 267 euros hors taxes au titre de l'exercice 2012.

b) La SCI François Charles a également signé le 10 mai 2004 un bail commercial avec votre société pour les locaux de votre siège social sis à 83300 Draguignan, 109, rue Jean Aicard. Ce bail commercial a fait l'objet d'un avenant « A » à effet du 1^{er} octobre 2005 ayant pour objet de modifier le loyer annuel, correspondant à une extension des locaux, puis d'un avenant N°2 à effet du 1^{er} mars 2011 ayant pour objet la fin de la colocation avec d'autres sociétés du groupe. Le loyer annuel s'est élevé à 218 495 euros hors taxes au titre de l'exercice 2012.

c) La SCI François Charles a également signé à effet rétroactif au 1^{er} octobre 2010 un bail commercial avec votre société pour le site de traitement du bois de Comps sur Artuby. Aucune

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2012

charge n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2012, le bail prévoyant la facturation directe de la SCI à la société SOVATRAM, sous locataire et utilisateur du site.

Convention de management fees entre votre société et ses filiales

Dirigeants concernés communs aux différentes sociétés :

Messieurs Francis PIZZORNO et Frédéric DEVALLE

Madame Magali DEVALLE

Conformément à l'autorisation donnée par votre Conseil d'Administration des 3 avril 2007 et 3 avril 2008, votre société a signé avec ses filiales Dragui-Transports, SGEA, SOVATRAM, SMA, P.E.E.A. (ex-SELFEMA), SAMNET et Roger Gosselin des conventions d'assistance administrative et commerciale pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Suite à l'avenant du 27 mars 2009, la répartition de la rémunération de votre société se présente comme suit :

- 20% au prorata des chiffres d'affaires réalisés par les filiales,
- 80% au prorata des résultats d'exploitation des filiales bénéficiaires.

Les montants comptabilisés par votre société et ses filiales au titre de l'exercice 2012 sont indiqués ci-après, en euros hors taxes :

- Avec la société Dragui-Transports : 2 716 290euros
- Avec la société SGEA : 2 721 685 euros
- Avec la société SOVATRAM : 3 938 012euros
- Avec la société SMA : 353834euros
- Avec la société P.E.E.A. : 28 886euros
- Avec la société SAMNET : 31408euros
- Avec la société Roger Gosselin : 35 722 euros

Convention entre votre société et un Administrateur

Votre société a conclu un contrat de prestation d'assistance commerciale et de conseils avec Monsieur François Léotard le 22 février 2005. Un avenant à cette convention a été signé le 27 février 2006, fixant la rémunération à 10 000 euros hors taxes mensuel. Au titre de cette convention, votre société a pris en charge sur l'exercice 2012 un montant de 120 000 euros hors taxes.

Nice et Marseille, le 7 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes

Novances-David & Associés

Deloitte & Associés

Jean-Pierre GIRAUD

Hugues DESGRANGES

PIZZORNO

ENVIRONNEMENT

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Draguignan, le 14 mai 2013

Francis PIZZORNO
Président Directeur Général

